

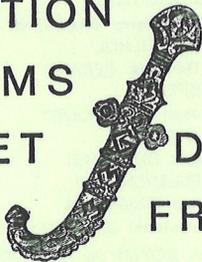
33^e ANNÉE - N° 108 - PÉRIODIQUE

MARS 1988

LA KOUUMIA

BULLETIN DE LIAISON DE

L'ASSOCIATION DES ANCIENS
DES GOUMS MAROCAINS
ET DES A.I.
EN FRANCE



Reconnue d'utilité publique - Décret du 25 février 1958 - « J.O. » du 1^{er} mars 1958

14, rue de Clichy, 75009 PARIS — Tél. : 48-74-52-93

N° Commission paritaire : 296-D-73 du 15-5-1972 — Routage 206

COMITÉ DIRECTEUR DE LA KOUMIA

FONDATEURS

Général LAHURE (†), Léonard GARRY (†), Pierre DURAND (†)

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Général d'Armée A. GUILLAUME (†), généraux GAUTIER (†) (4^e G.T.M.), LEBLANC (1^{er} G.T.M.), BOYER de LATOUR (†) (2^e G.T.M.), MASSIET du BIEST (†) (3^e G.T.M.), PARLANGE (†) (4^e G.T.M.), de SAINT-BON (†) (3^e G.T.M.), TURNIER (2^e G.T.M.), SORE (†) (G.T.M.-E.O.), colonel FLYE-SAINTE-MARIE (†), colonel LUCASSEAU (†).

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Michel BOUIS (†), Georges CROCHARD (†), général MELLIER (†), André MARDINI.

SECRETAIRES GENERAUX D'HONNEUR

Jacques OXENAAR (†), col. Jérôme de GANAY, col. Guy de MAREUIL (†), col. Georges GAUTIER (†)

MEMBRES D'HONNEUR

Colonel BEL MADANI, Colonel Jean SAULAY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Membres :

MM. le général André FEAGAS, Georges BOYER de LATOUR, Mme BRAULT-CHANOINE, MM. Gérard de CHAUNAC-LANZAC, Jean-Baptiste EYHARTS, Marcel FAYE, Jérôme de GANAY, Mme GARRET, MM. Yves HUCHARD, Michel LEONET, Marc MERAUD, Léon MERCHEZ, Henry MULLER, André NOEL, André PICARDAT, Maurice RAULT, M^e Pierre REVEILLAUD, Jean de ROQUETTE-BUISSON, le général LE DIBERDER, Yves SALKIN, Jean WARTEL.

BUREAU

Président :	Général FEAGAS	Tél. :	57-40-40-02
Vice-président :	Léon MERCHEZ	Tél. :	(1) 42-28-31-02
Secrétaire général :	Jean de ROQUETTE-BUISSON	Tél. :	(1) 47-63-38-65
Conseiller administratif :	Yves HUCHARD	Tél. :	(1) 45-53-06-49
Trésorier :	Henry MULLER	Tél. :	(1) 48-47-11-42
Conseiller relations publiques	André NOEL	Tél. :	(1) 47-04-99-20

SECTIONS

b) Membres de droit : MM. les présidents des sections de :

Alsace-Moselle-F.F.A. :	Roger DUMONT	Tél. :	88-69-62-41
Aquitaine :	Commandant SERVOIN	Tél. :	56-80-47-44
Corse :	Capitaine AGOSTINI		
Languedoc :	Commandant Pierre BRASSENS	Tél. :	61-62-82-28
Marseille :	Commandant FILHOL	Tél. :	75-01-35-28
Nice-Côte-d'Azur :	Colonel Georges BERARD	Tél. :	93-81-43-78
Ouest :	Renaud ESPEISSE	Tél. :	99-97-05-44
Paris - Ile-de-France	Colonel Jean DELACOURT	Tél. :	(1) 39-51-76-68
Pays de Loire :	Colonel DELAGE	Tél. :	41-88-05-11
Pyrénées :	Commandant GUYOMAR	Tél. :	59-02-81-09
Rhône-Alpes :	Colonel MAGNENOT	Tél. :	74-84-94-95
Roussillon-Bas Languedoc :	Commandant CAMRRUBI	Tél. :	68-50-21-77
Vosges :	Lieutenant-colonel J. VIEILLOT	Tél. :	29-65-76-57
Association des descendants :	Cdt Georges BOYER de LATOUR	Tél. :	94-76-41-26

Commission financière : André NOEL, Mme BRAULT-CHANOINE, Gérard de CHAUNAC-LANZAC.
Comité de direction et de contrôle de Montsoreau : Colonel DELAGE, Commandant DALLONEAU, Mme André PASQUIER.

Entraide : Mme BRAULT-CHANOINE.

Secrétariat : 14, rue de Clichy, 75009 Paris. Tél. : (1) 48-74-52-93. — C.C.P. Paris 8813-50 V.

Porte-drapeau : Marcel FAYE. — Porte-drapeau-suppléant : Pierre PREMOLI.

Cotisation, annuelle : 150 F ; cotisation seule : 50 F.

Pour tout changement d'adresse envoyer 3 F en timbres-poste.

Permanence : Mardi et vendredi, de 15 heures à 18 heures au siège.

Correspondance : pour éviter tout retard, la correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Secrétaire général de la Koumia, 14, rue de Clichy, 75009 Paris.

Téléphone : Pour appeler Paris et la région parisienne de la province faire le 16-1 puis le numéro à 8 chiffres.

Réunion amicale mensuelle : chaque 3^e mardi du mois, de 17 heures à 19 heures, au siège : 14, rue de Clichy, 75009 Paris. Métro : Trinité - d'Estiennes d'Orves.

SOMMAIRE

	Pages
LE MOT DU PRÉSIDENT	3
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA KOUMIA ET DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS :	
— Procès-verbal de la réunion du 23 février 1988	4
ACTIVITÉS DE LA KOUMIA	7
VIE DES SECTIONS :	
— Bas Languedoc-Roussillon	8
— Marseille	8
— Pays de Loire	10
MONTMOREAU :	
— Procès-verbal du conseil d'administration de la Fondation Koumia- Montmoreau du 9 décembre 1987	11
— Dons	14
CARNET :	
— Naissances	15
— Mariages	15
— Décès	15
— Promotion	16
— Rectificatif	16
IN MEMORIAM :	
— Adjudant-chef Robert Boyer, par le colonel R. Sergent	17
— Colonel Arnaud de Sèze, par le général Lecomte	17
LA TRIBUNE DE L'HISTOIRE :	
— Le général d'Amade et la pacification de la chaouïa, par M. Jacques Augarde, ancien ministre	19
— A propos des goums au Maroc. L'épopée marocaine du goum algérien, ancêtre des goums marocains, par le général Rousseau	27

- Vieilles histoires des tribus :
 - I - Aït Lhasen de l'Oued Noun 29
 - II - Oued Noun 1927 - Un rezzou 31
par le colonel P. Azam
- Aperçu sur les monde arabe, berbère et musulman, de novembre 1987 à février 1988, par Jacques Harmel 33

ARTICLES DIVERS :

- De la science aux livres sacrés, par le docteur Henri Dupuch 41
- Hommage à Robert Montagne, par M. André Adam, président de l'Association des anciens du Cheam 46
- Algérie. - Dans le jbel Filauocène, par le colonel J. Saulay 49
- A propos de l'hôpital Marie-Feuillet à Rabat, par Marguerite Legros 51
- Le rôle d'arbitrage du makhzen du protectorat, par M. Abdel Kader Bourras 52
- Poésies :
 - *La Koubba*, par le chanoine Grasselli 53
 - *Nos uniformes*, par le docteur Henri Dupuch 54

BIBLIOGRAPHIE :

- *Femmes d'Algérie*, de Jean Déjeux, analyse par Pierre Grenaud 55
- *Prodige de l'irrigation au Maroc*, par Pierre Prefol 56

AVIS DIVERS :

- Cérémonies commémoratives de la libération de la Corse 57
- L'expédition « Musulmans, soldats de France » 57
- Note au sujet des pèlerinages militaires à Lourdes 1988 58
- Location en Corse 59
- Avis de recherche 59
- Cérémonies de l'anniversaire du Garigliano, 11 mai 1988 59
- Bulletin d'inscription au couscous du 11 mai 1988 60
- Information - Renseignement - Communication 60
- 19 mars 1962 61
- Témoignez! 61

CONGRÈS NATIONAL DE LA KOUMIA, 11 ET 12 JUIN 1988 I à VIII

(Encart rouge)

LE MOT DU PRÉSIDENT

Voulant éviter d'alourdir ce bulletin qui comprend le procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration et le programme de la prochaine assemblée générale, je serai aussi bref que possible.

Toutefois, je ne puis, malgré mon optimisme indéfectible, vous laisser ignorer plus longtemps les soucis qui m'assaillent et auxquels je ne saurais faire face sans votre amicale soutien. Le 17 novembre 1987 fut pour moi un véritable «mardi noir». J'apprenais en même temps la dénonciation pour la même date, le 15 MAI 1988, du bail des locaux de notre siège parisien et... du château de Montsoreau.

Nous cherchons, en liaison avec votre conseillère sociale et secrétaire générale des Parents des Tués, de nouveaux bureaux à Paris. Par contre, après avoir pris conseil des membres du bureau, des administrateurs de la fondation Koumia/Montsoreau et de notre ami M^e Réveillaud, j'ai rejeté la dénonciation par le Conseil général du Maine-et-Loire du bail du château de Montsoreau, pour des raisons de forme au moins jusqu'au 15 mai 1994, pour des raisons de fond (sentiments patriotiques et de morale publique) jusqu'à la dissolution éventuelle de notre association et de celle de nos descendants.

Pour me soutenir dans cette attitude, j'ai demandé et obtenu aussitôt l'appui de Mme la maréchale de Lattre, du général Sciard, président de Rhin-et-Danube, de M. le sénateur, président du Conseil général des Vosges Poncelet, du président de l'Association de soutien à l'Armée française, et sollicité l'arbitrage des ministres de tutelle de la Fondation (Intérieur, Défense nationale, Culture, Anciens Combattants, Rapatriés) ainsi que celui de M. le Premier ministre après avoir entendu sur place le discours que celui-ci a prononcé à Fréjus le 19 janvier 1988 au cours de la cérémonie de la pose de la première pierre de la nécropole des Morts pour la France en Indochine.

Sûr du soutien de vous tous, et fort de celui de nos Descendants qui m'a été confirmé par leur président, j'irai, et j'en ai avisé le président du Conseil général du Maine-et-Loire, jusqu'à solliciter l'arbitrage du Président de la République (quel qu'il soit) et à nous pourvoir si nécessaire devant le tribunal administratif mais je ne laisserai pas nos souvenirs quitter Montsoreau pour subir un deuxième exil...

Fidèle à nos traditions, je m'efforcerai d'aller toujours de l'avant dans la solution de ces difficultés, entendant déjà sourdre de toutes les régions de France votre encouragement dans le rappel de notre devise «Zidou l'gouddam».

Je compte sur votre présence les 11 et 12 juin 1988 à Caen.

Général FEAUGAS.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE EN COMMUN PAR LA KOUMIA ET SES DESCENDANTS

le mardi 23 février 1988 à 17 h 30
au Cercle Napoléon à Paris

Etaient présents pour la Koumia : le général Feaugas, président; Mme Brault-Chanoine, MM. Merchez, de Roquette-Buisson, Muller, Noël, Huchard, Méraud, Léonet, de Chaunac-Lanzac, Rault, Faye, le général Le Diberder, M^e Pierre Réveillaud, les présidents des sections Ile-de-France, de l'Ouest et des pays de Loire, ainsi que MM. de Bouvet et Mikcha; **pour les descendants** : commandant Boyer de La Tour, président; Mlle A.-M. Guignot, Mme La Bataille, MM. Carrère, Coudry, J. Pasquier et le colonel Bertiaux.

Etaient excusés : les généraux Leblanc, Turnier, Wartel, les colonels Picardat et de Ganay, Mme Garret, M. Eyharts, Mmes Balmigère, Maurer, Rousseau, Mlle Espeisse, ainsi que les présidents des sections Aquitaine, Lyon Côte d'Azur, Marseille, Toulouse, Pyrénées, Corse, Alsace et Vosges.

Après avoir remercié les présents de leur assiduité aux réunions du conseil et avoir fait observer une minute de silence à la mémoire des membres de la Koumia décédés depuis le 20 octobre 1987, date de la dernière réunion du conseil, le président précise qu'il souhaite voir traiter rapidement les problèmes de routine pour s'attarder quelque peu sur trois questions d'actualité importantes pour la Koumia : la dénonciation du bail du bureau de Paris, le dénonciation du bail du château de Montsoreau et l'organisation de l'assemblée générale des 11 et 12 juin 1988 à Caen.

1. — SITUATION DE LA KOUMIA ET DES DESCENDANTS

1-1.- Sur le plan financier :

— L'avoir global à ce jour est de 622.351,71 F, contre 568.088,59 F en 1987, soit une augmentation de 9 % notablement réduite cependant si on la présente en francs constants.

150 adhérents n'ont pas encore réglé leur cotisation 1987, ce qui est une proportion inquiétante.

— L'avoir global des Descendants est évalué aux environs de 60.000,00 F, insuffisant pour leur permettre quelques actions. Ils souhaitent pouvoir augmenter le montant de leur cotisation annuelle.

Après discussion, il est décidé qu'en 1989 les Descendants régleront directement à la Koumia le montant de l'abonnement au bulletin, leur cotisation dont ils fixeront le montant, étant versée à leur trésorier.

1-2 - Sur le plan des effectifs :

— L'effectif de la Koumia est à ce jour de 1.204 contre 1.199 en octobre 1987, celui des Descendants de 420.

Ces effectifs sont donc apparemment stables mais les retards à paiement des cotisations sont trop nombreux dans chacune des deux associations.

2. — ACTIVITÉS DE NOS ASSOCIATIONS

— Participations de délégations aux offices religieux célébrés à la mémoire des maréchaux Juin, de Lattre, Leclerc, du général Giraud, la cérémonie de Fréjus (nécro-pole des morts au champ d'honneur en Indochine).

— Préparation des cérémonies commémoratives de la libération de la Corse les 10 et 11 septembre 1988 à Ajaccio, col du Teghime et Bastia, pour lesquelles sont **demandés d'urgence** (secrétariat de la Koumia), les noms de ceux qui souhaiteraient y participer (charter au départ de Paris et de Marseille).

— Une messe sera célébrée le mercredi 9 mars à 18 heures en la chapelle de l'Ecole militaire à la mémoire du général Guillaume et de ses compagnons d'armes, le souvenir de Mme Guillaume y sera associé.

3. — HISTOIRE DES GOUMS MAROCAINS

La vente du deuxième tome se poursuit normalement. Il nous reste encore une trentaine d'exemplaires du tome 1 disponibles.

A la demande de nombreux camarades, le colonel Méraud a accepté la direction des travaux tendant à la publication dans les prochaines années de *l'Histoire des Affaires indigènes du Maroc*, ce dont le remercie chaleureusement le président.

4. — QUESTIONS DIVERSES

— Le plan du réseau d'informations par téléphone établi par le commandant Servoin pour la section Aquitaine est présenté et le président insiste pour que chaque président de section s'en inspire afin de hâter les transmissions à l'intérieur de nos associations.

— Il est demandé au général Le Diberder de prévoir pour les enfants et petits-enfants de nos associations, âgés de plus de huit ans, une visite guidée du Musée de l'armée. Le général Le Diberder donne son accord.

— Accord est donné pour le remplacement de la Koumia en bronze volée à la Croix des Moinats, suivant devis présenté par le colonel Vieillot au prix de 3.950,00 F.

— La demande formulée par le général Marchal, ancien président de la Côte d'Azur, de faire adhérer la Koumia à l'Union nationale des troupes de montagne est étudiée. Elle ne reçoit pas l'accord de la majorité du conseil, il est toutefois décidé que le président demandera quelques précisions au général Marchal tant sur le but que sur l'organisation de cette association.

5. — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1988

Un exemplaire de l'encart habituel pour ce genre de manifestations est distribué à chacun des participants.

Le programme mis au point par M. Espeisse est accepté à l'unanimité et il est rappelé l'urgence de la retenue des chambres en raison du nombre de touristes à cette époque dans cette région.

Le président remercie M. Espeisse d'avoir bien voulu accepter spontanément la charge de président de section de l'Ouest qui comprenait cette année l'organisation de l'assemblée générale.

6. — LOCAL DE LA RUE DE CLICHY

La dénonciation du bail pour le 1^{er} mai 1988 nous a amené à envisager deux solutions :

- chercher un cinq-pièces nous permettant de poursuivre la cohabitation avec les Parents des Tués ce que nous souhaiterions ;
- soit nous établir seul dans un deux-pièces.

Les recherches entreprises jusqu'ici pourraient nous amener à occuper deux pièces d'un local situé boulevard de Sébastopol (à hauteur de l'église Saint-Leu) occupé en partie par l'Association des Amputés à moins que la mairie de Paris interpellée par nous grâce à notre ami de Chaunac, puisse nous reloger.

Toutefois, les ponts ne sont pas rompus avec le propriétaire de la rue de Clichy qui, moyennant une augmentation du loyer, pourrait revenir sur sa décision. Notre destin devra être fixé au plus tard le 15 avril.

7. — FONDATION KOUMIA - MONTSOREAU MUSÉE

7-1 — La situation financière de la Fondation est saine, l'avoir global est de 93.246,27 F contre 66.550,84 F en 1987.

L'effectif des visiteurs se situe autour de 18.000 par an. Mais... le bail du château a été dénoncé par le Conseil général du Maine-et-Loire pour le 15 mai 1988.

7-2 — La convention signée en 1967 était prévue pour une durée de neuf ans avec tacite reconduction (sans préciser que celle-ci est annuelle) le président a déclaré cette dénonciation irrecevable jusqu'au 15 mai 1994 (1967- 1976 - 1985 - 1994). Il a, d'autre part, sollicité l'intervention auprès du président du Conseil général du Maine-et-Loire, de la maréchale de Lattre, du président de Rhin-et-Danube, du Premier ministre et des ministres de tutelle de la fondation (Défense, Intérieur, Culture, Anciens Combattants, Rapatriés) ainsi que de M. Poncelet, président du Conseil général des Vosges et fidèle de la Croix des Moins.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 9 décembre 1987 de la Fondation sera publié dans notre bulletin de mars permettant à chacun d'être au courant de l'attitude pour le moins discourtoise du président du Conseil général du Maine-et-Loire et des réactions du président qui demande au conseil son avis sur le processus qu'il a engagé. Le conseil à l'unanimité (Koumia et Descendants) approuve les diverses démarches et demande au président de poursuivre ses actions dans le même sens, une seule solution devant être envisagée : le maintien à Montsoreau.

8. — AVANT DE CLORE LA SÉANCE, LE PRÉSIDENT PROCÈDE A UN TOUR DE TABLE

— M. Merchez demande que lorsque notre drapeau est présent à une cérémonie, en particulier aux monuments aux morts, tous les camarades présents porteurs du calot des goums se regroupent autour du porte-drapeau. Cette suggestion est acceptée à l'unanimité. Sa mise en application sera effective dès notre prochaine assemblée générale.

— M. Léonet suggère que pour bien marquer notre détermination de demeurer à Montsoreau nous y tenions notre assemblée générale de 1989. Non seulement cette suggestion est acceptée mais le président demande au colonel Delage, président de la section des Pays de Loire, d'y tenir la prochaine réunion de la section à laquelle participeront plusieurs membres du bureau.

— Mlle M.-A. Guignot insiste pour que les demandes de réservation de chambres pour l'assemblée générale 1988 soient accompagnées du chèque correspondant aux arrhes.

— M. Mikcha demande que les additifs à l'annuaire soient numérotés et datés, il en est pris bonne note.

Plus personne ne demandant la parole, le président déclare la séance close à 19 h 30.

Puis il remet à M. Faye le diplôme d'honneur et la médaille des porte-drapeaux, le remerciant de son dévouement à notre association.

Général André FEAUGAS.

ACTIVITÉS DE LA KOUMIA

Remise d'un chèque à la recherche médicale française

Le 17 décembre 1987, le général Feaugas, président national, a remis à M. Chaunac, président de la Fondation de la recherche médicale française, un chèque de 10.000 francs représentant les bénéfices de la tombola de l'assemblée générale de Périgueux, conformément aux vœux exprimés par les participants.

Messe à la mémoire du maréchal de Lattre de Tassigny

Le 10 janvier 1988, à 11 heures, une messe a été célébrée en l'église Saint-Louis-des-Invalides, à l'occasion du trente-sixième anniversaire de la mort du maréchal Jean de Lattre de Tassigny.

La Koumia était représentée à cette cérémonie par une importante délégation avec drapeau conduite par son président, le général Feaugas.

Pose de la première pierre du mémorial des morts d'Indochine

Le général Feaugas, président, et l'adjudant E.R. Premoli avec drapeau, ont représenté la Koumia à la cérémonie de la première pierre du mémorial. Les colonels Bérard, Gilbain et Montjean, de la section de Nice, y assistaient également.

Cérémonies à la mémoire du maréchal Juin

Le 31 janvier une gerbe a été déposée, place d'Italie, au pied de la statue du maréchal Juin et une messe a été célébrée à sa mémoire en l'église Saint-Louis-des-Invalides, à 11 heures.

Une très importante délégation, avec drapeau, conduite par son président, le général André Feaugas, représentait la Koumia à ces cérémonies.

VIE DES SECTIONS

Bas Languedoc - Roussillon

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS

Les membres de LA KOUUMIA, section Bas Languedoc - Roussillon se sont retrouvés le vendredi 15 janvier 1988 au cercle des officiers de Perpignan pour la traditionnelle galette des rois.

Avaient répondu à l'appel du président :

- des Pyrénées-Orientales : le général Brenac, le général Oudot de Dainville, Camrubi et Mme, Cathelineau et Mme, David, Egels, Fabre, Mme Klopp, La Fleur des Poids et Mme, Neufang et Mme, Marocchi et Mme et leurs enfants, Mme Vidal, Vernusse et Mme, Vuillecard et Mme, Cadet et Mme;
- des départements voisins (qu'ils en soient remerciés) : Fournier et Mme, Maldonado et Mme, de Martino et un ami, Collas Daniel et Mme.

Soit au total 35 personnes présentes, beaucoup mieux que l'année dernière. Des absents, bien sûr, mais de nombreux excusés que le président cita avant de présenter à tous ses meilleurs souhaits de joie, bonheur et surtout de santé à l'occasion de la nouvelle année.

Après un bref commentaire de la réunion du conseil d'administration, réunion à laquelle il assistait, le président donnait les dates de la prochaine assemblée générale qui se déroulera cette année au château de Caen les 11 et 12 juin. En ce qui concerne la section du Bas Languedoc - Roussillon, l'assemblée générale annuelle aura lieu également en juin, la date restant à définir. Etant donné le succès de l'année dernière, cette assemblée se tiendra au même endroit, avec un « méchoui » pour le repas de midi.

Après avoir dégusté la galette des rois, accompagnée d'une excellente blanquette, les participants se séparaient après s'être à nouveau souhaité une bonne et excellente année, et donné rendez-vous pour le mois de juin à Alenya.

Le secrétaire,
C. CADET.

Marseille

Dimanche 31 janvier à Carry-le-Rouet, a eu lieu la réunion de la section de Marseille pour la tenue de son assemblée générale.

A cette occasion, 107 invitations avaient été lancées, qui ont donné lieu à 36 réponses positives, 39 négatives, mais aussi, hélas! 32 sans réponse. 25 invitations, destinées aux descendants, ont été répercutées par le délégué régional, M. Setti (présent lui-même à Carry); il n'a reçu que trois réponses toutes négatives (cela sans commentaire).

Plusieurs de nos camarades s'étaient excusés pour cause de maladie ou d'indisponibilité, ce sont : Barbaize, Menet, Dekyvère, Mme Para, Kortal, Delhumeau, Calimez, Mme Mansuy, Col. Verlet, Gal Wartel, Duhoo, Mme Potier.

Merlin et Mme, ainsi que Mme Neigel sont en voyage hors de France. Mme de Chilly, Cholet et Donato étaient empêchés au dernier moment.

C'est donc soixante et onze participants qui ont assisté au repas servi au restaurant « Les Pieds dans l'eau » au Rouet-Plage. Ce sont (par ordre alphabétique et sans tenir compte des grades) : Bera et Mme, Blanchard et Mme, Bonachera et Mme, Brès et Mme, Brian et Mme, Dr Brines et Mme, Busi et Mme, Cazenove et Mme, de Chilly, Couetmeur, Cramoisy, Mme et quatre enfants, Dr Cros et Mme, Dallier et Mme, Delafosse et Mme, Mme Desbrosse, Dubus et Mme, Mme Feniou, Filhol et Mme, Franceschi, Mme et six invités, Goule et un invité : Hébert, de Bordeaux, Lavoignat et Mme, Dr Léger et Mme, Lejard et Mme, Mairot et Mme, Mme Ocamica, Plisson et Mme, Sarrazin, Seigle, Setti et Mme, Thouvenin et un invité, Mme Wartel. Un nouvel adhérent, Percebois, et Mme. Lavoignat était accompagné d'un de ses amis, le général Rinjonneau et Mme Rinjonneau (dernier chef du poste d'Aoufous-Taïlalet en 1956). Le colonel Brion, absent de Marseille, en cette saison, était représenté par sa belle-sœur, Mme Pernot; Setti, descendant.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, le président Filhol fait mention des décès survenus : Mme Barbaize (épouse du capitaine), Mme Brian (mère du colonel), regrettant de ne les avoir appris qu'avec retard; il donne des nouvelles du colonel Verlet qui vient de subir une grave opération dont il se remet lentement. Lejard a pu se rendre auprès de lui, dans la maison de convalescence de Peypin, où Filhol aussi a pu prendre de ses nouvelles par téléphone.

Entouré du vice-président Cramoisy, du secrétaire Lavoignat, du trésorier Franceschi (qui seront tous confirmés dans leur fonction), le président passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour fixé pour cette assemblée générale.

1. — Il s'agit, en premier lieu, de la désignation de délégués locaux, bénévoles, appelés à répercuter, autour d'eux, les informations relatives à la vie de la section et de la Koumia. Ce sont : pour les Bouches-du-Rhône, Merlin et Busi; pour le Var, le Gal Wartel; pour le Vaucluse, Lavoignat et Plisson; pour les Alpes-de-Haute-Provence, Bonachera; pour la Drôme - Ardèche, Filhol.

2. — Périodicité des réunions : la majorité des assistants a voté pour la tenue de quatre réunions annuelles.

3. — Prix plafond des repas : de 120 à 140 F.

4. — Moyens d'approvisionnement en fonds la section : il est convenu de majorer de 10 F le prix des repas.

Mais à ce moment des débats, la majorité des membres présents soulève la question de l'aide matérielle que la section devrait recevoir de Paris et le vœu est présenté de voir l'assemblée générale de Caen, en juin prochain, examiner en réunion plénière la possibilité de ristourner, comme cela se pratique dans toutes les associations, une partie (10 à 15 %) de la cotisation, à chaque section, en fonction du nombre de ses cotisants. De même, il est souhaité que les cotisations soient versées à la section qui les répercutera à Paris après avoir prélevé sa quote-part.

L'ordre du jour épuisé, le président Filhol fait part des informations que le général Feaugas l'a chargé de transmettre à la section et concernant la situation du musée de Montsoreau et celle du siège de Paris, ce qui déclenche des commentaires désabusés.

Le repas qui suit se déroule cependant dans la bonne humeur habituelle et se termine même aux sons d'un orchestre dont vont profiter ceux des nôtres, et ils sont assez nombreux, qui ont des fourmis dans les jambes pour s'adonner aux joies de la danse.

La dislocation intervient vers 17 heures.

Le président, R. FILHOL.

Pays de Loire

Les membres de la Koumia résidant en Indre-et-Loire se sont retrouvés à 29 le jeudi 17 décembre pour leur dernier déjeuner de l'année qui, comme les précédents, s'est déroulé dans une ambiance particulièrement amicale.

Ce fut pour nous l'occasion d'accueillir au titre d'ami de la Koumia, le médecin général de la marine Jean Bernard et de nous réjouir d'avoir pu accroître les effectifs de l'association de sept nouveaux adhérents depuis deux années que nous nous réunissons ainsi.

Ont participé à ce repas : Boudart, Bernard et Mme, Carpentier, Mme, Mlle, et un ami, Champion et Mme, Deschard et Mme, Ducasse et Mme, Mme Epry, Gudefin, Jarrot et Mme, Lecq et Mme, Meillier, Mme Pasquier, Pillot et Mme, Sautret et Mme, Vaysse et Mme.

Général (C.R.) Pierre JARROT.

Au moment de mettre sous presse, Georges Boyer de La Tour, président de l'Association des descendants, nous a adressé une vibrante protestation concernant la résiliation unilatérale du bail du Musée des goums au château de Montsoreau par le Conseil général de Maine-et-Loire. Il termine sa lettre par cet appel :

Je souhaiterais pouvoir compter sur la solidarité unanime de tous les descendants. C'est pourquoi je propose que chaque membre de l'association s'engage, dès maintenant, en m'écrivant une lettre personnelle refusant l'inacceptable et me faisant part de sa détermination et de sa volonté de soutenir l'action engagée par nos anciens pour préserver le précieux et glorieux patrimoine qu'ils ont recueilli.

Georges BOYER de LATOUR.

MONTSOREAU

Procès-verbal du conseil d'administration de la Fondation Koumia-Montsoreau du 9 décembre 1987

Le conseil d'administration de la Fondation Koumia-Montsoreau s'est réuni le 9 décembre 1987 à 15 heures au château de Montsoreau (siège social), sous la présidence du général Feaugas.

Etaient présents : M. le général Boisseau, directeur du Musée de l'Armée; M. Touchais, vice-président du C.G., représentant M. le président du C.G.; M. le colonel Boulard de Gatellier, représentant le général commandant l'E.A.A.B.C.; M. Foulon, maire de Montsoreau; M. le commandant Boyer de Latour, président de l'Association des descendants de la Koumia; Mme A. Pasquier, conservateur; M. Michel Pasquier, trésorier; M. Muller, trésorier adjoint; M. le colonel Delage, président de la section Koumia Val-de-Loire; M. le commandant Dallonneau, du comité de direction et de contrôle du Musée des goums.

Etaient excusés : M. le préfet du Maine-et-Loire; M. Huchard, secrétaire, pour raison de santé, qui avait délégué ses pouvoirs au général Feaugas.

M. Touchais devant s'absenter en début d'après-midi, la réunion a débuté dès 13 heures au cours du repas pris en commun.

I.

Le général Feaugas aborde d'emblée le projet manifesté par le conseil général de procéder à la renonciation de la convention-bail signée le 28 avril 1967, pour neuf ans, valable à compter du 15 mai 1967, renouvelable par tacite reconduction, par le général Turnier pour la Koumia et M. le préfet Jannin pour le département du Maine-et-Loire. Il estime qu'il y a dans le problème posé :

- une question de forme;
- une question d'éthique et de fond.

Il déclare ne pas vouloir s'étendre sur la seconde bien qu'il soit paru pour le moins discourtois qu'après trente ans d'étroite collaboration, le président du Conseil général, administrateur lui-même ès-qualité de la Fondation, dont l'essentiel est représenté par notre musée, avise son président de conseil d'administration par une lettre recommandée avec A.R. de la rupture unilatérale d'un contrat de bail à laquelle nul n'avait auparavant fait allusion de quelque manière que ce fût.

On ne saurait, dit-il, se débarrasser d'un musée symbolisant l'amitié franco-marocaine comme d'un locataire malhonnête, ajoutant que la Dame de Montsoreau elle-même eut été fort désagréablement surprise d'une telle attitude à l'égard de notre musée qui rassemble les souvenirs de l'épopée de la France au Maroc, ainsi que celle des goumiers marocains pour la libération de la France.

Mais laissons-là, dit-il, malgré leur exceptionnelle gravité, les problèmes affectifs qui relèvent avant tout de la morale publique et des sentiments qui animent chacun de nous à l'égard du patrimoine historique de notre pays.

Et il en arrive au problème de fond, au problème juridique. La convention du bail signée le 28 avril 1967 pour compter du 15 mai 1967 stipule en son article 1 « Durée du bail » : *le bail aura une durée de neuf ans à compter du 15 mai 1967. Il sera renouvelable par tacite reconduction. Si l'une des parties veut y mettre fin, elle devra en informer l'autre au moins six mois à l'avance.*

En conséquence et après avoir consulté le conseiller juridique de notre association, avocat à la cour de Paris, il estime pour sa part :

- 1° que cette convention n'est résiliable qu'au 15 mai 1994 (la reconduction se faisant à la fin de chaque période du bail) ;
- 2° qu'en tout état de cause la dénonciation par le conseil général étant datée du 16 novembre 1987 ne peut être recevable, l'article 1 de ladite convention prévoyant que la partie désirant y mettre fin devra en informer l'autre au moins six mois à l'avance, soit en ce qui nous concerne avant le 15 novembre 1987, or la lettre du président du Conseil général est datée du 16 novembre 1987 ;
- 3° il rappelle que le décret créant la Fondation a fixé le siège social de celle-ci au château de Montsoreau en son article 2. Il conclut en exprimant l'espoir que le projet ayant motivé la lettre du 16 novembre 1987 du président du Conseil général sera retiré à la suite de sa correspondance du 17 novembre 1987, puis après l'échange de vues de ce jour et que la collaboration Koumia / Conseil général pourra se poursuivre comme durant ces trente dernières années dans l'estime et la compréhension mutuelles.

Il demande à M. Touchais :

- 1° de bien vouloir réétudier ce problème avec ses collègues du Conseil général en vue de leur faire renoncer à la dénonciation de notre convention de bail, permettant le maintien du musée en l'état ;
- 2° de lui faire connaître avant le 15 janvier 1988 la décision prise à ce sujet par cette assemblée compte tenu des entretiens de ce jour.

Enfin, il informe M. le représentant du président du Conseil général qu'en cas de non-réponse ou de réponse négative (maintien de la dénonciation) à la date ci-dessus, il n'hésitera pas, si le conseil d'administration en est d'accord, à en appeler à l'arbitrage de MM. les ministres de l'Intérieur, de la Défense, de la Culture et des Anciens Combattants, autorités de tutelle de la Fondation, au président de la République lui-même et si besoin est à porter le conflit qui nous oppose devant le tribunal administratif pour la défense d'une cause dont la noblesse ne manquera pas d'apparaître à tous.

Les membres du conseil consultés donnent unanimement (moins une abstention) leur accord au président, les deux représentants de l'Association des descendants affirmant que si leurs « anciens » devaient éprouver quelque découragement devant l'attitude manifestée en l'objet par le Conseil général, ils « relèveraient le gant » avec toute l'énergie de leur jeunesse.

M. Touchais présente le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 1987 du conseil général au cours de laquelle a été évoqué le projet de la création au château de Montsoreau d'un Musée de l'art et de la littérature romantique suggérant que le Musée des goums se replie sur l'E.A.A.B.C.

Le colonel Boulard de Gatellier, représentant le général commandant l'E.A.A.B.C., déclare catégoriquement qu'on ne peut envisager cette solution, l'Ecole se trouvant elle-même à la recherche de locaux.

Michel Pasquier fait remarquer les déboires que subit actuellement le Musée d'art régional de Tours et exprime des doutes sur la possibilité de vivre du musée projeté à Montsoreau.

Le général Feaugas suggère qu'avant de songer à évacuer le Musée des goums un test sur le nouveau musée soit effectué dans les pièces du niveau supérieur, là où il fut envisagé un temps d'installer Mme Nedellec, puis un musée de la Résistance, puis un musée archéologique d'autant qu'alors il n'avait nullement été prévu le départ du Musée des goums.

M. Touchais soumettra cette suggestion au Conseil général et invite le général Feaugas à écrire à M. le président du Conseil général pour informer celui-ci de ce qu'il considère la dénonciation au 15 mai 1988 comme irrecevable, celle-ci ne pouvant intervenir au plus tôt que le 15 mai 1994.

Après le départ de M. Touchais, le conseil d'administration se poursuit dans le château où ont rejoint MM. Foulon et Dallonneau. Le président fait un rapide compte rendu de l'entretien qui vient d'avoir lieu avec M. Touchais et passe à l'examen de l'ordre du jour établi avant réception de la lettre de dénonciation du bail.

II. — SITUATION FINANCIERE

M. Muller expose la situation financière de la Fondation qui, arrêtée au 8 décembre 1987, se solde par un avoir global de 460.163 F dont 76.114 F disponibles. Le décompte remis aux administrateurs présents fait ressortir un nombre d'entrées annuelles d'environ 20.000 visiteurs, indiquant une stabilité de fréquentation contrairement à ce qui est constaté depuis 1986 dans la plupart des musées. Le projet du budget 1988 s'élève à 105.000 F.

III. — PROJECTION - ORGANISATION BOURSES

Compte tenu des difficultés éprouvées dans de nombreuses académies pour trouver l'ouverture vers les jeunes, il semble qu'aucune bourse ne puisse être attribuée en 1988. Cependant une somme de 24.000 F est réversée à cet effet au projet de budget.

IV. — TRAVAUX DU MUSEE

Compte tenu du conflit suscité par le Conseil général du Maine-et-Loire, il ne peut être envisagé de travaux tant que cette assemblée n'aura pas fait connaître sa réponse concernant l'irrecevabilité par la Koumia de sa dénonciation de la convention bail.

V. — QUESTIONS DIVERSES

Michel Pasquier fait part de correspondances diverses reçues sollicitant des renseignements qui seront fournis et des prêts d'objets qui ne seront accordés qu'après obtention de garanties sérieuses.

Il fait part de la mise en place des derniers dons reçus, en particulier ceux faits par Mlle Guillaume.

Le président demande à chacun de lui renouveler son accord sur la position qu'il a prise à l'égard du Conseil général et sur le processus engagé à ce sujet et le tour de table ayant donné lieu à un accord total moins une abstention, il lève la séance à 16 h 30 en invitant le général Boisseau, directeur du Musée de l'armée à visiter avec lui le Musée des goums et tous à se réunir à l'entrée du musée pour saluer la mémoire du commandant André Pasquier devant la plaque à son nom qui vient d'y être scellée.

Les participants quittent Montsoreau à 17 h 30 en passant pas le nouveau parking accolé au château.

Le 9 décembre 1987.

Le général André FEAUGAS,
président de la Fondation
Koumia / Montsoreau.

Musée des goms

DONS REÇUS

Comtesse Guy de VERTHAMON et colonel de VERTHAMON :

- 4 photos du général Nogués.

Lieutenant-colonel MAGNENOT :

- 2 photos du général d'Amade.

Docteur LALU :

- Revue *Nord-Sud* (deux exemplaires), reliés par les soins du docteur.

M. André NOEL :

- Notions de droit musulman marocain par le commandant BEIGBEDER-COLAY, du service des Renseignements - 1924.

Mme Xavier MERCKX :

- Un prix Rhin-et-Danube pour les élèves des lycées et collèges, année 1986-1987.

Centre départemental de documentation pédagogique de Gap :

- Histoire des troupes marocaines au service de la France : goms, spahis, tirailleurs marocains.

M. Raymond MARQUER :

- 12 photos du vieux Maroc.
- 3 photos du retour du 3^e tabor à Khenifra.

Commandant H. REFFAS :

- *Le Maroc : géographie, histoire, mise en valeur* (1920), par Victor Piquer.
- *La conquête pacifique du Maroc*, par le docteur Cruchet (1930).
- *Une française au Maroc*, par Mathilde Zeis (1908).

Colonel SAULAY :

- Une série de 8 photos, particulièrement sur le poste de Beni-Derkoul.

Colonel POYNARD :

- 2 photos (Indochine, Lt Poynard, Adjt-chef Delaplaine, Sgt-major Cabissol).

Docteur ROUSSEL :

- Série de photos du vieux Maroc, 1911, 1912, 1914...

CARNET

NAISSANCES

Nous avons la joie d'annoncer la naissance de :

- Céline, le 29 décembre 1987, au foyer de M. et Mme Thierry Legoux, petite-fille de M. et de Mme Paul Legoux, et arrière-petite-fille de l'adjudant-chef (décédé) et de Mme Maurice Legoux.
- Constance, le 14 décembre 1987, fille de Bruno et Corine Parent, neuvième petit-enfant du colonel (E.R.) J. Parent et de Mme, née Jacqueline Deal.
- Bertrand, le 16 janvier 1988, fils du docteur et de Mme de Tonnac, petit-fils du lieutenant-colonel (E.R.) et de Mme Guy Delafon.
- Antoine, le 9 février 1988, deuxième fils de M. et de Mme Rousseau, née Geneviève Feugas et vingt-septième petit-enfant du général et de Mme Feugas.
- Gwenaëlle, le 31 janvier 1988 à Bastia, cinquième enfant du capitaine et de Mme Jacques Hogard, petite-fille du général Jacques Hogard et arrière-petite-fille du général Emile Hogard.

La Koumia est heureuse de féliciter les heureux parents et grands-parents.

MARIAGES

Nous avons la joie d'annoncer le mariage de :

- M. et Mme Antoine Fauque ont le plaisir de faire part du mariage de leur second fils Jacques, avec Mlle Dominique Robin au village de Villemeux (Eure-et-Loir).

Nos félicitations aux nouveaux époux.

DÉCÈS

Nous avons le regret d'annoncer le décès de :

- Adjudant-chef (E.R.) Charles Foucquart, le 23 septembre 1987 à Aix-en-Provence.
- Colonel (E.R.) Louis Coadic, le 17 décembre 1987 à Alençon.
- Adjudant (E.R.) Antoine Muralia, le 3 décembre 1987 à Draguignan.
- Adjudant-chef (E.R.) Robert Boyer, le 5 janvier 1988 à Vaigne (Indre-et-Loire).
- Mme Jean de Boucheron (amie), en décembre 1987 à Toulouse.
- Adjudant-chef (E.R.) Lucien Godfroy le 26 janvier 1988 à Chamalières (Puy-de-Dôme).
- Mme Levy Desruelles, veuve de l'adjudant-chef (1909-1974) en décembre 1987 à Soissons (Aisne).

- Mme Abdel Kader Guermouche, épouse du colonel (E.R.) Guermouche, en janvier 1988 à Nice.
Une délégation de La Koumia, conduite par le colonel Bérard, président de la section de Nice, assistait à la levée du corps.
- Mme Claire Breton, épouse du sergent-major Robert Breton, le 20 avril 1987 à Valence.
- Colonel Antoine du Boÿs, à Angers, en février 1988.
Aux familles en deuil, la Koumia adresse ses plus affectueuses condoléances.

PROMOTION

- Les capitaines Jean-Baptiste Antonini et Roger Ouiste ont été promus chefs de bataillon de réserve à compter du 1^{er} octobre 1987.

Toutes les félicitations de la Koumia aux nouveaux promus.

RECTIFICATION

Dans le carnet du bulletin de décembre 1987, il fallait lire, à la rubrique « MARIAGES » :

- Claire de Rancourt, fille de M. et de Mme de Rancourt, née Le Bouteiller (D), petite-fille du capitaine Le Bouteiller, mort pour la France, et de Mme Georges Gautier, avec Frédéric Trophard, le 28 juin 1986 à Cernoy-en-Berry (Loiret).



IN MEMORIAM

L'adjudant-chef Robert Boyer

Il y a ceux qui, à la pointe des combats pour la libération de la France en 1944, sont morts entre Cassino et les bords du Rhin et dont nous célébrons chaque année le souvenir.

Et il y a ceux qui, ayant survécu, disparaissent un par un, au fil des ans, et qui méritent bien qu'on leur tire un coup de chapeau.

Saluons donc au passage l'adjudant-chef Robert Boyer, qui fut sergent-chef au 83^e goum marocain, décédé le 5 janvier 1988 à Veigné près de Montbazou.

Son ancien chef, ses camarades de combat et ses amis prient Mme Boyer et ses enfants d'accepter l'expression de leur tristesse et de leur affection.

Colonel René SIRGENT.

Le colonel Arnaud de Sèze

Quelle tristesse de voir trépasser, après tant de souffrances un homme de la qualité d'Arnaud de Sèze.

C'était un vrai gentilhomme plein de cœur et de vertu qui n'avait jamais cessé de donner des preuves de son indéfectible fidélité à la parole donnée : fidélité à Dieu, à sa patrie, à sa famille.

Homme de tradition, il était en outre plein de charme et attirait à lui ceux qui le rencontraient, jeunes ou vieux.

Il était le courage même et en avait donné maintes preuves au cours de sa vie, mais aussi dans les derniers mois de sa vie où il eut à faire front à une douleur physique extrême.

Mais ce qui surpassait tout en lui, c'est le cœur !

J'ai eu la chance d'être en amitié avec lui dès le jour où je l'ai connu au Maroc lorsqu'il y est arrivé venant du 1^{er} R.E.C. pour suivre le cours des Affaires indigènes.

Il fut immédiatement adopté par les anciens de la caïda, les Justinard, les Flye, les Parlange et... moi-même.

Après un séjour à Aghbala, il fut détaché à la résidence auprès du Résident général, M. Peyrouton pour lequel il eut beaucoup d'admiration. Resté quelque temps auprès de son successeur le général Noguès, il dut partir pour Saumur afin d'y suivre le cours des lieutenants d'instruction, passage obligatoire pour être promu capitaine. Il réussit parfaitement à Saumur et fut affecté au 18^e chasseurs que commandait le remarquable colonel Marion, beau-frère de Langlade.

La guerre survint et le 18^e chasseurs se trouva en première ligne dans la forêt de la Warndt où Sèze fut cité à l'ordre pour sa belle attitude au feu.

Avant d'être fait prisonnier en 1940, il avait rencontré une jeune fille éblouissante à laquelle il s'était immédiatement fiancé et qui fut plus tard une compagne incomparable — mais ils durent attendre quatre ans avant de se marier.

Pendant cette longue attente, Mlle Darcy avait fait preuve d'un sang-froid et d'un courage étonnants dans la Résistance où elle fut très active et très exposée.

La guerre finie, Arnaud de Sèze revint aux Affaires indigènes du Maroc et je l'eus à mon cabinet à la direction des Affaires politiques. Là, nous nous sommes vraiment liés car je l'avais en très haute estime.

Chef d'escadrons et nommé au commandement du 3^e tabor aux Aït Issehaq, il partit pour l'Extrême-Orient en juin 1949. Malheureusement, il fut gravement atteint par un ulcère perforé qui laissa des traces fatales. Hospitalisé dans des conditions dramatiques à Hanoï, il fut rapatrié d'urgence en 1950.

Affecté à Tinghir, il assura le commandement du cercle du Dadès-Todgha où il réussit pleinement dans cette vie exaltante des Affaires indigènes dans un bled magnifique.

Promu lieutenant-colonel, il fut affecté dans un régiment en France. Mais là, il fit valoir ses droits à la retraite afin de se retirer avec sa famille près de Dijon dans leur propriété de Gouville.

Mais, lorsque la situation se dégrada en Algérie, Arnaud de Sèze ne put rester insensible au drame qui se déroulait là-bas, où se jouait le sort de notre pays, de nos compatriotes d'Afrique du Nord, de nos amis musulmans qui avaient cru en la parole de la France. Comme son frère Bertrand, il prit parti sans hésitation et s'engagea dans une nouvelle forme de résistance contre toute les lâchetés et tous les abandons.

Hélas ! devant l'évolution de la situation, il dut chercher refuge en Suisse avec sa famille et son exil dura quatre ans. Tout au long de cette période de sa vie, il resta égal à lui-même parfaitement équilibré et désintéressé.

C'était un sage et un homme charmant qui se donnait à tous. Il trouva dans sa foi, qui était très profonde, la force de supporter comme son frère Charles des souffrances abominables. Il est mort en parfait chrétien, donnant un magnifique exemple d'abnégation.

Le service des Affaires indigènes du Maroc s'honore de l'avoir compté dans ses rangs et moi, de l'avoir eu pour ami.

Puisse son exemple servir de guide aux jeunes de notre pays.

5 février 1988.

Général LECOMTE.



LA TRIBUNE DE L'HISTOIRE

Le général d'Amade et la pacification de la Chaouia

par M. Jacques AUGARDE, ancien ministre

Lorsque l'on parle de la présence française au Maroc, on se réfère obligatoirement au maréchal Lyautey. Par l'étonnante dimension de sa personnalité il a occulté celles de ses prédécesseurs comme de ses successeurs.

L'œuvre accomplie pendant douze ans par le compagnon et disciple de Gallieni, pour mettre en place un état moderne ne saurait souffrir de comparaison.

Mais on a toujours des devanciers dont le mérite est de permettre de réaliser dans les meilleures conditions les projets élaborés.

Le premier résident général de la République française à Rabat, rendait hommage aux généraux Monnier et d'Amade, et celui-ci déclarait avoir pu pacifier la Chaouia dans les délais fixés par le gouvernement grâce à l'action du général Drude.

Venu avec les premières troupes d'intervention au Maroc occidental, il avait après cinq mois de travail assidu demandé à être remplacé pour des raisons de santé.

C'était un homme de valeur. Il avait servi en Tunisie, au Sahara et au Dahomey en 1893 et en 1894, puis participé au corps expéditionnaire international en Chine d'août 1900 à septembre 1901.

Le général Lyautey, alors à la tête de la division d'Oran, indiquait dans les notes rédigées en octobre 1907... avoir « apprécié ses qualités de décision, de netteté et de vigueur au moment de l'embarquement des unités pour Casablanca et il lui reconnaissait les dispositions d'esprit voulues pour exercer de hautes fonctions.

Le général d'Amade, très estimé pour ses compétences et pour son acceptation de la discipline, fut donc désigné pour lui succéder.

A cinquante-deux ans, il se voyait confier un important commandement, fait assez exceptionnel pour l'époque et surtout dans notre pays.

En effet, le reporter du *Times*, Reginald Rankin, remarquait que les officiers britanniques, par exemple, étaient plus jeunes pour des fonctions analogues. Le général Kitchener avait à peine la cinquantaine quand il eut sous ses ordres les 250.000 hommes des Forces de l'Empire engagés contre les troupes du président Krüger.

Albert d'Amade, né à Toulouse le 24 décembre 1856, devait probablement à son père Adolphe d'Amade sa vocation militaire.

Celui-ci, Saint-Cyrien, officier d'infanterie légère puis de chasseurs à pied, était à Rome en 1851, avant d'appartenir à l'Armée d'Orient de 1854 à 1856.

A la fin du siège de Sébastopol auquel il participa activement, il était muté dans l'intendance. Sa carrière devait s'achever à Amiens en 1881, après un long séjour en Algérie.

Le futur général fit ses études au Prytanée de La Flèche. Vraisemblablement orienté vers la marine par son parent l'amiral Gicquel des Touches, préfet maritime de

Lorient, il se présenta sans succès au Borda ; sa timidité — trait essentiel de son caractère — lui ayant nuï à l'oral après des épreuves écrites excellentes.

L'année suivante, à l'âge de dix-huit ans, il était admis à l'École spéciale militaire. En 1876, sorti dans un bon rang, il rejoignit le 3^e régiment de tirailleurs algériens à Constantine, avec lequel il prenait part en 1881 et 1882 à l'expédition de Tunisie. A l'École supérieure de guerre où il entra les opérations terminées, son travail intelligent et réfléchi le signala à l'attention du général Lewal qui, devenu ministre de la Guerre, le prenait comme officier d'ordonnance. Il demeura auprès de lui les mois de son séjour rue Saint-Dominique, mais ne cessa d'entretenir des relations avec ce « patron », considéré à juste titre comme un des meilleurs théoriciens militaires de la fin du siècle dernier.

Son volumineux ouvrage *Etudes de guerre* fera connaître ses idées magistrales dont plusieurs chefs s'inspireront pendant le premier conflit mondial.

Le 10 avril 1885, le capitaine d'Amade était dirigé sur l'état-major du général Munier, commandant de la 2^e brigade du corps expéditionnaire au Tonkin, devenue par la suite la 3^e brigade d'infanterie de la Division d'occupation du Tonkin et de l'Annam. A vingt-neuf ans, il recevait la Légion d'honneur pour faits de guerre.

Passionné par les problèmes d'Extrême-Orient, il obtenait le poste d'attaché militaire près de la légation de France en Chine. Il y restait quatre ans, fournissant une abondante documentation, en particulier sur le Peï tchi li, la Mandchourie et la frontière coréenne.

Sa connaissance de la langue lui permettra, selon l'indication donnée par M. Roger-Raoul Duval (dans son ouvrage consacré à la campagne du Transvaal), « d'être probablement le seul Européen qui ait jamais entrepris le voyage de Pékin au Tonkin à travers le Yunnan-Tsé accompagné seulement d'un domestique chinois »...

Du printemps 1891 à l'automne 1899, il occupa des fonctions correspondant à ses grades au 11^e, au 18^e R.I. et au 2^e bureau de l'état-major de l'armée. Celui-ci le délégua auprès du commandement anglais en Afrique australe lors de la guerre contre les Boers. De novembre 1899 à juin 1900, il suivit les opérations en observateur pénétrant et ses rapports provoquèrent un grand intérêt chez nos tacticiens.

Ses relations avec lord Kitchener et avec sir Yan Hamilton datent de cette époque et expliquent l'accueil sympathique réservé par le War Office à sa nomination pour conduire le corps expéditionnaire d'Orient.

A son retour en Europe, il était appelé au poste d'attaché militaire à Londres, où il restait jusqu'en 1904.

Le 12 juin 1901, lors d'une parade sur le terrain de la Garde consacrée à la remise de la médaille sud-africaine à 3.200 cadres et soldats ayant pris part à la campagne et aux attachés militaires accrédités auprès du quartier général des forces britanniques, S.M. le roi Edouard VII s'était adressé en français à notre compatriote en le décorant :

« Je suis particulièrement heureux, Monsieur le Colonel, de vous remettre moi-même et personnellement, ce souvenir, qui vous rappellera le temps que vous avez passé avec nos troupes »...

Relevé de ses fonctions sur sa demande, il recevait le commandement du 77^e R.I. à Cholet, puis, promu général, celui de la 69^e brigade à La Rochelle.

Le 26 décembre 1907, il était convoqué de toute urgence à Paris par le président du Conseil Georges Clemenceau et en présence du général Picquart, ministre de la Guerre, il l'avisait de son envoi à Casablanca.

Après avoir été reçu par le président de la République Armand Fallières, il lui était prescrit de prendre ses dispositions pour embarquer le 2 janvier 1908 à Cadix, sur le *Chasseloup-Laubat* venu y charbonner.

Cette affectation pour ses commettants, devait être de courte durée ; aussi fut-il maintenu à la tête de sa formation métropolitaine jusqu'au 15 juillet 1908, c'est-à-dire jusqu'au moment où les autorités françaises mesurèrent les inconvénients d'un rapide désengagement.

L'habileté et la fermeté avec lesquelles il sut accomplir sa tâche lui valurent du prestige dans le public et de la considération parmi ses pairs.

Revenu en France, il eut successivement en charge la 9^e division d'infanterie à Orléans, le 132^e corps d'armée à Clermont-Ferrand et le 6^e à Châlons. Le 24 avril 1914, il entra au Conseil supérieur de la guerre.

A l'ouverture des hostilités, l'Armée des Alpes était à ses ordres mais elle était immédiatement dissoute en raison de la neutralité bienveillante de l'Italie. Devenu indisponible, il se vit confier des divisions territoriales, établies selon le mot du général Lanzerac, en cordon douanier le long de la frontière belge. Par la suite, il devint l'adjoint du général Brugère, ancien vice-président du Conseil supérieur de la guerre.

Le 24 février 1915, il était placé à la tête du détachement français en Orient. Son objectif était avec les troupes anglaises et les flottes, d'obtenir la maîtrise du détroit des Dardanelles. Cette ouverture d'un nouveau front voulue par W. Churchill, Premier lord de l'Amirauté et par le Cabinet de guerre de Londres rallié à sa thèse, se solda par un échec cuisant.

Le général d'Amade réussit pourtant le débarquement de Koum Kalé le 25 avril : opération remarquablement conçue par lui et impeccablement exécutée.

Le 15 mai, le général Gouraud le remplaçait.

On s'est posé la question de savoir si son rappel était dû aux pertes considérables qui venaient s'ajouter à celles subies en France en ce début de conflit, exceptionnellement lourdes, ou si c'étaient les Britanniques qui avaient souhaité, en dépit des témoignages d'amitié, cette mesure. Certes, le général avait exécuté ponctuellement les ordres de sir Ian Hamilton, sans pour autant approuver l'attaque par Gallipoli. Un mouvement en direction de la capitale ottomane, par la baie d'Adramit et par Brousse lui semblait plus opportun. Il avait posé avec lucidité la question : « Les Dardanelles sont-elles la clé de Constantinople ou Constantinople la clé des Dardanelles ? »

En octobre et novembre 1915, il accomplit une mission en Russie. Pétrograd ayant décidé l'envoi d'un contingent sur le front français, il fut prévu de le lui confier, mais cette intention ne fut pas suivie d'effet.

Le général d'Amade acheva sa carrière comme commandant de la 10^e région militaire à Rennes.

Titulaire de nombreux ordres étrangers, il était, le 30 janvier 1925, élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

Il devait mourir aux heures sombres de l'Occupation le 11 novembre 1941 dans sa propriété de Pontus à Fronsac. Depuis 1951 il repose dans le caveau des gouverneurs dans la crypte de Saint-Louis-des-Invalides.

LA MISSION

Lorsque le général d'Amade aborda au matin du 5 janvier 1908 à Casablanca, il possédait un bien mince dossier et devait faire siennes les consignes reçues par le général Drude en août 1907.

Un renfort annoncé devait l'autoriser à pousser plus avant à l'intérieur de la Chaouïa et à sortir de la position de réserve à laquelle son prédécesseur avait été contraint de se plier.

A bord du *Chasseloup-Laubat*, le général d'Amade avait eu connaissance de la prise de Mediouna le 1^{er} janvier 1908.

Paris avait enfin consenti à cette occupation longtemps différée, pour ne pas s'exposer à des protestations de la part des puissances étrangères.

Cette manœuvre était indispensable pour des motifs de sûreté mais aussi pour faire comprendre aux Marocains les buts de notre présence. Ils commençaient à rire sous cape de ce qu'ils considéraient comme de la pusillanimité et disaient volontiers : « Les Français ne veulent pas abandonner la côte pour rester sous la protection des gros canons de leur marine »... ou encore, propos moins flatteur... « Ils sont comme les grenouilles, elles ne s'éloignent pas des marais »... Les premières instructions du général Picquart se voyaient confirmées sur place, et complétées.

L'action actuelle au Maroc — précisaient-elles — était dévolue conjointement à la France et à l'Espagne. Mais celle-ci ne manifestant aucune activité, le chef du corps français devait endosser toute la responsabilité de l'entreprise, dont les impératifs étaient : occuper Casablanca, s'assurer de la personne du pacha, chercher à connaître par une enquête rapide quels sont les auteurs des troubles et attentats.

Selon les résultats des investigations et dès que les forces seront assez nombreuses et suffisamment aguerries, exercer une répression sévère sur les tribus

coupables... La prudence était recommandée : il convenait notamment d'éviter à la cavalerie de se laisser entraîner dans l'enthousiasme de la poursuite loin de ses cantonnements habituels et de se trouver dans quelque situation dangereuse.

La mise en place de la police des ports et en particulier de celle de Casablanca conformément à l'accord de 1906, rôle imparti au commandant Mangin, devait être accélérée en dépit des écueils.

Enfin, le ministre de la Guerre, dans un document du 5 août 1907, enjoignait aux troupes de ne rien faire qui « puisse offenser la religion musulmane... et après avoir signalé un certain nombre d'interdictions telles que l'utilisation des minarets comme observatoires... il était ordonné au général Drude de lancer en débarquant une proclamation affirmant que ...« la France, traditionnellement respectueuse de la religion musulmane, n'y porterait aucune atteinte »...

Le chef du corps expéditionnaire devait dans les meilleurs délais dégager largement le port et la ville par l'occupation de la Chaouia.

LES OPERATIONS MILITAIRES

Le 6 janvier, le lendemain même de son arrivée, le général avait esquissé son plan et moins d'une semaine après il en commençait l'exécution.

L'envoi d'éléments de protection à la demande d'Abd el Aziz en direction de Rabat lieu de sa résidence, quand il eut connaissance de la proclamation de son frère à Fès, ne contraria en rien ses projets.

En trois mois, grâce à la solidité des points d'ancrage des unités régionales, et des amples manœuvres effectuées par les colonnes avec une célérité exemplaire, le calme était pratiquement revenu.

Ce ne fut pas sans peine et plusieurs combats rigoureux eurent lieu, en particulier, pour réduire le rassemblement de fanatiques surexcités par la marabout xénophobe Bou Nouala « l'homme à la hutte » le 15 mars 1908, faisant suite à un engagement très violent, le 8 du même mois. Des actions énergiques furent entreprises contre des tribus récalcitrantes, dont celles des Medarka et des Mzab.

Le corps du débarquement avait dû chasser d'Azemmour sur la rive gauche de l'Oum er Rbia, à la requête des populations pressurées, un caïd nommé par le prétendant.

Le 7 mars, il était une nouvelle fois entré à Settat, où en janvier il n'avait pas obtenu la permission de demeurer.

Cette deuxième prise de possession fut entérinée en haut lieu à l'initiative du général Lyautey, venu en inspection avec M. Regnault notre ministre à Tanger.

Le président du Conseil, satisfait de la rapidité avec laquelle le futur maréchal avait réglé l'affaire des Beni Snassen, l'avait envoyé dans l'occidental où il trouvait, avec son tempérament impatient, que le rétablissement de l'ordre n'allait pas assez vite à son gré.

Pour une information complète sur la campagne chaouia, il convient de prendre connaissance du rapport du général d'Amade publié en 1911. On y trouvera le compte rendu des opérations mais aussi celui des travaux entrepris dès le printemps 1908, pour la remise en état et le développement de la province.

Avec l'accord du Makhzen un système d'impôts était mis en place. Il comprenait des taxes sur les marchés avec des redevances coraniques coutumières, l'*Achourat* et le *Zekkat*. De plus, une indemnité exceptionnelle de 2.500.000 francs répartie en trois tranches recouvrables en 1909, 1910 et 1911 était destinée à l'agrandissement déjà commencé du port de Casablanca.

Le capitaine Schmidt, de l'état-major du général écrivait : ... « quand on a vu le vide absolu des campagnes et que l'on voit aujourd'hui un fleuve ininterrompu de bêtes de somme qui monte et descend dans toutes les directions, on est émerveillé... C'est la paix, c'est la prospérité »...

Le 1^{er} novembre 1908, le chef des troupes d'intervention, à la suite d'un échange de correspondance avec la rue Saint-Dominique commencé au mois de mai, créait les forces supplétives parmi lesquelles les goums ont acquis une juste réputation au cours des combats pour l'unification du Maroc et des guerres d'Europe et d'Indochine.

A la fin de février 1909, le général d'Amade regagnait la métropole, en passant par Oran où le général Bailloud lui remettait la médaille militaire et par Madrid où le roi Alphonse XIII lui offrait un sabre d'honneur de la cavalerie espagnole. Il avait entre-temps été promu divisionnaire et nommé commandeur de la Légion d'honneur. Ces distinctions soulignaient l'heureuse issue d'une mission, aléatoire dans ses débuts, menée à bonne fin par la compétence du responsable. Pour évaluer l'étendue des obstacles qu'il avait dû surmonter, il est indispensable de replacer l'action armée dans le contexte politique de l'époque.

Les problèmes se présentaient avec leurs complexités intrinsèques.

Le premier provenait de l'état conflictuel inhérent à l'Empire chérifien, les autres pour s'analyser et se régler loin du terrain d'application, non moins assujettissants concernaient les opinions publiques française et internationales et les gouvernements.

LA POLITIQUE MAROCAINE

Au début de 1908, le sultan Abd el Aziz, signataire de l'Acte d'Algésiras, et de ce fait reconnu par l'ensemble des puissances était fort contesté.

Plusieurs Rogui troublaient le pays. Bou Hamara occupait le nord-est de l'Empire et dans sa capitale, Taza, avait constitué son propre Makhzen.

Le Raissouli, étrange agitateur du Rif, exerçait une sérieuse influence sur plusieurs tribus. Ayant senti venir le vent, il s'était rapproché de Moulay Hafid et au mois d'août s'était proposé sous réserve de l'envoi de renforts, d'attaquer les formations impériales.

A la suite du décès de son père en 1894, au moment où le fils de la circassienne prit le pouvoir par la volonté du grand vizir Ba Hamed, le domaine des Alaouites comprenait au moins théoriquement une partie importante du Maroc du fait du stationnement de détachements de la Mehalla dans les Kasbahs échelonnées le long des routes conduisant de la capitale aux territoires Makhzen, situés au-delà de l'Atlas.

Depuis lors, la situation s'était quelque peu détériorée et si, en 1907, les éléments soumis représentaient environ les deux tiers de la population, il n'en était pas de même du territoire.

Le *Dar Es Siba* couvrait 300.000 kilomètres carrés, zone généralement montagnueuse et son peuplement devait s'élever à 2.000.000 d'hommes.

Le *Dar el Makhzen* s'étendait sur 100.000 kilomètres carrés, recevant approximativement 4.000.000 d'âmes.

La répartition entre Azizistes et Hafidistes était la suivante.

Les partisans du prétendant étaient au nombre de 1.500.000 dont 180.000 dans les villes de Marrakech, Fès et Safi, établis sur 50.000 kilomètres carrés.

En ajoutant à ce patrimoine les 10.000 kilomètres carrés occupés par les Français à Oujda et à Casablanca et ses 500.000 habitants, il était en droit d'estimer sa position légèrement plus favorable que celle de son adversaire.

Toutefois, l'ardeur guerrière des adeptes de ce dernier, exaltés par la proclamation du Jihad (lutte pour la défense de l'Islam) était susceptible de provoquer des ralliements.

Pourtant la défaite de Moulay Rachid, un de ses meilleurs lieutenants, à la tête d'une bonne troupe lui offrait matière à réflexion : mais le retour précipité dans le Gharb d'une Mehalla aziziste sous les coups des tribus passées à la dissidence, constituait un avertissement inquiétant pour le sultan.

Sous la pression de son entourage, il se décida enfin au début de l'été 1908, à marcher sur Marrakech à la tête d'une importante armée.

Malheureusement pour lui, le 19 août, la tribu des Zemran s'opposa aux Chaouia formant son avant-garde. Ils s'enfuirent sans tirer un coup de fusil et semèrent la panique dans le camp où l'explosion d'un canon tuant ses servants accentua le désordre.

Malgré des charges héroïques de cavaliers fidèles, conduites par le souverain lui-même, il fut obligé de se retirer et d'aller se placer sous la protection des « Roumi ».

Le journal *le Temps* du 24 août 1908 se demandait si la défaite du sultan légitime était sans appel et pour conclure par la négative rappelait les succès de Bou Hamara dont les conséquences n'avaient jamais eu un caractère définitif.

Dans le cas où Moulay Hafid gagnerait, aurait-il la possibilité de rester un chérif intransigeant et chauvin ? Les événements allaient le contraindre à une prompté évolution. En 1911, enfermé dans Fès par des tribus insurgées, il requérait l'assistance française et, le 30 mars 1912, signait le traité du protectorat (convention de Fès). Après une émeute sanglante, mais vite réprimée, il abdiquait dans l'indifférence générale.

En novembre 1908, le fils aîné de Moulay El Hassan, Si Mohamed s'était fait proclamer sultan à Skirrat. Sa marche vers Rabat fut immédiatement stoppée par les cavaliers du pacha de Meknès. Il allait vivre plusieurs années en prison. Moulay Zin, un autre frère, devait se laisser porter sur le trône dans la cité impériale de Moulay Ismail par des tribus berbères, au moment où le mécontentement populaire commençait à gronder autour de la résidence du souverain reconnu. La ville était enlevée par les supplétifs de la colonne Moinier et ce Rogui plus débonnaire que percutant demandait et obtenait l'Aman.

Dans un tel climat, il était bien difficile de résister aux incitations et aux pressions de tous ordres et pourtant le général sut avec nuance et ténacité dominer la situation et conduire à bonne fin sa mission pour la satisfaction des Français et de leur gouvernement.

L'OPINION FRANÇAISE ET L'INTERVENTION MAROCAINE

Dès le lendemain de la défaite du sultan, l'opinion publique s'indignait de nos tergiversations. On pouvait ainsi résumer notre position.

Nous avons trop favorisé Abdel Aziz pour ne pas le compromettre : nous ne l'avons pas assez soutenu pour lui donner de l'autorité.

Les médias se sentaient très concernés par l'entreprise marocaine. On ne pouvait pas laisser délibérément l'Angleterre et surtout l'Allemagne s'établir au Maghreb. La sécurité de l'Algérie dépendait de l'éloignement de leurs convoitises. L'Allemagne n'avait rien fait pour apaiser les esprits, bien au contraire, et en ce qui concerne la Grande-Bretagne, nous étions, en dépit de l'entente cordiale de 1904, toujours traumatisés par Fachoda et par les renoncements — peut-être à des chimères — dont elle était le prix.

On comprend dès lors la place accordée par la presse aux informations transmises de Chaouia par le général d'Amade et par l'amiral Philibert.

Le *Journal des Débats*, le *Matin*, le *Petit Journal*, le *Temps*, l'*Illustration* consacraient de longs articles à notre action en vue du rétablissement de l'ordre.

Les Français avaient admis sans trop de récriminations les accords avec l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne même si cette dernière entraînait des concessions dans le golfe de Guinée.

Le *Temps* exprimait sa satisfaction (le 17 janvier 1908), en soulignant que la série d'opérations militaires entreprises par le général d'Amade depuis son arrivée à Casablanca faisait sur les Européens et sur l'opinion la meilleure impression.

Cet avis était pourtant contesté dans les milieux parlementaires et au cours de plusieurs débats, l'opposition socialiste manifesta son hostilité à la politique «réputée» expansionniste de Georges Clemenceau.

Jean Jaurès ne cessa de s'adresser au gouvernement en termes énergiques et l'on ne pouvait s'empêcher de constater une animosité personnelle, à l'endroit du président du Conseil. Il lui reprochait de tenir un langage différent de celui qu'il employait quand il n'était pas responsable, en particulier lors de l'occupation de Pékin, en août 1900. Habile polémiste le député du Tarn faisait porter ses critiques non seulement sur le développement de l'occupation, sur l'installation de postes à Médiouna, à Ber Rechid et à Settat mais aussi sur la manière de conduire les opérations et d'appliquer les sanctions.

Les combats de mars avaient donné matière à une interpellation, dépourvue d'aménité, de la part du leader de l'opposition de gauche. Certes, il reconnaissait que le général d'Amade avait fait cesser le feu dès qu'il l'avait pu, mais il maintenait en

dépôt des déclarations officielles et des rapports que toutes les précautions n'avaient pas été prises au début de l'action pour soustraire les femmes, les enfants et les vieillards aux tirs d'artillerie et de mousqueterie.

Les articles de *L'Humanité* signés de Jean Jaurès ou ceux d'Ernest Judet dans *Eclair* apportaient la preuve d'une opinion publique divisée.

Le président du Conseil, soucieux de rallier le plus de monde possible à sa politique nord-africaine et aussi de faire preuve de prudence dans les relations avec les puissances ne cessait, comme ses ministres des Affaires étrangères et de la Guerre, d'évoquer le retour de nos unités d'intervention.

A cette fin, le général d'Amade avait soumis un plan ramenant successivement à la côte nos régiments suppléés dans les postes de l'intérieur par des formations à recrutement local, voire goums, soumises à l'autorité chérifienne, mais confortées au moins dans un premier temps par un cadre français, comme cela était le cas pour les tabors de police des ports.

Cette prévision ne se réalisa pas et plus tard, surtout à partir de la Première Guerre mondiale et celle du Rif, la présence française se fit plus consistante et plus active pour affermir l'autorité du Makhzen, et pour éviter toute déstabilisation.

L'OPINION INTERNATIONALE

Le comportement de nos troupes et les décisions de ses chefs étaient observés par les signataires de l'acte d'Algésiras et d'une manière particulièrement attentive par l'Espagne et l'Allemagne. Les accords bilatéraux ne les empêchaient pas de maintenir une surveillance rigoureuse. Le gouvernement de Madrid, peu désireux de s'engager au sud de l'oued Sebou, limitait sa participation à quelques centaines d'hommes. Par contre ses prétentions sur la zone méditerranéenne ne faisaient aucun doute et pour en assurer le contrôle allait enregistrer sur près de deux décennies d'amers déboires.

Les relations étaient devenues cordiales en Chaouia, et, le 14 novembre 1908, le commandant du détachement espagnol remettait au nom du roi, au général d'Amade, l'ordre militaire national en témoignage d'admiration pour ses soldats et pour sa personne. L'atmosphère de confiance développée lors de son séjour madrilène par la cour et les membres du gouvernement ne le dissuadèrent pas de confier à un rédacteur du *Matin* en octobre 1909 son inquiétude devant l'envoi massif de soldats autour des « presidios ». Sa crainte majeure était de voir nos voisins ayant profondément pénétré dans la montagne, entraînés pour l'application de règles élémentaires de stratégie jusqu'à aller couper sur le versant méridional de la chaîne la route de l'Océan à la frontière algérienne.

Même s'il devait y avoir des frictions entre la France et l'Espagne, les deux nations furent conduites à s'entendre aux moments cruciaux de la lutte contre Abd El Krim. Elles purent éliminer un Rogui des plus agressifs et affermir l'autorité de la monarchie. L'Allemagne, tout en respectant les accords, se servait volontiers des Marocains protégés, pour créer à l'administration et à l'autorité militaire française de mineurs mais irritants embarras. L'escala de Guillaume II à Tanger en 1905 rendant visite à un souverain « libre et indépendant » n'avait pas facilité les rapports comme en 1911 le mouillage de la canonnière *Panther* devant Agadir pour veiller sur les ressortissants allemands. On pouvait bien se demander à quels dangers ils se trouvaient exposés dans le Sous au moment où les colonnes françaises libéraient, sur sa demande, le sultan bloqué dans Fès par des rebelles.

Au « temps du général d'Amade », une tension grave se produisit entre les pays antagonistes, à la suite d'un épisode dont personne ne s'employa — au moins au début — à limiter les conséquences : l'affaire des déserteurs.

Le 25 septembre 1908, des soldats de la Légion étrangère tentaient de s'embarquer dans le port de Casablanca sous la protection du chancelier du consulat d'Allemagne et du soldat marocain chargé d'assurer sa sécurité. La barque dans laquelle ils avaient pris place pour rejoindre un cargo allemand sur rade, chavira. Ils regagnèrent à la nage le quai où ils furent interceptés puis incarcérés par une patrouille de marins, non sans avoir échangé quelques horions avec elle. L'agent consulaire n'ayant pas été épargné, l'incident prenait une dimension internationale.

Ces déserteurs, pris en charge par le consulat, étaient au nombre de six : trois Allemands (dont un Alsacien déclaré naturalisé français par le Conseil de guerre du 13 juin 1909), un Autrichien, un Suisse et un Russe (polonais).

Pendant plusieurs semaines, le ton s'éleva entre les ministres des Affaires étrangères, tandis que les journalistes s'excitaient sur la liberté du droit et de l'honneur, fut enfin décidé de porter l'affaire devant la Cour permanente d'arbitrage de La Haye. Celle-ci, le 22 mai 1909, reconnaissait que le consulat allemand n'avait pas le droit d'accorder sa protection aux légionnaires, mais elle exprimait des regrets pour les voies de fait commises à l'endroit d'un fonctionnaire impérial.

Berlin se contentait du ton mesuré de la sentence et Paris estimait sa position approuvée. Le commandant en chef avait énergiquement repoussé toutes les injonctions de la représentation diplomatique germanique. A plus que tout autre le jugement de la cour donnait satisfaction, il le répétait encore en 1924 au ministre de la Guerre.

L'Allemagne publia bien, en 1910, un livre blanc sur les *intérêts miniers au Maroc*, mais les avantages obtenus en Afrique équatoriale devaient la détourner du Maghreb où la France allait s'implanter pour un demi-siècle.

LA FIN DU SEJOUR DU GENERAL

Chacun s'est plu à reconnaître au général une œuvre méritoire et le titre de Pacificateur de la Chaouïa ne lui sera jamais discuté. Son nom fut prononcé au Conseil des ministres en 1912 pour la désignation du Premier résident général, mais le choix se porta en définitive sur le général Lyautey, son aîné de deux ans, et son ancien à Saint-Cyr.

Le général d'Amade avait séduit beaucoup de monde parmi les Marocains, Abd El Aziz en premier, mais aussi Moulay Hafid qui, après l'avoir détesté, le donnait en exemple à ses caïds militaires.

La sûreté de son jugement, l'exactitude de ses plans, leur prompt exécution, déconcertèrent ses opposants.

La grande humanité dont il fit preuve draina vers lui un vaste courant de sympathie. Comme son successeur il cherchait plus à convaincre qu'à détruire et lorsqu'il parlait de ses adversaires d'un moment, il employait volontiers l'expression « nos amis nos ennemis ».

Le *Journal de Genève* écrivait à son sujet, le 1^{er} août 1908, et ce texte est la meilleure conclusion de cette communication :

« ... Il croit à la beauté de la mission qu'on lui a confiée, à cette pacification par la force douce, si l'on peut ainsi dire, qui doit amener les Marocains vers le progrès et le monde moderne...

« La campagne qu'il vient de faire avec son armée est glorieuse pour la France et digne d'éloges pour l'Europe ».

Jacques AUGARDE, ancien ministre.

Cet article a paru dans les *Comptes rendus trimestriels des séances de l'Académie des sciences d'outre-mer*, tome XLIV - 3 - 1984, p. 473, 15, rue La Pérouse, 75116 Paris.

A propos des goums au Maroc

L'épopée marocaine du goum algérien, ancêtre des goums marocains

Le colonel Saulay, dans sa magnifique *Histoire des goums marocains*, vient de nous relater l'épopée au cours de laquelle ces unités d'élite ont, de 1907 à 1936, pris une part prépondérante à la réalisation de l'Etat marocain, dans l'intégralité de ses frontières naturelles et historiques, sans l'autorité effective de son souverain, le roi. Le colonel Saulay a rappelé qu'un goum algérien avait en 1907 fait partie du corps de débarquement du général Drude ; il n'était cependant pas dans son sujet de s'étendre sur l'action de celui-ci.

Les lecteurs de *La Koumia* seront intéressés par un rappel de souvenirs concernant ce goum, extraits des notes personnelles de l'un de ses officiers.

Le 17 août, le lieutenant Rousseau, commandant la Compagnie saharienne de Colomb-Béchar, recevait l'ordre de recruter une centaine de volontaires pour constituer un goum destiné au corps de débarquement de Casablanca.

Le goum était levé dès le 19 août à l'effectif de 125 et placé aux ordres de l'excellent capitaine Berriau et non du capitaine Charlet, ni du lieutenant Holz (Cf. pages 29 et 467 de *l'Histoire des goums marocains*), assisté des lieutenants Rousseau et Holtz ; son encadrement indigène était assuré par les autorités locales qui s'étaient toutes portées volontaires personnellement ou par un représentant direct : Si Hamed Ben Youssef, caïd des Amours, chevalier de la Légion d'honneur (Aïn Sefra), Si Ben Milloud, caïd des Mghaulia (Mecheria), Larbi Ben Mohammed, Kalifa des Rzaina-Cheragas et El Hadj Mohammed, neveu d'El Habib agha de Macheria.

Dès le 21 août, le goum embarquait à Oran pour Casablanca où il débarquait le 24.

Le lendemain 25, il procédait à une première reconnaissance sous les ordres du capitaine Berriau.

Le 27 août le goum recevait l'ordre d'explorer sur une profondeur de 8 kilomètres à l'est de la ville. Il trouvait les douars abandonnés mais, alors qu'il s'apprêtait à regagner le camp, il était assailli par une grêle de balles tirées par un parti de 200 Marocains retranchés dans un jardin. Détachant alors une section aux ordres du lieutenant Holz avec mission de fixer les Marocains, le capitaine Berriau décidait avec le lieutenant Rousseau et le reste du goum de tourner à grand train la position. L'ennemi cependant réussissait à décrocher et le goum ne ramenait que vingt prisonniers ayant lui-même pour toute perte un cheval blessé. Le 28 août un Marocain disant venir du camp de Moulay Hafid, assurait que celui-ci faisait de grands préparatifs pour tenter une attaque importante de notre camp. Ses forces étaient concentrées à Sidi Bou Aza, Titmellil et Taddert.

Quelques instants plus tard, un peloton de spahis détaché en avant-poste rentrait au galop, annonçant que des forces marocaines avançaient du Nord-Est sur un front de plusieurs kilomètres.

Le général Drude lançait alors à leur rencontre une colonne composée des goums, d'un escadron de spahis, de deux compagnies de tirailleurs, de deux compagnies de Légion, de trois batteries d'artillerie de montagne et de deux canons de 75 tandis que le camp de Casablanca tout entier était mis en alerte.

A 3 kilomètres du camp environ, la colonne prenait le contact avec l'ennemi qui procédait à une succession de charges de cavalerie, en ordre dispersé, n'offrant ainsi guère d'objectif à notre artillerie, tandis qu'une base d'infanterie protégeait par son feu l'action des cavaliers.

Malgré la solidité de la défense de notre dispositif et la réaction de l'artillerie, l'attaque des Marocains persistait et menaçait de devenir meurtrière.

Le général Drude décida alors de donner l'ordre aux goumiers de charger l'ennemi.

Parvenus bientôt au corps à corps, ceux-ci se mêlaient si bien à leurs adversaires que l'artillerie dut lever le tir.

Peu à peu, l'ennemi se trouve refoulé et quand sa retraite commence, les canons font pleuvoir sur les fugitifs une grêle d'obus.

Nos pertes sont de trois goumiers tués, un légionnaire et dix autres soldats blessés.

La nuit approchant, les Français rentrent au camp, le général jugeant la position à l'extérieur peu sûre; les Marocains en profitèrent pour estimer avoir remporté la victoire.

Leur effectif fut estimé à 3.000 ou 4.000 et l'on croit que le célèbre chérif Ma El Aïnin en personne était à leur tête.

Le 29 août, nouvelle sortie du goum, avec 50 spahis, deux compagnies de Légion et deux canons.

Attaqué par 1.200 à 1.500 Marocains, le détachement regagne le camp sous la protection du tir des canons de la Gloire.

Les 1^{er} et 3 septembre, nouveaux combats plus importants mettant en jeu des effectifs français de 4.000 à 5.000 hommes tandis que les Marocains sont estimés à 15.000.

Le 19 octobre une véritable bataille a lieu à 6 kilomètres au sud de Casablanca. Une reconnaissance avait été envoyée de grand matin pour rechercher un malheureux civil français disparu : M. Kuntzer.

Sous les ordres du lieutenant-colonel du Fretay, la colonne comprenait des goumiers commandés par le lieutenant Holtz, un escadron de spahis (capitaine Caud), un escadron de chasseurs d'Afrique (capitaine Ihler), deux compagnies de Légion avec une section de mitrailleuses (commandant d'Etolles).

Près de la ferme Alvarel, le corps de la mule prêtée à M. Kruntzer par le consul de France était trouvé.

Poussant plus loin, le détachement était soumis à un tir venant d'une crête occupée par une soixantaine de Marocains qui s'enfuient en direction de Skhara.

Vers 11 heures, nos éléments s'installent sur une hauteur, la Légion au centre à la ferme Ben Allah, les spahis et les chasseurs à gauche et les goumiers à droite.

Les Arabes regroupés sur les crêtes opposées dirigent alors sur nous un feu d'enfer.

Le commandant d'Etolles transforme la ferme qui domine le pays en une véritable forteresse contre laquelle une première charge marocaine vient se briser.

Cavaliers et goumiers, pied à terre, couchés, tirent leurs feux de salve sur les assaillants.

Le combat dure depuis plus d'une heure quand un flot d'ennemis se précipite sur les goumiers non montés.

Le capitaine Ihler aperçoit leur mauvaise situation. Quoiqu'harcelé lui-même il ordonne à ses chasseurs de sauter à cheval et de charger au secours du goum.

C'est alors qu'une balle lui traverse la poitrine de part en part. Admirable de courage et de sang-froid, soutenu sur sa monture par le vétérinaire Maleval, il continue la charge et dégage le lieutenant Holtz et ses goumiers; les spahis accourant à la rescousse achèvent de sauver la situation.

Cependant, après ce répit, les forces ennemies grossissent toujours et les munitions commencent à manquer.

Heureusement, le général Drude apparaît avec un bataillon de Légion (colonel Bontegourd), un bataillon de tirailleurs (colonel Blanc) et de l'artillerie et procède à une hécatombe dans les rangs marocains. Le combat se termine à l'est de Taddert, nos troupes rapportent drapeaux, fusils et selles arabes mais les chasseurs d'Afrique ont perdu le capitaine Ihler et le cavalier Jardy qui a eu la tête tranchée et la Légion a perdu le soldat Muller, il y eut en outre six blessés et onze chevaux tués.

A la suite de ces actions avec le goum, le lieutenant Rousseau, quoique ne figurant pas au tableau d'avancement, est promu d'office capitaine avec la mention « s'est conduit d'une façon remarquable à Casablanca » (D.M. du 1-10-1907) et désigné pour remplacer au 1^{er} chasseurs d'Afrique le capitaine Ihler, tué à l'ennemi.

Restant détaché du 1^{er} R.C.A. au service des Affaires indigènes, il prenait alors le commandement du goum tandis que le capitaine Berriau était chargé d'étudier et de

préparer la levée de goums marocains. Le retour du goug en Algérie était en effet inéluctable et, le 18 décembre, le transport *Lanive* débarquait à Oran le capitaine Rousseau, le lieutenant Holtz et les 96 goumiers qui restaient sur les 125 partis quatre mois plus tôt.

Le général Wezel, représentant le général Lyautey, accueillait le goug et lui lisait l'ordre du jour suivant du général Drude, qui n'avait pu lui être communiqué avant son départ :

« Goumiers : »

« Obligés par des raisons impérieuses de rentrer dans vos douars, vous allez quitter aujourd'hui Casablanca.

« Pendant quatre mois vous m'avez donné les preuves les plus brûlantes de votre courage et de votre audace.

« Eclairant au loin nos colonnes de marche, vous n'avez laissé échapper aucune occasion d'attaquer l'ennemi, de l'aborder et de concourir dans toute la mesure de vos forces au succès de nos armes. Je vous en remercie.

« Tous ici, en vous souhaitant un bon voyage, nous appelons sur vous et sur vos familles toutes les prospérités possibles et nous vous promettons de garder de votre bravoure le meilleur et le plus durable souvenir. Au revoir, mes goumiers, à bientôt dans l'Oranie. »

En réponse, Si Ahmed Ben Youssef, au nom de tous les goumiers, déclara : « Ce que nous avons fait, nous l'avons fait de bon cœur et cela a été peu de choses pour nous.

« Nous serons tous encore à votre disposition, lorsque l'occasion se présentera de prouver encore notre dévouement à la France. »

Ainsi s'achevait l'épopée marocaine du goug algérien, ancêtre des goums marocains ; le capitaine Rousseau et le lieutenant Holtz regagnaient aussitôt Casablanca pour assister le capitaine Berria dans sa nouvelle mission.

Général ROUSSEAU.

Vieilles histoires des tribus

I. — Aït Lhassen de l'Oued Noun

La société nord-africaine a une structure ethnique. Théoriquement, la tribu rassemble les descendants d'un ancêtre commun. Dès qu'on gratte un peu on s'aperçoit qu'en réalité la tribu est un groupement politique constitué d'éléments hétérogènes inlassablement brassés au cours des siècles.

Dans la pratique, comment cela se passe-t-il ? Chez les Aït Lhassen il y a eu un exemple récent. L'histoire m'en a été racontée par les acteurs mêmes du drame, petite histoire qui aide à comprendre un mécanisme social important de la société maghrébine.

Comment on devient fils de Lhassen

J'étais arrivé récemment chez les Aït Lhassen, qui sont, comme chacun sait, les fils de Lhassen Ould Sidi el Rhazi. Chacun sait aussi que, parmi eux, les Aït Saâd, par exemple, sont en réalité des Bou Blal, les Zkara sont des Lansas, les Aït Hossin (1) sont des Izerguin, les Oulad Bou Lahouilat sont des Azouafid, etc. Mais cela n'est pas gênant. Tout ça fait de très bons fils de Lahsen.

Donc, c'était en janvier. Je prenais le thé avec les principaux notables de la tribu. Je vis entrer un petit bonhomme à l'aspect et à la vêtue modestes. Je devinai dans l'assistance un imperceptible mouvement de considération discrète. Ahmedoua, le vieux djicheur, qui était accroupi dans l'ombre derrière moi, me souffla : « c'est Kreidech ».

Quelques mois plus tard, en juin, je suis allé à Aferket manger les aknari avec Kreibech, l'homme qui n'avait pas accepté.

En 1928, une caravane des Aït Yassin qui revenait du Moussem de Sidi Bou Abdelli fut enlevée par les Azouafid avec la complicité de Sidi El Madani, caïd des Akhsas.

Ce sont là choses qui ne se font pas ! En effet, d'abord Azouafid et Aït Yassin sont deux tribus sœurs du groupe Aït Bella du leff Aït Othman des Tekna : de plus le rôle de Sidi el Madani el Akhsassi, pourtant lui-même du leff Tahougouat, donc allié des Aït Othman, rendait l'affaire d'autant plus déplaisante : enfin une caravane qui revient d'un Moussem est sacrée, placée sous la protection du saint.

Ça ne se fait pas ! Mais... les Azouafid sont puissants et la majorité des Aït Yassin opinait pour une solution longuement négociée : qui aurait peut-être permis de récupérer quelques bribes et surtout de sauver un peu la face. Pendant des mois, l'affaire traîna...

Un jour, le petit Kreidech, un bon guerrier des Aït Yassin, écœuré par tous ces palabres vains, rameuta son clan, les Ahl Requia. Il forma un rezzou de vingt cavaliers appuyés par des fantassins. Il poussa jusqu'à Asrir, le chef-lieu des Azouafid et leur enleva quatre-vingts chameaux et deux fusils.

Affolés à la pensée des conséquences de cet éclat, les Aït Yassin renièrent Kreidech et coururent faire une targuiba (2) aux Azouafid.

Cependant, emmenant leurs campements et leurs prises, les Ahl Requia s'étaient repliés sur Goulimine où ils firent une Targuiba aux Aït Moussa ou Ali. Mais ceux-ci sont des commerçants et non des guerriers. Aussi, Kreidech et les siens poussèrent plus loin vers l'Ouest. Ils allèrent faire une targuiba personnelle, à Ksabi, à El Mokhtar ould el Najem, principal notable et cheikh (3) presque incontesté des Aït Lhassen. Celui-ci les incorpora à sa propre fraction, les Injouren (4), et leur désigna des terrains de parcours vers Tiliouin, entre les Aït Lhassen et les Saouia.

Et voilà comment les Ahl Requia sont devenus des fils de Lhassen ould el Rhazi.

Le contentieux n'était pas réglé pour autant, bien au contraire.

Les Ahl Requia étaient propriétaires par Moulkia (5) de silos et de jardins à Aferket et ils auraient bien voulu y revenir. Toutefois ils se tinrent tranquilles pendant deux ans. Ils en profitèrent pour reprendre contact avec leurs anciens frères et conclurent un pacte d'alliance avec les Aït Mohand des Aït Yassin.

En juin 1931, ils allèrent s'installer à Aferket pour manger les Aknari.

Les Azouafid, soutenus par des Aït Zekri, des Oulad Bou Achra, des Aït Bohou et certains Aït Yassin, voulaient les chasser. Les Ahl Requia tinrent bon et trouvèrent encore moyen de leur enlever une négresse et un troupeau d'ânes.

Les Aït Mohand avaient le doigt sur la gâchette. Les Aït Lhassen n'intervenaient pas officiellement, mais regardaient avec intérêt du côté d'Aferket. Aferket est en effet un point stratégique important. C'est un poste frontière entre Aït Jmel et Aït Othman, aux débouchés du Jbel Guir, surveillant la plaine d'Issil et dominant la piste de Goulimine à El Aïoun. Aussi les fusils étaient nettoyés, les cartouches distribuées et les juments recevaient des rations anormales d'orge.

La situation était explosive. Fait rarissime, le Jmaâ Fougania des Tekna se réunifia à Goulimine. Elle réussit à faire rendre la négresse et les bœufcots contre une rançon de 150 dourous.

(1) En réalité, les Aït Hossin seraient des Sanahja qui se seraient amalgamés avec les Izerguini au XV^e siècle. Une partie est passée chez les Aït Lhassen au XVIII^e siècle, au moment de la prise de Ksabi (Aït Moussa d'Abouda).

(2) Targuiba : égorgement d'un taureau ou d'un chameau. C'est la base juridique de tout le système politique. On faisait des targuiba de particulier à particulier, de particulier à groupement, de groupement à particulier, de groupement à groupement. Cela créait un système extraordinairement complexe d'alliances, de protections, de subordinations qui ressemblait beaucoup à notre système féodal.

(3) Avant la pacification le titre de caïd n'a jamais été utilisé chez les Aït Lhassen. « Cela aurait fait rire. » Même des chefs de très grand prestige comme Mohammed Lâmin ou El Mokhtar ould el Najem n'ont jamais pris le titre de caïd. Ils acceptaient le titre de cheikh, mais n'étaient juridiquement que les membres les plus influents de la jemaâ.

(4) Les Injouren seraient des Sanahja, des Lamta, cousins des Touareg Oull Imiden. Ils se feraient amalgamés, vers le XIV^e siècle, dans la région de Fom el Hassan, avec un groupe Makil dont les Aït Bou Gzaten seraient les descendants. Ce serait là l'origine des Aït Lhassen. Il y a grande rivalité entre Injouren et Aït Bou Gzaten.

Les seconds appellent les premiers : « el mâlmin ». Les premiers appellent les seconds : « derban ed denban », ce que l'on pourrait traduire, je crois : les petits hérissés couverts de mouches. Mais je pense qu'il y a en réalité un sens caché que je n'ai pu arriver à me faire expliquer.

(5) Moulkia : propriété privée.

Mais aucune solution ne se dessinait pour régler la question au fond.

Les Azouafid réclamaient la restitution des chameaux enlevés par Kreidech et celui-ci, bien soutenu par les Aït Lhassen, ne voulait rien entendre et occupait fermement Aferket.

Les palabres, les interventions, les pressions se prolongèrent pendant des mois et des mois.

Et un jour, en 1933, la poudre parla. Les Ahl Requia eurent un tué, mais les Azouafid laissèrent cinq cadavres sur le terrain.

Ce n'était qu'un prélude et tout laissait prévoir un affrontement sanglant généralisé entre Aït Jmel et Aït Othman.

Heureusement les troupes françaises arrivèrent sur ces entrefaites. Les fusils furent déposés dans les bureaux d'Affaires indigènes. Les Ahl Requia furent recensés parmi les Aït Lhassen.

II. — Oued Noun, 1927 : un rezzou

« Il y a sept régions dans le monde et les étoiles correspondantes sont sept et chacune de ces régions est éclairée par une de ces étoiles. L'Oued Noun se trouve sous l'étoile Lmerikh et, lorsqu'on est sous cette étoile, on est sous le signe de la guerre. »

Cheikh Ma el Aïnin.

L'histoire de la confédération des Tekna du Maroc saharien n'a été qu'une guerre perpétuelle entre les deux groupements qui la composent ; les Aït Jmel et les Aït Bella.

Traditionnellement une hostilité particulière a toujours opposé les Aït Lhassen, grands nomades arabophones des Aït Jmel et les Aït Oussa, grands nomades berbérophones des Aït Bella.

Si la lointaine nomadisation jusqu'au sud du Sahara permettait d'exécuter de bons rezzous, mais d'envergure limitée, c'est toujours à l'Oued Noun qu'ont eu lieu les grands combats qui ont marqué l'histoire des tribus. Le terme « Oued Noun » ne désigne pas une rivière ou une vallée. Il s'applique à la zone comprise entre l'oued Assaka au nord et l'oued Dra au sud. C'est là que certaines fractions se sont un peu sédentarisées, qu'il y a quelques terrains de culture et quelques jardins de figuiers de barbarie que l'on appelle « aknari ». Et selon la tradition lorsque les « aknari » sont mûres les Aït Lhassen (1) nomades remontent à l'Oued Noun pour « manger les aknari », au début de l'été. C'est la période des regroupements, des retrouvailles, des palabres, des mariages, des fêtes, des réceptions. Et quelle tentation pour des razzieurs audacieux !

Et, en effet, en 1927, alors que les aknari étaient mûres, un gros rezzou des Aït Oussa, trompant la surveillance des postes d'Aït Arbaïn (2) placés dans la zone appelée la Feïja, lieu de combat habituel, parvint dans la nuit jusqu'au Mechbouk non loin de l'oued Assaka, et déboucha au lieu-dit « Brij », la tour de guet, près de l'endroit où devait s'élever le poste dit de l'Oued Noun, sur l'arrière des campements des Aït Lhassen. Ce fut l'affolement. Les hommes se précipitaient en tirant des coups de fusil pour donner l'alarme. De grands feux s'allumaient sur les sommets, sur le Bou Oudaden, sur le Bou Issemgan, sur le Jebel Akouis qu'on voit de Maâder Chaâli. D'autres feux répondaient, du Ra Tarf, du Jebel Tayert. Pendant que les femmes abattaient les tentes les enfants tourbillonnaient avec les troupeaux sans savoir où aller.

(1) Fractions des Aït Lhassen : Aït Daoud ou Abdallah, Aït Bou Gzaten, Aït Yahia, Injouren, Aït Bou Mgout, Zkara, Aït Saâd, Aït Hossein, Azenkat. Ce sont surtout les Aït Bou Mgout, les Aït Yahia, les Zkara et les Aït Saâd qui ont été touchés par le combat de Brij.

(2) Aït Arbaïn : milice permanente fournie par les fractions.

(3) Ali ould Mouïlid fut lui-même blessé à la main au cours du combat. A la suite de cette affaire il organisa un rezzou avec quelques guerriers de son clan et enleva aux Aït Oussa un troupeau d'une quarantaine de chameaux.

Les premiers en selle furent les Aït Yahia. Mauvais présage, car ils n'ont pas la baraka! Les guerriers des Aït Bou Mgout, des Zkara, des Aït Saâd qui pâturaient dans la région accouraient sur leurs juments, tandis que tous les hommes en état de porter une arme se hâtaient à chameau ou à pied. Mais déjà les morts tombaient! Même une femme! La femme d'Ali ould Mouillid, un notable des Aït Bou Mgout (3), tuée par une balle perdue.

D'abord décousue, l'action devient sérieuse. Les cavaliers se groupent par clan, par «canoun», invoquent le Prophète, se lancent au galop sur l'ennemi, déchargent leurs fusils à vingt pas, rompent et vont se reformer derrière une crête. Moins spectaculaires mais plus meurtriers, les fantassins s'infiltrèrent dans les «fernan» se postent aux points de passage et tuent à bout portant.

Le soleil monte. Les groupes d'Aït Lhasen s'éclaircissent. La situation devient critique. Craignant le pire on a envoyé prévenir les chorfa de Ksabi.

Mais voici de nouveaux contingents d'Aït Bou Mgout qui débouchent dans la mêlée. La lutte devient de plus en plus acharnée. Les prouesses individuelles se multiplient. El Bachir, le fils du vieux guerrier prestigieux Barka ould Hamidouch moqqadem des Aït Arbain, est pris. Deux Aït Oussa l'encadrent et l'entraînent sur sa jument. Il feint de s'affaisser sur sa selle, saisit son sabre, se redresse brusquement. De deux coups de sabre il abat ses deux adversaires, se dégage et reprend le combat. Des juments sans cavalier galopent au milieu des combattants. Sans arrêt les guerriers relancent à la charge leurs bêtes fourbues.

Mais voici enfin de nouveaux renforts d'Aït Lhasen qui arrivent! Les Aït Oussa n'ont pu atteindre les campements.

Ils commencent à se replier en emportant leurs morts et leurs blessés, sans être poursuivis. La nuit tombe. Et toute la nuit les vieilles femmes hurlent à la mort en parcourant le champ de bataille où sont tombés les meilleurs de la tribu!

Brij! Sombre journée dont on parlera longtemps le soir autour des feux de campements, 1927! L'année de Brij! Un repère dans l'histoire des Aït Lhasen.

Octobre 1987.

P. AZAM.

RECTIFICATIF

Décidément, la «chkoumoune» s'en prend aux articles, si remarquables cependant, du colonel P. Azam!

Un oubli regrettable : tout un membre de phrase — dans la note n° 6 de l'article «Les derniers dissidents» du colonel Azam (bulletin n° 107, page 27) en a modifié complètement le sens.

«Cela donne que c'est moi qui ait fait cadeau à Lahoucine du sabre de son père, que j'étais allé acheter à Casablanca. Atroce!!!» nous écrit-il.

Il fallait lire au deuxième paragraphe de cette remarque :

«Un jour, j'étais allé en permission dans le Nord et j'ai rapporté à Lahoucine un petit cadeau ; une pendulette toute simple. Le lendemain il est arrivé chez moi en m'apportant un cadeau d'une valeur inestimable que je conserve précieusement : le sabre de son père le dernier dissident du Maroc.»

Que le colonel Azam... et nos lecteurs veuillent bien nous excuser de cette lourde erreur.

La rédaction.

PROGRAMME DU CONGRÈS NATIONAL DE LA KOUMIA A CAEN LES 11 ET 12 JUIN 1988

SAMEDI 11 JUIN

- 10 h - 13 h — **Accueil** des congressistes dans le hall du Complexe-Congrès, 15, avenue Albert-Sorel, et remise des dossiers. Parking assuré. (1)
- 12 h - 13 h — **Vin d'honneur** à la mairie (remise du livre sur l'histoire des goums au maire de Caen, le sénateur Giraud.
- 13 h - 14 h 30 — Repas **libre**. (2)
- 15 h - 17 h 30 — **Assemblée générale** de la Koumia et de l'association des Descendants au Complexe-Congrès, atelier A, 1^{er} étage. Durant les assemblées générales, une visite de la mairie (bâtimens conventuels de l'abbaye) et de l'abbaye aux Hommes sera organisée pour les épouses et invités des participants.
- 18 heures — **Dépôt de gerbe** au monument aux morts (place Maréchal-Foch).
- 19 heures — **Messe** paroissiale à Saint-Etienne (abbaye aux Hommes).
- 21 heures — **Dîner** dansant salle de l'Echiquier (XII^e siècle), dans l'enceinte du château. Parking assuré.
Les tables par **groupe de 10 personnes nommément désignées**, ne pourront être retenues qu'au moment de l'accueil.
Tombola - Vente d'autographes du capitaine de Bournazel.

(1) A 10 h 54, accueil à la gare S.N.C.F. pour ceux qui arriveront par le train parti de la gare Saint-Lazare à 9 heures; si le nombre en est suffisant un car assurera le transport jusqu'au Complexe-Congrès, sinon, prendre l'autobus, ligne n° 11, départ 11 h 04, descendre lycée Malherbe.

(2) Il existe une cafétéria au Complexe-Congrès.

DIMANCHE 12 JUIN

- 8 h à 9 h — Ramassage par cars (voir recommandation page suivante).
- 9 h à 10 h — Visite du musée-mémorial de la Bataille de Normandie.(1)
- 10 h à 10 h 30 — Caen - Arromanches.
- 10 h 30 à 13 h — Visite du musée d'Arromanches.
- 13 h — Déjeuner à l'auberge des Monts, à Ryes (près d'Arromanches)

N.B. Après le déjeuner, ceux qui le désirent peuvent visiter les plages d'Arromanches et, à Bayeux, la tapisserie de la reine Mathilde (dernière visite de 18 heures à 19 heures). La documentation sera fournie dans le dossier accueil. Ces visites ne sont pas comprises dans le programme du congrès.

(1) Le mémorial créé par le sénateur-maire se veut plus qu'un musée. Ce sera un centre de recherche et de documentation sur la guerre de 1939-1945. Notre camarade le général Michel a participé à sa création.

Recommandations pour le dimanche 12 juin

En raison de la brièveté des délais et de la circulation intense, il est souhaitable que tous ceux qui le peuvent choisissent la solution « car ».

Les cars assureront le retour à Caen gare S.N.C.F. pour le train de Paris de 19 h 54.

Horaires des principaux trains

— A l'aller, de Paris à Caen : 9 heures gare Saint-Lazare, arrivée à Caen à 10 h 54.

— Au retour : direct Paris, départ de Caen : 19 h 54. — Arrivée Paris Saint-Lazare : 22 h 45.

Pour ce train, un service de cars est assuré amenant les congressistes à la gare de Caen.

Autre train direct Paris : départ Caen 17 h 21, arrivée à Paris Saint-Lazare : 19 h 57. A prendre à l'initiative de ceux qui le désirent, les cars n'assurant pas le transport à Caen pour ce train.

Les heures des trains sont à vérifier, les horaires d'été n'étant pas encore fixés.

Hébergement

140 chambres ont été retenues, mais, compte tenu d'une saison touristique très chargée, les **options devront être levées impérativement avant le 31 mars.**

- Chambres 3 étoiles, de 290 à 365 F.
- Chambres 2 étoiles, de 180 à 250 F.
- Chambres 1 étoile, de 100 à 160 F.

Règlement de la réservation

Les chèques (arrhes) et les demandes de réservations sont à adresser pour le

15 MARS 1988

à Mademoiselle Antoinette-Marie GUIGNOT,
12, rue de l'Université, 75007 PARIS.
Téléphone domicile : 42.60.29.98
Téléphone bureau : 45.53.52.78

Le maximum sera fait pour retenir des chambres pour ceux dont les demandes nous parviendront APRES LE 15 MARS, mais nous sommes tenus aux exigences des hôteliers.

BULLETIN-RÉPONSE

Je prendrai part au congrès national des 11 et 12 juin 1988.

NOM, prénom

- Je serai accompagné de personnes (1), soit :
 ancien descendant ami ou invité
- Je viendrai en voiture particulière (1)
- J'arriverai en gare de Caen (1) le 11 juin 1988 à 10 h 54.
- Je participerai à la journée du dimanche 12 juin et souhaite effectuer le parcours en car (1) (50 F par personne, à ajouter au prix des repas, comprenant le transport et l'entrée du mémorial de Caen et du musée d'Arromanches).
- J'effectuerai les déplacements du 12 juin en voiture particulière (1).

Règlement

Je joins au bulletin réponse un chèque bancaire ou postal (2) à l'ordre de Mlle Antoinette-Marie GUIGNOT, représentant :

- dîner du 11 juin : × 160 = F
- déjeuner du 12 juin : × 110 = F
- places de car (entrées musées comprises) : × 50 = F
- entrée musées (pour ceux qui ne prennent pas le car) : × 20 = F
- Total général : F

Signature :

Demande de réservation

M. - Mme - Mlle

demande la réservation de chambre(s)

en 3 étoiles single

en 2 étoiles double

en 1 étoile double

pour les nuits du au

pour les nuits du 11 juin au 12 juin 1988

pour les nuits du au

et verse un chèque de F, représentant les arrhes.

en 3 étoiles : 200 F par nuit et par chambre

en 2 étoiles : 150 F par nuit et par chambre

en 1 étoile : 100 F par nuit et par chambre

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Le bulletin-réponse, les demandes de réservation et les chèques seront adressés à
 Mlle Antoinette-Marie GUIGNOT, 12, rue de l'Université, 75007 PARIS.
 Tél. domicile : 42.60.29.98 — Téléphone bureau : 45.53.52.78.

Une nouvelle voiture ?
Des travaux dans votre maison ?
De l'argent pour l'avenir ?

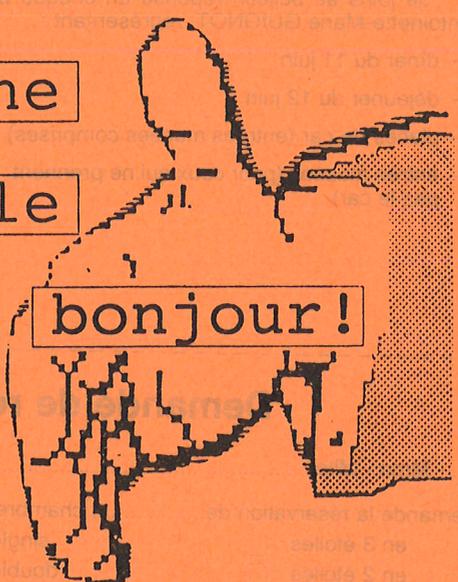
Le crédit

et l'épargne

c'est simple

comme...

bonjour!



70 agences sont à votre écoute dans toute la France
demandez l'adresse de la vôtre en écrivant,
sans timbre, à: Cetelem - Libre réponse N° 604 92
92529 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

cetelem

89, avenue Charles-de-Gaule
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 47-38-85-85

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES DE LA KOUMIA ET DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS

Samedi 11 juin 1988 - Caen

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la nomination du général LE DIBERDER comme administrateur de la Koumia et approbation du procès-verbal des assemblées générales de 1987.
2. Rapport moral.
3. Présentation et approbation des comptes de l'exercice 1987 et du projet de budget 1988.
4. Rapport de l'entraide Koumia.
5. Activités de la Fondation Koumia-Montsoreau. Etude de la convention-bail.
6. Détermination du lieu et de la date de l'assemblée générale 1989.
7. Questions diverses.



Pouvoir

Ne pouvant assister personnellement aux assemblées générales ordinaires de la Koumia et de l'Association des Descendants le 11 juin 1988, je donne pouvoir à :

M.
de m'y représenter.

Nom, prénom

Fait à, le

Signature :

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir».)
Pouvoir à adresser à M. Guy PELLETIER (Koumia), 2, rue de l'Olifant, 14000 CAEN.
Téléphone : 31.73.15.62.



RHIN ET MOSELIE ASSURANCES FRANÇAISES

le plus « **koumia** » des groupes de
compagnies d'assurances

1, rue des Arquebusiers - 67000-STRASBOURG
48-50, rue Taibout - 75009-PARIS
78, route de Paris - 69260-LYON-CHARBONNIÈRES

Bernard MERLIN

SECRETAIRE GENERAL

45, rue de Magdebourg
75116 PARIS

Henry ALBY

CONTROLEUR PRINCIPAL

" Bordeneuve "

31380-MONTASTRUC-LA-CONSEILLÈRE

Pierre SALANIÉ

AGENT GENERAL

" Le Haut-de-la-Côte "

46220 - PRAYSSAC

Michel LEONET

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DU GROUPE

Rhin et Moselle - Assurances Françaises
Languedoc

STRASBOURG

André FEAUGAS

INSPECTEUR GENERAL HONORAIRE

" Le Méjean "

Pessac-sur-Dordogne
33890 - GENSAC

Maurice DUBARRY

DIRECTEUR ADJOINT HONORAIRE

" La Grande Candelle "

Allée des Pins - 13009-MARSEILLE

Renaud ESPEISSE.

SOUS-DIRECTEUR HONORAIRE

Le Plessis Breton

35420 ST GEORGES DE REINTEBAULT

LA KOUMIA

ASSOCIATION DES ANCIENS
Reconnue d'utilité publique

DES GOUMS MAROCAINS ET DES A.I. EN FRANCE
Décret du 26 février 1958, « J.O. » du 1^{er} mars 1958

**SECRETARIAT
GÉNÉRAL :**
14, RUE DE CLICHY, 75009 PARIS
TÉL. : (1) 48.74.52.93

SECTION :

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM et prénoms :

Date et lieu de naissance :

Situation de famille :

Marié, père de famille : nombre d'enfants :

Prénoms et dates de naissance des enfants mineurs :

Situation militaire ou profession :

Adresse :

N° de téléphone :

Derniers grades aux G.M.M. :

Unités des goums et postes A.I. auxquels vous avez appartenu, avec indication des années :

Décorations :

A le 19.....

Signature :

Cotisation annuelle : 150 F (comprenant l'abonnement au bulletin).

Cotisation seule : 50 F.

Les DONs sont versés au budget des œuvres sociales de la Koumia. Paiement par chèque barré, mandat-carte ou C.C.P. : KOUMIA 8813-50 V PARIS.

Permanence tous les mardis et vendredis, de 15 heures à 18 heures, 14, rue de Clichy, 75009 Paris.
Métro : Saint-Lazare ou Trinité-Estienne-d'Orves.

**ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES MEMBRES
DE LA KOUMIA, ANCIENS DES GOUMS MAROCAINS
ET DES AFFAIRES INDIGENES, EN FRANCE**



Association loi 1901

Siège social : mairie de Montsoreau, 49730 MONTSOREAU

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom et prénoms :

Date et lieu de naissance :

FILIATION :

Situation de famille : Nombre d'enfants :

ADRESSE :

Numéro de téléphone :

PROFESSION :

Grade dans l'armée (éventuellement) :

Profession du conjoint :

Nom de jeune fille de votre épouse :

Déclare adhérer à l'Association des descendants des membres de la Koumia, anciens des Goums marocains et des Affaires indigènes, en France.

— Montant de la cotisation pour 1988, y compris l'abonnement au bulletin : 150 F.

— Cotisation seule : 50 F.

— Ci-joint, en règlement, la somme de F.

— Chèque à libeller au nom de l'Association des descendants des membres de la Koumia

et à adresser, joint au bulletin d'adhésion, au président Georges B. de LATOUR, 1, rue Thiers, Thorigny-sur-Marne, 77400 Lagny sur Marne.

A, le

Signature :

Rayer les mentions inutiles.

Aperçu sur les mondes arabe, berbère et musulman, de novembre 1987 à février 1988

par Jacques HARMEL

KADDAFI A LA RECHERCHE D'UNE ORTHOGRAPHE ?

Dans le dernier numéro de *La Koumia*, à la page 42, il n'était pas question d'orthographe mais de victoire ; parti avec un « K », le colonel était arrivé sur les lignes avec un « Kh ». Est-ce le libyen qui fait preuve d'inconstance, ou bien ceux qui le citent ? En tout cas, son nom الكفافي qui devrait se transcrire « QADDAFI » si l'on tenait compte de la convention internationale de translittération des caractères arabes en caractères latins (Norme AFNOR - FD - Z - n° 46-002), connaît bien des vicissitudes graphiques : Kaddafi, Gaddafi, Keddafi, Gueddafi, Khaddafi, Kheddafi, les unes et les autres précédées ou non de l'article « El » ou « Al », avec ou sans trait d'union interposé. Si l'on peut admettre les quatre premières, K ou G étant souvent utilisés, au lieu de Q, pour rendre le « Qaf » arabe, les deux dernières sont aberrantes, car « Kh » est généralement employé pour rendre le son du ح arabe (translittération internationale « H ») très différent de celui du « Qaf ».

Ce prologue n'avait pas pour objectif de fixer une version définitive d'un nom propre devenu commun, mais d'évoquer le sens général du radical trilitère dont il est issu : Qaf - Dal - Fa, qui signifie « jeter, lancer, rejeter, éjecter... et duquel sont tirés notamment : Qadifa = bombe, obus, projectile, missile... Qadif = lanceur. Taïra qadifa = avion de bombardement. Maqād qadfi = siège éjectable. Qidafa = balistique (substantif). Qidafi = balistique (adjectif). Dans cette optique, « Qaddafi », augmentatif de Qadif, serait donc un « super-lanceur » et « Qaddafi » un spécialiste dudit super-lanceur. Bref, tout un programme pour un homme de guerre, ou se voulant tel.

Mais où donc en est-il dans ce domaine ?

Vers l'Ouest, il s'est servi des tensions latentes pour en faire naître des réconciliations spectaculaires et se targuer de grands succès diplomatiques. A l'Est, il n'a pas encore modifié son attitude manifestement hostile au président Moubarak. Impérial vers le Sud-Est, il a fait bon marché de la souveraineté du Soudan, dont le territoire est foulé sans vergogne par les blindés libyens en route vers le Tchad... dont la plupart ne reviennent pas. Plein Sud, il ne cesse de chercher une revanche à des humiliations militaires subies en 1987, mais il ne semble pas y parvenir ; au contraire, au début de cette année, une nouvelle colonne motorisée libyenne, victime d'une embuscade à sa sortie du Soudan, aurait payé un lourd tribut matériel et humain aux défenseurs du Tchad, sortis indemnes du combat.

Sur le plan diplomatique, après avoir renoué avec Tunis des relations rompues en 1985 à la suite de l'expulsion de 40.000 travailleurs tunisiens de Libye, il est entré officiellement à Tunis le 4 février ; bien reçu par le président Benali, il n'a toutefois pas provoqué l'enthousiasme qu'il attendait.

Par contre, en Algérie, où il a été solennellement reçu les 6 et 7 février, l'accueil du chef de l'Etat fut chaleureux et celui du peuple, délirant, tout au moins si l'on en croit *El-Moudjahid* du 7 février, qui titre : « Le colonel Maamar El-Gueddafi, chef de la révolution libyenne, est arrivé pour une visite d'amitié, dans le cadre des rencontres périodiques entre les dirigeants du Grand Maghreb » et précise : « La population d'Annaba a réservé un accueil chaleureux au président Bendjedid et au colonel Maamar El Gueddafi, hôte de l'Algérie. Des milliers de personnes, massées le long des principales artères, ont manifesté leur joie pour cette rencontre qui vient renforcer les liens unissant les peuples algérien et libyen. »

Cependant le dollar baisse, ou stagne, le pétrole ne monte pas et les belles perspectives d'avenir s'enfoncent dans le passé. Les réconciliations spectaculaires ne sont qu'opérations diplomatiques en trompe-l'œil, provisoires, non résiliables, non productrices d'investissement et d'emploi, encore que moins coûteuses en devises qu'armes et mercenaires, denrées jusqu'à présent non rentables pour la Libye et cependant

sans cesse renforcées ou remplacées. C'est pourquoi l'avenir du « super-bombardier » paraît incertain et les doutes qu'il ressent sur le sort de son grand destin sont de nature à le rendre plus dangereux que naguère, car tous les moyens lui seraient bons pour réaliser une sortie plus glorieuse que celle du siège éjectable.

LA TUNISIE, A PAS PRUDENTS MAIS RÉSOLUS

Le changement tunisien n'est pas un bouleversement; le nouveau chef de l'Etat, paraissant savoir ce qu'il veut, avance sans rien casser, sans compromettre l'avenir, en ménageant les uns et les autres, en évitant toute prise de position trop marquée.

A l'intérieur, s'il s'efforce de faire oublier le vieux Bourguiba, il évite soigneusement de le transformer en bouc émissaire. S'il libère des milliers de prisonniers politiques, c'est-à-dire, en priorité, des tenants de la « tendance islamique », il ne laisse pas pour autant le champ libre à celle-ci et à son prosélytisme intégriste.

A l'extérieur, s'il renoue avec Kaddafi le 27 novembre, après deux années de graves tensions, il fait de même avec Moubarak (non soupçonné de collusion avec le précédent), le 23 janvier, après huit ans de rupture. Si, le 10 janvier, il reçoit le président algérien à Tunis, il y avait accueilli la veille le ministre français des Affaires étrangères, et allait envoyer, le 15 janvier, son premier ministre Hedi Baccouche, en visite officielle à Paris. Si, les 4 et 5 février, il accueille courtoisement Kaddafi, il sait garder ses distances. A ce propos, voici des commentaires tirés du quotidien espagnol *El Pais*, publié le 6 février à Barcelone :

«... Le chef de la révolution libyenne a montré sa volonté de surmonter les contentieux entre Tunis et Tripoli, mais, surtout, il a saisi l'occasion pour défendre sa thèse principale : l'unité de « la nation arabe, dispersée, humiliée, déchirée et agressive ». Gaddafi a voulu ainsi souligner le caractère unioniste de ses relations futures avec la Tunisie. Déjà, du temps de Bourguiba, il avait multiplié les efforts pour réunir les deux pays en une seule entité... Cela se termina par une bruyante rupture des relations diplomatiques il y a un peu plus de deux ans.

« Les Tunisiens, pour leur part, ont placé la visite de Gaddafi dans un cadre plus modeste : celui des efforts en vue de la création du « Grand Maghreb », projet auquel s'associent déjà la Tunisie, l'Algérie et la Maurétanie. Les milieux politiques et journalistiques marocains ont critiqué hier (5 février) les récentes déclarations du président algérien Bendjedid, affirmant que « les initiatives en faveur du « Grand Maghreb » ne tendent pas à isoler le Maroc. » (*El Pais* du 6 février 1988, page 6.)

Grand Maghreb ou non, la route de terre entre Tunis et Rabat passe par l'Algérie, faisons donc comme elle.

L'ALGÉRIE SUR TOUS LES FRONTS

Ambitions et réalités

Si tout n'a pas été dit en quelques mots (espagnols) dans les lignes qui précèdent, on y trouve cependant la plupart des mots clés de la politique extérieure actuelle de l'Algérie : Kaddafi, Grand Maghreb, Maurétanie, Maroc.

— Le premier parce qu'il s'agit de l'homme de la nouvelle alliance, celui dont les ennemis peuvent devenir ceux de ses amis.

— Le deuxième, parce que l'Algérie est le Maghreb central (« Bled El-Quast », disent les Marocains, qui appellent un Algérien « ouasti » et un Tunisien « chergui »), le plus vaste et le plus peuplé des Etats de l'ex-« Jazirat-el-Maghreb », et que ses dirigeants ne conçoivent pas ce « Grand Maghreb » autrement que sous sa direction.

— Le troisième, parce que les visées algériennes sur ce pays, tout comme le soutien au « Polisario », traduisent des ambitions atlantiques.

— Le quatrième, parce qu'il est l'obstacle majeur à ces ambitions : pas d'Algérie « puissance atlantique » tant que perdurera un Maroc fort.

Ce panorama des ambitions internationales de l'Algérie serait incomplet si l'on omettait d'y ajouter un autre mot magique : « médiation » (en arabe, Ouâsita, de même racine que « Ouast » = milieu).

Alger se sent, en effet, une vocation de médiatrice, allant de la mer Cantabrique au golfe Arabo-Persique, en passant par la France et le Liban. Car les terroristes

basques de l'E.T.A. ont leur P.C. à Alger depuis que la France a cessé d'être leur sanctuaire.

Car le gouvernement d'Alger se propose d'être l'intermédiaire entre eux et celui de Madrid : « Argelia, dispuesta a mediar entre el Gobierno español y la dirección «etarra» titrait *El País* du 30 janvier, en page 14.

Car, moins engagée que la Syrie aux côtés de l'Iran, l'Algérie se croit suffisamment neutre pour se poser en arbitre entre Khomeini et Saddam Hussein, rôle cependant peu compatible avec l'amitié pour Kaddafi, grand pourfendeur du président irakien en paroles et en malédictions.

Car, enfin, elle espère tirer quelque profit d'une intervention en faveur des otages français aux mains du « Hezbollah » (en arabe Hizb Allah, le parti de Dieu) libano-persique.

Cette Algérie, vaste, peuplée, souveraine, atlantique (hors de l'Alliance de même nom!), fédérante et médiatrice, a toutefois son talon d'Achille : « parti unique » ne veut pas dire « parti de l'unité », et, faute de cette unité, sur le plan intérieur les perspectives sont moins brillantes; l'opposition, les oppositions, existent et se manifestent, encore que divisées et divergentes, gauchistes, intégristes, benbellistes, berbéristes n'ayant pas la même vision de l'avenir.

Les acclamations bônoises et algéroises à Kaddafi seraient-elles vraiment l'expression d'un consensus algérien sur la politique extérieure, en particulier sur l'alliance renouvelée, celle qui, après avoir conduit de jeunes algériens à perdre la vie sur un mur de sable au Sahara occidental, pourrait en amener d'autres à périr sur une ligne imaginaire appelée seizième degré de latitude Nord ?

L'existence de périodiques d'opposition révèle plus qu'un malaise; à lui seul, le titre de l'un d'eux est particulièrement significatif : « Algérie libre » y figure en trois langues, « Al-Jaza'ir al-horra » (en caractères arabes) et « Lzayer tilleit » (en caractères latins et langue kabyle) étant juxtaposés au titre en français. Par cette presse on apprend que l'Université algérienne souffre d'un mouvement de grève prolongé, que la planification établie par le gouvernement algérien s'est révélée une mystification, que les jeunes Kabyles, « en immigration ou dans leur pays d'origine » pourront apprendre le berbère grâce à une méthode audio-visuelle d'initiation, intitulée « Aselmed N Tmaziyit - (Taqbaylit) ».

Ce qui vient d'être dit pour la Libye, quant aux revenus pétroliers, est évidemment applicable à l'Algérie, à ceci près que le brut algérien, plus lourd et moins coté que le brut libyen, se vend plus difficilement encore, faute de demande.

En difficulté économique majeure, l'Algérie, qui n'exporte pas assez de pétrole et trop de vin, pas assez de main-d'œuvre et trop de chômage, pourrait être tentée d'exporter aussi des soldats, vers des pays pétroliers moins défavorisés au plan budgétaire, mais à cours d'effectifs au plan militaire... Et l'on ne peut s'empêcher de penser au voisin du Sud-Est, en difficulté sur sa propre frontière méridionale.

LE MAROC D'AUJOURD'HUI

Ce titre reprend celui d'un remarquable ouvrage d'avant-hier, paru au début de ce siècle et décrivant les institutions et les usages au Maroc à cette époque; aujourd'hui a bien changé, mais malgré ce changement et, sans doute grâce à lui, le Maroc demeure lui-même et cela nous permet ici de sortir d'un pays où la Taqbaylit est considérée comme subversive, pour entrer chez un voisin où sa cousine, la Tachelhit, n'est en butte à aucune persécution.

Il y a tant à dire sur ce Maroc actuel (et le plus souvent dans un sens positif) qu'il vaut mieux reporter à plus tard l'exposé complet qu'il mériterait et se contenter de faits divers.

La fin de l'année a été marquée par un différend malheureux avec la C.E.E. L'accord provisoire entre le Maroc et la Communauté économique européenne, signé en août 1987, n'a été ni renouvelé, ni remplacé, à la fin de l'année, et, fin décembre, les chalutiers de la C.E.E. — et, en premier lieu, les pêcheurs espagnols —, ont été priés de rester au port plutôt que de côtoyer le Maroc.

En représailles, les pêcheurs marocains eurent la désagréable surprise de se voir interdire l'accès des criées au poisson dans les ports espagnols. Tout cela n'a pas dû

arranger les pourparlers ibéro-marocains sur l'avenir de Ceuta et de Melilla dont *Asharq Al-Awsat* du 6 décembre nous avait annoncé la reprise.

Les manifestations d'activité militaire du Polisario sur le « mur de sable » se font de moins en moins fréquentes; néanmoins un soi-disant gouvernement sahraoui en exil continue à trôner à Alger, avec la bénédiction du parti unique au pouvoir, et la reconnaissance de tiers-mondistes non engagés (ainsi se nomment eux-mêmes les tenants d'un engagement international marxiste) et, à ce titre, participe à de nombreuses rencontres et sommets... Ah! ce Grand Maghreb!...

EN RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Le quatrième adhérent de l'actuel projet kaddafique du Grand Maghreb, continue sa route islamique, semée de coups d'Etat militaires; l'un des derniers en date avait échoué en octobre 1987. Un tribunal « spécial » vient de juger 51 membres présumés du complot avorté; plusieurs ont été condamnés à mort, dont 3 jeunes lieutenants, fusillés à l'aube, le 7 décembre à Nouakchott. (Information relevée dans le quotidien tunisien *As-Sabah* du 8 décembre.)

UNE OPINION PORTUGAISE SUR L'ÉGYPTE

(De *O Primeiro de Janeiro* du 5 janvier 1988, page 2)

« Position inconfortable de l'Égypte quand elle réprime l'intégrisme »

« La position de l'Égypte, seul pays arabe à reconnaître officiellement l'Etat d'Israël, devient de plus en plus inconfortable à mesure que les émeutes se font plus dures dans les territoires arabes occupés.

« En moins de dix jours, les étudiants de l'Université d'Ain Chems, au nord du Caire, ont manifesté trois fois contre la répression israélienne et demandé la rupture des relations avec l'Etat hébreu. La dernière de ces manifestations a été sévèrement réprimée.

« Vendredi dernier, un groupe de manifestants anti-israéliens, parmi lesquels se trouvaient deux personnalités musulmanes extrémistes, Hafez Salama et Omar Raham, a été attaqué par la police, alors qu'il se dirigeait vers une mosquée connue comme lieu de rendez-vous des intégristes islamiques. Plus de 20 personnes ont été arrêtées et deux officiers de l'armée sérieusement blessés. Dans les milieux égyptiens autorisés on dit que, si l'Égypte n'a pas rappelé en consultation son ambassadeur à Jérusalem, c'est pour obtenir que les U.S.A., à l'O.N.U., acceptent de condamner le comportement israélien dans les territoires occupés. D'autres sources affirment que, si l'Égypte n'a pas encore rompu ses relations avec Israël, c'est par crainte de compromettre les résultats de la visite de Moubarak à Washington en février prochain.

« En réalité, les U.S.A. se sont refusé à échelonner le remboursement de la dette militaire égyptienne, qui s'élève à 4,5 milliards de dollars, à des intérêts qui atteignent, dans certains cas, 14 %. L'Égypte prétendrait, si cette dette n'était pas annulée comme cela est déjà arrivé, rééchelonner sur sept ans les sommes restant à payer.

Le fait que le gouvernement égyptien se soit vu obligé de réprimer des manifestations d'appui aux palestiniens le met dans une position délicate vis-à-vis des autres pays arabes et fournit un argument à la Syrie qui accuse le gouvernement du Caire d'être un « traître » à la cause arabe. »

UNE FORMULATION NOUVELLE,

« LES ARABES FRANÇAIS »

Que cache exactement ce titre, jusqu'à présent inédit et que nous révèle un article paru le 13 janvier dans un hebdomadaire saoudien (et dont la traduction suivra ce commentaire) ?

Pour la première fois, le problème est abordé sous l'angle de la seule loi civile et sans la moindre référence confessionnelle.

Il y a là, probablement, un progrès vers le dépassement, un pas vers l'égalité des droits et des devoirs.

Encore qu'indirectement évoquée, la nécessité de cette égalité des devoirs n'est pas nettement précisée dans la conclusion, pertinente et vraisemblablement inspirée de l'extérieur (mais certainement pas de l'étranger).

Il n'en reste pas moins une contradiction flagrante entre le titre et une partie de cette conclusion : comment se regrouper au nom et au motif d'une « ethnie » et se dire en même temps « antiraciste » et faire reposer sa propagande sur la nécessité d'opposer les voix arabes aux voix juives ? Croyant sacrifier au goût du jour, l'auteur n'a pas osé s'affranchir des préjugés antisémites à la mode. Il n'a pas réalisé qu'une communauté franco-arabo-berbéro-maghrébine ne peut pas se rassembler utilement contre les communautés franco-juives, mais avec elles.

Pour rendre crédible et viable « France-Plus », il serait souhaitable :

1. — De rectifier le titre de l'article-profession de foi en cause,

- a) en inversant les deux termes, « français » prenant la première place, car il s'agit d'une association nommée « France Plus » et d'une nationalité pleinement française réclamée par ses adhérents ;
- b) en modifiant et élargissant le premier terme, devenu deuxième, dans un sens plus conforme aux réalités, par exemple : français « d'origine arabe », berbère ou africaine.

2. — De ne plus prôner un prétendu antiracisme dépassé et devenu une des formes modernes du racisme. Les Français dits « de souche » sont bien placés pour défendre cette thèse, eux qui descendent des Celtes, des Romains, des Barbares, des Germains (les Francs n'étaient-ils pas une tribu germanique ?), des Arabes et des Berbères, sans oublier Ibères, Anglo-Saxons, Slaves et Scandinaves.

3. — D'assortir la déclaration finale (d'appartenance à la société française « sans alternative possible ») d'une renonciation formelle à toute autre nationalité et à toute allégeance à d'autres lois que celles de la France.

Voici la traduction du texte en cause :

EXTRAITS DE L'HEBDOMADAIRE SAOUDIEN DE LONDRES

AL-MAJALLA n° 414 DU 13 JANVIER 1988, PAGE 11

La moitié des Arabes résidant en France sont de nationalité française ; mais ils n'ont pas d'existence politique comparable à celle des autres catégories, telles que juifs, Arméniens, Italiens. Ils préfèrent rester éloignés de la scène politique et des luttes électorales.

Il y a trois ans, devant la multiplication des problèmes qui les concernaient, les plus jeunes des Arabes français se sont éveillés à la politique et se sont organisés pour revendiquer l'égalité des droits civils et voir leur identité reconnue.

A l'origine de ce phénomène, un jeune Français d'origine algérienne, nommé Rezki Dahmani, fondateur de l'association « France Plus », qui a parcouru toute la France, appelant les Arabes français à réagir et à participer aux élections, parce que « le bulletin de vote est la meilleure arme sous un régime démocratique ».

Après trois ans d'action continue, Dahmani est en mesure de faire participer près d'un million de nouveaux électeurs aux prochaines élections françaises.

L'envoyé spécial de Al-Majalla a rencontré Dahmani en France et l'a interviewé sur ses méthodes d'action et ses objectifs :

Les Arabes de France, un million de voix aux prochaines élections

Q. — *Depuis quelques mois, on parle beaucoup de l'association « France Plus » que vous présidez et dont vous dirigez les activités. Quel est votre but ?*

R. — *Le but de « France Plus » est de défendre les droits civils des Arabes français, de revendiquer leur égalité avec les autres Français et de les pousser à participer à la vie politique en France et à exprimer leurs votes aux élections, pour faire reconnaître leur existence en tant que facteur politique dans la société française.*

D'autre part, nous voulons que les Arabes français soient représentés par eux-mêmes, au lieu que d'autres viennent parler en leur nom et les exploiter sous prétexte de les défendre. Nous avons pu, en très peu de temps, rassembler des centaines de milliers d'Arabes en des centaines de comités locaux, dans toute les villes de France.

Q. — Les minorités tentent généralement de faire reconnaître leur existence par des activités économiques, intellectuelles, culturelles; pourquoi avez-vous choisi, en priorité, l'action politique ?

R. — Parce que nous sommes nombreux dans ce pays : si des groupements d'électeurs arabes étaient constitués, ils pourraient devenir une sorte de « force politique de dissuasion », qui leur ouvrirait les portes du dialogue avec la plupart des autres groupes politiques, et de la reconnaissance par ces mêmes groupes. Car nous, les Arabes français, contrairement aux autres minorités, nous luttons pour nos droits et pour la reconnaissance de notre existence. Car personne, ici, ne nous les apportera sur un plateau d'argent, et, vu l'importance des votes dans un régime démocratique, nous avons choisi de commencer par l'action politique.

Q. — A votre avis, que vaudrait cette « force politique de dissuasion » ? Quel serait le nombre de voix arabes ?

R. — Pour répondre à cette question, il faut la diviser en deux :

1° Nombre d'Arabes français ayant le droit de participer à la vie politique en qualité de citoyens normaux ? Toutes les études et recherches tendent vers un total d'environ un million à un million et demi de personnes.

2° Nombre d'Arabes français inscrits sur les listes électorales et qui participeront aux prochaines élections présidentielles ? En octobre 1985, ce nombre était évalué à 797.000 électeurs officiellement inscrits. Nous travaillons actuellement, jour et nuit, à faire prendre davantage conscience à nos concitoyens de l'impact d'un million de nouveaux électeurs aux prochaines élections présidentielles de mai 1988, et c'est, à mon avis, chose facile.

Q. — A qui profiteront les voix arabes, à la droite, ou à la gauche, en tenant compte de ce que le million représente le nombre de voix nécessaires à l'un des deux candidats pour triompher ?

R. — Il faut faire observer que :

1° Les voix arabes sont beaucoup plus nombreuses que les voix juives, lesquelles oscillent entre 300.000 et 600.000. Cependant, les juifs ont plus d'influence que nous dans la vie politique française, grâce à leur pouvoir sur les finances et les affaires, grâce aussi à leur place dans la vie intellectuelle et culturelle. Néanmoins, même en tenant compte de ces considérations, leur rôle n'atteint pas une importance comparable à celle du nôtre, car nous sommes plus nombreux qu'eux et sous un régime où chaque personne dispose d'une voix.

2° Quant à savoir à qui profiteront les voix arabes, cela est une autre affaire : en effet, nous ne sommes ni avec la droite, ni avec la gauche; mais nous serons avec celui qui fera preuve de sa volonté d'être prêt à reconnaître, sans restriction, notre existence, nos droits et notre dignité de citoyens.

Enfin, dans toute campagne électorale française, la différence de voix entre le vainqueur et le vaincu n'est pas de l'ordre du million, mais d'environ 600.000. Cette équation joue à notre avantage, car nous pouvons, effectivement, peser de manière significative sur les résultats du scrutin, en particulier dans les élections où prévaut, non la proportionnelle, mais le système majoritaire, telles les présidentielles et les municipales.

Q. — Que pensez-vous des partis politiques français ? Quelle est leur attitude vis-à-vis de votre mouvement ?

R. — Dès l'abord, nous avons, comme tout mouvement nouveau, pris l'initiative de contacts avec les partis politiques; nous nous sommes fait connaître, avons précisé notre position et exposé nos revendications. Au début de cette année 1988, c'est le contraire qui s'est produit : tous les partis nous ont contactés, comme s'ils recherchaient un mode de compréhension réciproque et de coexistence avec nous. Aucun parti politique ne nous est hostile. Tous, au contraire, souhaitent ne pas nous avoir pour adversaire.

Q. — Certains prétendent que les Arabes, en France, ont une image de marque négative. Croyez-vous que la simple participation à la vie politique soit de nature à améliorer cette image, ou bien avez-vous d'autres projets ?

R. — Cette image peut être effacée par la participation effective des Arabes à la production économique et par la part qu'ils prendront aux actions de bienfaisance au

profit de la société dans laquelle ils vivent. La plus mauvaise catégorie sociale aux yeux des autres est celle qui reste isolée, prend et ne donne pas, mange et ne produit pas, car elle est à la charge de la société tout entière ; c'est pourquoi nous avons décidé de franchir ces deux obstacles par la voie de la participation et de l'association ; et il y a maintenant, chez les Arabes français, une orientation vers les secteurs du commerce, de l'industrie, de la pensée et de la culture, cela au niveau des individus. Quant aux associations et organisations arabes, elles sont axées sur le pacifisme, l'antiracisme, la non-violence politique, l'incitation aux actions de bienfaisance, le respect des droits de l'homme. A toute occasion, nous nous employons à collecter des fonds et à les distribuer aux pauvres et aux sinistrés, sans aucune discrimination. Il y a à un effort de notre part en direction de la société française qui est devenue notre nouvelle société, sans alternative possible.

NAVIGUER ENTRE LES ÉCUEILS

Il y a bientôt un an (Cf. *La Koumia* n° 105 de juillet 1987, page 63), il avait paru utile d'assortir cette chronique d'une digression sur les problèmes que poserait une mise à jour du Code de la nationalité française.

A la veille, peut-être, d'un référendum sur la question, il n'est pas vain d'essayer d'en cerner de plus près les données et de définir ce qui paraît à la fois possible et français, en se gardant de deux dangers mortels : le rêve nationaliste intégriste, d'une part, l'utopie pluriculturelle, d'autre part.

Ce n'est pas du problème de l'immigration qu'il convient de discuter, tout le monde, en France, est d'accord pour y mettre frein, sinon fin.

Mais il faut se préoccuper, très sérieusement, de celui des immigrés, déjà en place, et n'ayant pas démérité, en règle avec la loi et déjà partiellement intégrés — et, plus encore de celui de leurs enfants. Il serait indigne de la France de les renvoyer « chez eux » comme disent certains, sans même essayer de savoir ce qui est véritablement leur « chez eux ».

Commodé pour le tribun, séduisante pour l'auditeur, la théorie de l'expulsion systématique du « trop-plein » d'immigrés le serait moins pour qui serait chargé de la mettre en application :

— Comment déterminer qui est en trop ?

— Pourquoi oublier soudain un principe que nous défendons avec ardeur dans d'autres cas, celui de la réciprocité ?

Faudrait-il laisser la France abandonner son rôle historique, ses justes ambitions intellectuelles, scientifiques, techniques, économiques, parce que certains pays — ou tous — interdiraient leur sol aux Français en représailles, ou pour marquer leur désapprobation et en profiter pour occuper les postes ainsi libérés ?

L'expulsion aveugle est donc une bien mauvaise solution du problème et le moment est bien mal venu de rétrécir les voies d'accès à l'acquisition de la nationalité française qui reste un moyen honorable de régler, au moins partiellement, ledit problème.

Dans son état actuel, notre Code de la nationalité — à condition d'être correctement appliqué — n'est ni laxiste, ni dangereux ; mais il est incomplet, dans la mesure où il ne comporte pas de clauses empêchant tout double jeu et faisant apparaître nettement qu'être français c'est être citoyen d'une seule nation et d'une seule loi. Une telle disposition, pour être applicable, exigerait par ailleurs une révision des accords bilatéraux avec certains pays, notamment d'Afrique du Nord.

Faut-il préciser, pour donner un exemple, que, dans les circonstances présentes, il est inconfortable, sinon inadmissible, d'être à la fois algérien et français, d'obéir en même temps à des lois différentes et parfois incompatibles, de porter les armes de l'une ou de l'autre des deux nations, alors qu'elles ne sont liées par nulle alliance militaire et adhèrent à des coalitions distinctes, sinon rivales et souvent opposées.

Quel choix ferait un « double national » en cas de conflit direct ou indirect entre ses deux patries ?

Il ne s'agit pas là d'une hypothèse d'étude, fondée sur une situation fictive ; la situation existe déjà, en Afrique ; seul, l'exemple qui suit est, pour le moment au moins, imaginaire : comment serait considéré, au regard de nos lois, un jeune Français qui,

ayant opté pour le service national algérien, aurait été envoyé avec son unité en Libye, puis fait prisonnier au Tchad ?

Au demeurant, durcir notre code peut être souhaité ou condamné. Avant d'en décider, ne conviendrait-il pas de se montrer capable d'en faire respecter les dispositions actuellement en vigueur ?

Les enfants nés en France de mère française sont français (article 23 du Code) sauf répudiation de cette qualité dans les six mois qui précèdent la majorité (article 24). Cependant, si leur père est algérien, a répudié leur mère et les a enlevés et emmenés à l'étranger au mépris d'un jugement français ayant confié leur garde à celle-ci, que faisons-nous ? Nous négocions pour obtenir que leur ravisseur les « autorise » à aller embrasser leur mère, sous réserve que nous promettons de les « rendre ».

Quant à l'écueil « pluriculturel », il est plus dangereux encore que l'écueil intégraliste, destructeur à terme de la culture française, il laisserait aux flancs du vaisseau des mines à retardement accrochées au passage : désunion, confusion, incompréhension, choix de la facilité, paresse et ignorance, autant de germes d'anarchie.

Ces deux écueils évités, il ne semble pas raisonnable d'adopter un *jus soli* prioritaire, pas plus que de se rallier à un *jus sanguinis* exclusif, solution irréaliste, rétrograde et périmée, devenue inapplicable en France.

Il serait souhaitable, par contre, d'amener les états exportateurs d'immigrés à abandonner cette priorité absolue qu'ils s'acharnent à reconnaître à un droit du sang archaïque, sans fondement historique, nuisible à leur réputation et, en définitive, raciste et agressif dans la mesure où il incite à revendiquer des privilèges au nom d'une origine ethnique donnée, encore que souvent contestable.

Une fois de plus, c'est le principe de la réciprocité qui devrait inspirer les décisions à prendre, en se disant bien que reconnaître la primauté du sang serait admettre que la propriété du sol n'est plus qu'affaire de conquête.

Tirée du quotidien saoudien *Asharq Al-Awsat* du 30 janvier 1988, la traduction suivante ne vient pas ici par hasard : « Premier incident du genre : des Américains enlèvent une jeune jordanienne et s'enfuient avec elle en Israël. »

« Les autorités jordaniennes ont été surprises du comportement étrange d'un groupe d'Américains qui ont enlevé une jeune Jordanienne, de mère américaine, et ce sont enfuis dans les territoires occupés, en passant par le pont « Roi-Hussein » (ex-pont Allenby). Le directeur général de la Sûreté à Amman a déclaré à notre envoyé spécial qu'une enquête sur ce rapt était en cours et qu'un communiqué officiel allait être publié. On a appris par ailleurs que le père de la jeune fille était revenu en Jordanie avec elle il y a deux mois, après avoir répudié son épouse américaine, que le commando auteur du rapt avait agi en liaison avec la mère de la jeune fille, entrée légalement en Jordanie, que les membres du commando étaient porteurs de papiers officiels et d'autorisations d'entrée dans les territoires occupés, qu'ils avaient aussi le passeport américain de la jeune fille et son autorisation d'entrée dans ces territoires, que ce sont quatre Américains qui ont enlevé la jeune Laurine, âgée de dix-sept ans, au moment où elle se rendait en autobus à son collège. »

« Parmi les noms des ravisseurs, on relève celui de la mère de la jeune fille, Katy Mawan, et celui de son oncle maternel Dany Philips. Katy Nawan avait épousé un homme d'affaires jordanien, Mohamed Ali Hussein, après son divorce aux U.S.A. en 1983, elle avait obtenu la garde de la jeune Laurine. »

« Afin de pouvoir vivre en milieu arabe, M. Hussein avait vendu ses biens au Texas et avait regagné la Jordanie avec sa fille, titulaire d'un passeport jordanien. Laurine, son cousin âgé de quatre ans et une institutrice se trouvaient dans l'autobus le 28 janvier à 8 h 30, quand l'autobus a été arrêté par une voiture de location, en travers de la route ; quatre personnes en sont descendues et y ont fait monter Laurine de force, après l'avoir fait sortir du bus, ce que nous a confirmé le chauffeur du véhicule. »

Les Etats-Unis avaient fait respecter leur loi et prévaloir leur *jus soli* sur le *jus sanguinis* local. Tout commentaire ou comparaison serait superflu.

Toulouse, le 18 février 1988.

Jacques HARMEL.

ARTICLES DIVERS

De la science aux livres sacrés

par le docteur Henri DUPUCH

Si l'on se penche sur les données expérimentales et les théories des sciences modernes d'une part, et sur les textes sacrés des diverses religions d'autre part, on est surpris de découvrir entre eux bien des concordances.

Nous savons que l'Univers était formé initialement de très fines particules en suspension, des sortes de nuages.

Le Coran emploie un terme qui y correspond parfaitement :

«...Dieu se tourna vers le ciel alors qu'il était fumée.» (Dukhân.)

Il est admis de nos jours que l'Univers a commencé par une gigantesque explosion, couramment appelée «Big Bang». Après une extraordinaire contraction de matière et d'énergie, celles-ci explosèrent. La masse soudée (ratq) se sépara (fatq) et ainsi le Coran est en accord avec les données les plus récentes de la science :

«Les infidèles ne voient-ils pas que les cieux et la terre formaient une masse compacte (ratq) et que nous les avons séparés (fatq)?...» (*Le Coran*, éditions Crémille et Famot, Genève, 1981.) (S. 41, v. 31.)

L'expansion de l'Univers, que nous ne connaissons que depuis les travaux de Hubble (1929) y est connue :

«Nous avons bâti le ciel par l'effet de notre puissance et nous l'étendons dans l'immensité.» Le terme arabe utilisé est Awsaea qui signifie «étendre, élargir». Il a été longuement discuté par les Ulémas, mais en conclusion le Conseil supérieur des affaires islamiques du Caire (commentaires de Muntakkab) a admis que ce verset du Coran s'accordait de façon parfaite avec la notion de l'expansion de l'Univers.

La translation du système solaire est décrite :

«Et le soleil aussi, qui poursuit sa carrière jusqu'à un point fixe...» (Sourate 46, v. 38). Le terme utilisé est Mustaqqar, qui signifie point fixe, zone déterminée. Qui plus est, les astrophysiciens modernes ont découvert que le système solaire se déplace vers un point de l'espace, dénommé «Apex solaire» situé au voisinage de l'étoile Véga (Alpha de la Lyre). On a même calculé que la vitesse de translation serait de 19 kilomètres/seconde.

Dans le règne végétal, la reproduction sexuée des plantes est parfaitement connue, alors qu'elle a été ignorée en Occident jusqu'au XVIII^e siècle. Le terme utilisé est «Zaouj», qui signifie mariage.

De nombreuses autres concordances pourraient être relevées entre le Coran et les acquisitions les plus récentes de la science, mais il convient de se limiter dans un article comme celui-ci. A noter cependant le terme Ealaq (quelque chose qui s'accroche) au sujet de la nidation de l'œuf fécondé chez les mammifères, acquisition relativement récente en Occident.

Al-Ghazali (858-922), l'un des principaux représentants du soufisme, courant mystique de l'Islam, a écrit le *Michkât al-Anwar* ou *Tabernacle des lumières* en commentant le verset du Coran : « Dieu est la lumière des cieux et de la terre. (...) C'est une lumière sur une lumière. » (Sourate XXIV, verset 35.)

Il l'interprète ainsi :

« La lumière originelle serait une irradiation engendrant à l'infini d'autres sources de lumière (...) chacune serait régie par une intelligence individualisée dans l'universalité de la lumière. »

Or, une science nouvelle, la psychophysique, de Jean Charon, reprenant les idées classiques sur la lumière, nous amène à des conceptions voisines, assez extraordinaires, il est vrai.

Tout ce qui existe est fait, en dernière analyse, d'électrons, et un électron naît de la rencontre de deux photons, particules de lumière élémentaires. Louis de Broglie a décrit cet électron dans son important mémoire *la Thermodynamique de la particule isolée*.

Les caractéristiques de l'électron sont les suivantes : ce sont des particules éternelles, et chacune comporterait non seulement des propriétés physiques, mais aussi psychiques. Déjà, Teilhard de Chardin écrivait :

« Je suis logiquement amené à conjecturer dans tout corpuscule élémentaire l'existence rudimentaire de quelque psyché. » (Autrement dit d'esprit, de conscience.) Les calculs qu'a faits Charon lui ont permis de retrouver les principales constantes fondamentales de la physique. Le « gaz de lumière de l'électron » serait le support de toutes les interactions physiques de cette particule.

Ces particules éternelles auraient été créées dans le Cosmos, au moment du Big Bang et continué à être élaborées dans les galaxies, qui sont de véritables centrales nucléaires où se produisent d'incessantes transmutations.

Jean Charon expose ses idées dans son ouvrage *J'ai vécu 15 milliards d'années* (Editions Albin-Michel). Il en résulte que le *primum movens* de tout est l'esprit.

« Au commencement était le Verbe » (Evangile selon saint Jean).

« Le physique et le métaphysique, les faits et les idées, la matière et la conscience ne sont qu'une seule et même chose », disait Jean de Broglie à Jean Guilton, l'académicien, qui a rapporté ces propos.

Michel Baroin, le P.-D. G. de la F.N.A.C. et de la Mutuelle générale des fonctionnaires, disparu tragiquement en 1987, évoquant peu avant la mort accidentelle de sa fille Véronique survenue l'été précédent, avait déclaré :

« Elle n'a été que lumière. Elle est partie avec son unité de photons, c'est-à-dire de lumière. »

Etait-il un adepte des théories de Jean Charon ?

Il est remarquable que des conceptions philosophico-religieuses très anciennes, voisines du mazdéisme ou zoroastrisme aient des notions comparables.

Les mazdakiens, adeptes de Mazdak, estiment que la lumière a des qualités spirituelles, science, sensibilité.

Les bardesanites, disciples de Bardesane, le philosophe des Araméens, vont plus loin encore : la lumière est vivante, douée de puissance, de sensibilité. D'elle viennent le mouvement et la vie.

Charon a rebaptisé l'électron de sa théorie en « électron-éon », reprenant ainsi le vieux terme d'éon que les gnostiques helléniques du premier siècle avaient choisi pour désigner une particule élémentaire porteuse d'esprit.

La GNOSE DE PRINCETON est un mouvement de philosophie scientifique qui a pris naissance à Princeton, Pasadena et au mont Palomar. Il a été révélé par Raymond Ruyer avec un ouvrage qui porte ce nom et un sous-titre « accrocheur » : *Des savants à la recherche d'une religion*. Ce mouvement touche des milliers de chercheurs dont plusieurs prix Nobel. La seule hypothèse valable pour expliquer l'origine du monde est désormais celle de Dieu.

« Tout cela n'est pas très chrétien — commente le père jésuite François Russo, qui a consacré à la revue *Etudes* un article très important sur la Gnose de Princeton — mais c'est tout de même très reconfortant. Pour la première fois depuis bien longtemps, science et religion se retrouvent. »

Ces idées ne sont d'ailleurs pas nouvelles. Arthur Koestler estimait qu'il existait des particules intelligentes qu'il nommait « holons » (de holos, tout). En 1930 Eddington avait pensé lui aussi que ces particules élémentaires étaient de « la matière intelligente ». En 1963, Fursoff considérait l'intelligence comme une entité de même ordre que l'électricité ou la gravitation, et dans cette hypothèse, « l'Univers représente un potentiel mental terrifiant. Il doit exister une *anima mundi* ».

*
* *

Certaines théories des plus curieuses, le plus souvent fondées sur des faits expérimentaux, méritent d'être commentées.

Une curieuse constatation a été effectuée en 1935 par Einstein, Podolsky et Rosen et a été baptisée l'effet E.P.R.

Deux particules séparées circulant à la vitesse de la lumière sont en étroite connexion entre elles, on ne sait pourquoi. Si l'une s'incurve dans un sens, l'autre fait le même mouvement, comme deux danseuses dans un ballet. Pour expliquer ce phénomène on a envisagé qu'elles seraient réunies par une onde d'une vitesse supérieure à celle de la lumière (une vitesse supra-luminique). On a parlé aussi d'« ondes de pression » (Dirac) ou de phénomène de « non-séparabilité ».

D'après Fritjof Capra, professeur de physique des particules élémentaires à l'Université de Berkeley « des parties distinctes de l'Univers seraient au niveau le plus profond et le plus immédiat reliées entre elles de façon à la fois intime et immédiate. D'après lui cet effet E.P.R. et les conclusions qu'on peut en tirer seraient une base d'explication pour certains phénomènes très discutés comme la télépathie. Ved Sewjathan, un chercheur sud-africain, a fait des expériences qui confirmeraient ces vues. On s'oriente ainsi vers l'idée que les neutrinos dont on discutait il y a à peine quelques années le caractère hypothétique pourraient traverser notre planète comme la lumière traverse une vitre. Il y aurait pénétration de tous les Univers par le même champ d'énergie.

Geoffroy Chew, directeur du laboratoire de physique de Berkeley, faisant la synthèse de toutes ces observations a mis au point le théorie des « bootstraps », ce qui veut dire « lacets de bottes » (les Américains donnent ainsi parfois des appellations humoristiques aux théories les plus sérieuses). Les particules seraient unies, connectées intimement entre elles.

Cette notion de « non-séparabilité » figure déjà dans les Védas, livres sacrés de l'Inde, en écriture sanskrite.

Un lama tibétain, le lama Govinda déclare, de son côté : « Le monde extérieur et le monde intérieur ne sont pour le bouddhiste que les deux faces d'un même ouvrage, où les fils de toutes les forces et de tous les événements, de toutes les formes de conscience et de leurs objets sont tissés en un réseau indivisible de relations indéfinies qui se conditionnent mutuellement. »

La pensée musulmane n'est pas restée à l'écart de ces conceptions.

Ibn Arabi, philosophe islamique espagnol (1165-1240) a édifié la théorie du monisme (monos, seul), de l'unicité de l'existence (wahdat al wujud).

Il existe pour lui une énergie vitale universelle. Rien, dans le monde, n'est inanimé. Tout est plein de vie, tout est relié, puisque partout se trouve la présence divine.

David Bohm, professeur de physique théorique à l'Université de Londres, a rappelé, à propos de discussions sur la « protoconscience » qu'elle était présente dans toute la nature. « Je me souviens d'avoir lu un jour quelque chose sur un moine japonais — a-t-il dit. Il déclarait que le monde était de la même nature que le Bouddha. Alors, quand il priait, il priait devant une roche... »

Evidemment, toutes ces théories paraissent un peu folles aux esprits cartésiens.

Sont-elles une réponse à la question bien connue du poète : « Objets inanimés, avez-vous donc une âme ? » ?

Les théories sur la nature du vide sont encore plus surprenantes.

En 1644, Evangelista Torricelli, élève de Galilée, prit un tube de verre, l'emplit de mercure et le retourna dans un récipient contenant lui aussi ce métal liquide, sans qu'il y ait eu la moindre pénétration d'air. Le niveau du mercure du tube descendit, puis se stabilisa à mi-hauteur. Qu'y avait-il en haut, puisqu'il n'y avait pas d'air ? Du vide ? Mais qu'était-ce que ce vide ? Torricelli, puis Blaise Pascal s'interrogèrent à ce sujet.

On fit ensuite coulisser un piston parfaitement ajusté dans un cylindre fermé hermétiquement après son introduction, et il fut possible de le tirer sur une certaine distance. Que s'était-il produit ? Un rayonnement thermique qui s'était propagé à travers les parois du cylindre, c'est-à-dire un rayonnement électromagnétique. Si le système est refroidi au zéro absolu, moins 270 °C, un résidu de champ magnétique persiste.

« Le vide n'est pas le vide, il est le siège de manifestations physiques les plus violentes. » (John Wheeler.) On a pu démontrer expérimentalement l'activité qui existe dans le vide.

Henrik Casimir a placé deux plaques de métal dans une enceinte sous vide, au zéro absolu. Le rayonnement électromagnétique du vide a rapproché les deux plaques l'une de l'autre.

Autre exemple, l'effet Willis Lamb.

Dans le vide une « soupe de particules virtuelles » peut naître dans le champ électromagnétique qui relie le noyau d'un atome à l'électron, et provoquer un léger déplacement de son orbite. L'ayant mesuré d'une façon très précise sur un atome d'hydrogène, ce résultat valut à son auteur le prix Nobel.

Carl Sagan, astrophysicien très connu, a déclaré au cours d'une interview récente : « Il n'est plus absurde de dire que l'Univers est né à partir de rien. Avant l'explosion de l'atome primitif est née dans ce qu'on a appelé le néant, une singularité. Le néant est un peu comparable à un sombre océan agité par des vagues ou fluctuations quantiques, comme disent les physiciens. »

— Mais, demande le journaliste qui l'interroge, qui a creusé cette première vague dans l'océan du néant ?

— C'est peut-être à cet instant-là — répondit Carl Sagan — que le souffle de Dieu est passé sur les eaux.

Ces vues vont dans le sens de la théorie de la « Création du monde *ex-nihilo* » — à partir de rien — qui fut celle de saint Thomas d'Aquin et dont une confirmation supplémentaire des versets de la Genèse.

*
* *

Examinons maintenant l'une des dernières nées parmi les doctrines cosmogoniques : la théorie holographique.

C'est une méthode de photographie sans lentille, au moyen de deux faisceaux lasers. On obtient ainsi une image tridimensionnelle de l'objet considéré. En outre, si l'on prend une seule partie de l'image obtenue et si on l'agrandit on obtient à nouveau la totalité de la photographie initiale. Le prix Nobel fut décerné au découvreur de cette méthode, Dennis Gabor.

Karl Pribram, professeur de neuro-science à l'Université de Stranford, est arrivé à la conclusion que notre cerveau fonctionnait à la manière d'un hologramme (holos, tout) et David Bohm, professeur de physique théorique au Birbeck College de Londres, que l'Univers était lui-même un gigantesque hologramme, chaque partie participant au tout, et le tout étant relié intimement à chaque partie. Cette théorie rejoindrait celle des sujets mystiques. C'est celle des vues ésotériques de l'Extrême-Orient comme l'Avatamsaka Sôûtra du bouddhisme (notions d'interpénétration mutuelle).

La théorie des « bootstraps » est leur sœur jumelle.

Et les anciennes paraboles des textes bouddhistes il y a deux mille cinq cents ans ont avec elles des convergences étonnantes : « Dans le ciel d'Indra se trouve — dit-on —, un réseau de perles arrangé de telle sorte que lorsqu'on regarde l'une, on voit toutes les autres qui se reflètent en elle. Semblablement chaque objet dans le monde n'est pas seulement lui-même, mais comprend chacun des autres et est en fait tous les autres. »

Leibniz, pour sa part, écrivait :

« *Particula in minima micat integer orbis* »

« Le monde entier brille dans la particule la plus petite. »

*
* *

Le CODE GENETIQUE est, on le sait, le support de l'hérédité.

C'est un mince filament, pelotonné dans le noyau de toutes les cellules vivantes, d'une ténuité extrême, mais proportionnellement gigantesque, puisque si on le déroulait il atteindrait la longueur d'un mètre environ. C'est une double spirale qu'on a comparée à une échelle de corde tordue sur elle-même, à un double ressort hélicoïdal. C'est l'acide désoxyribonucléique ou ADN, dans lequel sont fixés nos caractères héréditaires ainsi que le « programme » de notre destinée physiopathologique, du moins en partie.

Jacques Monod, François Jacob et André Lwoff ont obtenu le prix Nobel en 1965 pour leurs travaux sur cet élément essentiel de la matière vivante. C'est grâce à ce système qu'est dirigée l'activité cellulaire.

Raymond Abellio qui a écrit plusieurs ouvrages dont *la Structure absolue*, a remarqué que ce code correspond exactement aux soixante-quatre hexagrammes du Yi-King ou livre des transformations, le premier des livres sacrés des Chinois, rédigé par Fou-Hi et par Confucius.

En mars 1986, le professeur Rabischong, professeur de biologie à l'Université de Montpellier, a fait à Nice une conférence sur l'origine et l'évolution des êtres vivants. Il a fait remarquer que la vie a démarré avec des éléments comparables aux microprocesseurs industriels, mais beaucoup plus performants puisque ceux-ci sont à l'échelle du micron (du millième de millimètre) et ceux-là à l'échelle de l'angström (dix millièmes de micron). C'est ainsi que sont constitués les noyaux des cellules. L'évolution, à elle seule, pouvait-elle régler tout les mécanismes minutieux et incroyablement complexes qui permettent à la vie d'éclorre et de se perpétuer, sans qu'un esprit ait été là, pour la guider ?

Puisque nous sommes constitués d'électrons, grâce leur soient rendues d'avoir permis à Mozart de composer ses symphonies et ses sonates, à Michel-Ange d'avoir fait sa *Pieta* et ses fresques de la chapelle Sixtine, à Giotto ou à Rembrandt d'avoir peint leurs tableaux célèbres, à Dante d'avoir écrit sa *Divine Comédie*. Grâce soient rendues à la puissance par la volonté de laquelle a été effectué, chez chacun de nous, leur assemblage, en vue de former notre être physique et notre personnalité.

Ne parlons pas des progrès de la technique qui apporte, en fin de compte, à côté de quelques commodités plus ou moins illusoire, des périls redoutables pour l'humanité.

Même si tout semble se dégrader vers un terme inéluctable, la contemplation des harmonies de la nature, un grand amour, un acte d'abnégation, le geste sublime d'un héros ou d'un saint laissent une trace ineffaçable et nous nous disons que rien de tout cela ne peut être perdu à jamais. Quelle que soit sa tendance au négativisme, celui qui réfléchit, s'il est de bonne foi, et suffisamment documenté, est obligé de reconnaître qu'il existe dans les structures les plus intimes de la nature, des plans surprenants, des codes, des programmes que l'on arrive à décrypter. Or la présence d'un code, d'un programme implique nécessairement la notion d'un programmeur, donc dans le cas particulier d'une cause transcendante.

« Au commencement, l'esprit de Dieu se mouvait à la surface des eaux. »

Ce verset de la Genèse est-il la clé du grand mystère dans lequel nous sommes plongés, comme l'admettent certains chercheurs ?

Il n'est donc plus irrationnel d'envisager l'existence d'une réalité qui nous dépasse, dont l'homme ne peut se faire une représentation satisfaisante et à laquelle le terme « Dieu » ne s'applique que d'une manière très imparfaite, en raison du caractère anthropomorphique ou personnalisé qui s'y rattache le plus souvent, bien que ce soit vers lui que s'élèvent, dans toutes les langues du monde, les invocations les plus ardentes comme les plus humbles supplications.

Henri DUPUCH.

Hommage à Robert Montagne

Cet hommage, prononcé en 1984 par le professeur André Adam à l'occasion du trentième anniversaire de la mort de Robert Montagne, nous a été envoyé par M. Lucien-Paul Fauque. Ce discours avait paru dans la revue *l'Afrique et l'Asie modernes*.

Que M. Fauque en soit ici remercié. Grâce à lui, nous réparons notre oubli, car nous n'avons jusqu'ici pas assez parlé de ce maître prestigieux des officiers des Affaires indigènes.

Robert Montagne est né le 19 janvier 1893, au Mans, d'un père qui était militaire. Lui-même devait embrasser la carrière des armes, puisqu'il entra à l'École navale et commença sa carrière comme officier de marine. Mais il n'est pas sûr que ce fût là sa véritable vocation et il devait confier plus tard à un ami : « J'ai hésité entre Normale et Navale, et je regrette aujourd'hui de n'avoir pas choisi la première. » Mais ce Normalien manqué devait finir comme professeur au Collège de France, ce qui n'est pas donné à tous les Normaliens...

Jeune officier, il prépara et passa une licence de philosophie. Après la guerre 1914-1918, étant entré dans l'observation aérienne, il fut affecté au Maroc, à Mehdiya à l'embouchure du Sebou. Il s'intéressa aux hommes du pays et, pour les comprendre, se mit à apprendre l'arabe. Présenté à Lyautey, il séduisit ce dernier, qui l'affecta à son cabinet, en le chargeant d'une mission très peu conforme aux traditions administratives : se promener dans le Maroc et observer. Robert Montagne, qui voulait préparer une thèse de doctorat, porta son choix sur le monde berbère marocain, encore bien mal connu et que la pacification commençait à rendre accessible. Il apprit le berbère et se mit à parcourir et étudier le Haut-Atlas occidental, la seule partie ouverte au monde des Chleuhs, l'Anti-Atlas étant encore en *siba*.

Mais la carrière du sociologue fut bientôt interrompue par les exigences de l'action. La guerre du Rif le rendit à son premier métier. Il sut y démontrer, Lyautey n'étant plus là, la valeur de la méthode lyautéenne, fondée sur le principe qu'une force modeste, appliquée au point sensible qu'aurait déterminé le renseignement et la connaissance du milieu, pouvait obtenir des résultats plus décisifs et moins coûteux qu'un déploiement massif de forces inadaptées. C'est grâce aux renseignements qu'il avait recueillis que le général Corap, et plus précisément la colonne Giraud, fonça sur Ajdir et frappa au cœur le système du Rogui. Chassé de sa capitale, abandonné peu à peu par les tribus, Abdelkrim s'était réfugié dans une zaouïa amie. Par un coup d'audace, Robert Montagne et le capitaine Suffren, escortés seulement de quelques mokhaznis, partirent à 30 kilomètres en avant des lignes, demandèrent à voir Abdelkrim et, après une nuit pathétique, le persuadèrent de se rendre aux forces françaises. Je n'oublierai jamais la soirée passionnante où Montagne me conta cet épisode presque romanesque de sa vie d'homme d'action.

Enrichi de son expérience des tribus berbères du Rif, Montagne revint à l'étude des Chleuhs du Haut-Atlas, étude dont il tira sa thèse de doctorat : *Les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc*, ouvrage désormais classique sur les structures de ces tribus à la veille de leur entrée dans le monde moderne, qui parut en même temps que sa thèse complémentaire : *Villages et Kasbas berbères. Tableau de la vie sociale des Berbères sédentaires dans le sud du Maroc*, qui parut illustrée de très belles photos. Ce n'est pas le moment d'analyser ces beaux livres, qu'aucun sociologue s'intéressant au Maghreb ne peut négliger. Le premier était une étude de sociologie politique et l'auteur lui-même souhaitait que l'étude sociale, qu'il n'avait pu qu'ébaucher, fût menée à bien. Un auteur comme Jacques Berque, lui aussi homme d'action et sociologue, a exaucé ce souhait.

Au lendemain de sa brillante soutenance de thèse, Robert Montagne quitte le Maroc. Ce départ, qui ne fut pas entièrement volontaire, devait lui valoir un prodigieux enrichissement de son expérience musulmane. Il pressentait d'ailleurs l'influence décisive que les mouvements de pensée de l'Orient arabe devaient avoir sur le Maghreb.

Son premier voyage en Orient avait été accompli dès 1929 et le conduisit au Yémen, qui fut pour lui le premier belvédère pour l'observation des nomades du désert. Il savait que ce faisant il touchait aux origines mêmes de la société islamique.

Quelques mois plus tard, il s'installait à Damas où lui fut confiée la direction de l'Institut français, au palais Azem, au cœur de la vieille capitale syrienne. Il y déploya non seulement ses qualités personnelles de chercheur, mais celles de meneur d'hommes et sut faire travailler ensemble des orientalistes rompus aux méthodes scientifiques, comme Jean Sauvaget, et des hommes d'action comme Albert de Boucheman, adonné à l'étude des sociétés nomades.

Il ne s'enferma pas dans la vieille cité, mais partagea la vie des méharistes et arpenta le désert, étudia les nomades d'Orient, qu'il rapprocha de ceux de l'Afrique, ce qui devait donner le bel ouvrage sur *la Civilisation du désert*, paru en 1945. Il montra les liens étroits qui, malgré leur opposition et leurs luttes parfois violentes, attachent sédentaires et nomades. Il étudia aussi le phénomène nouveau apparu en Arabie avec les Séoudiens. Il le rapprocha de celui des Almohades, qui avaient tenté d'unir par la religion des populations que le mode de vie et la langue séparaient depuis longtemps. Mais il sut montrer aussi la différence des circonstances et le changement irréversible que l'évolution économique et la modernisation devaient implanter dans la vieille Arabie.

Sur un plan plus proche, il avait, en temps utile, compris la nécessité de réviser les rapports de la France mandataire avec la Syrie et le Liban et de les organiser sous la forme de traités avec Etats souverains et indépendants. Mais le traité franco-syrien heurta vivement l'opinion publique de la métropole sans parler des intérêts que contrariait cette évolution. Et le traité ne fut pas ratifié. Rentré à Paris, Robert Montagne avait agi avec tout son talent et toute sa clairvoyance pour la ratification, mais en vain.

Revenu en métropole, il rapportait une idée qu'il devait réaliser grâce à son intelligence et à son obstination. Il avait compris l'unité du monde arabo-musulman, que ce qui se passait au Machreq ne pouvait rester sans conséquences sur le Maghreb et qu'il fallait donc que les Français qui exerçaient leurs fonctions dans ces deux régions fussent informés de ce qui se passait dans l'une et dans l'autre. C'est ainsi qu'il conçut l'idée du « Centre de hautes études d'administration musulmane » et que, grâce à la compréhension du ministre Pierre Viénot et du recteur de l'Université de Paris, Sébastien Charléty, il en obtint la création par le décret du 30 novembre 1936.

Nous ne retracerons pas l'histoire du CHEAM : le cinquantenaire de sa fondation, en 1986, en fournira l'occasion.

En 1939, Robert Montagne, capitaine de corvette, est affecté à l'état-major du général Noguès. Il y partage avec son ami et collègue Lévi-Provençal la responsabilité des affaires politiques. Le désastre de 1940 ne le décourage pas. Il continue de servir et prépare l'avenir. Son CHEAM demeure l'objet de ses préoccupations et la situation le rend encore plus convaincu de l'utilité de l'institution. Il veut la transporter à Alger et il y parvient, non sans mal, grâce à la compréhension du général Weygand et de son collaborateur, M. de Witasse.

Quand survient le débarquement allié, en novembre 1942, il a la sagesse de se cantonner dans sa position de technicien des problèmes musulmans. Sachant très bien l'anglais, il a de constants rapports avec les Alliés et s'efforce de leur faire comprendre en quoi consiste l'originalité de l'œuvre française au Maghreb. Il rédige, pour des lecteurs anglo-saxons, une vue d'ensemble sur l'Afrique du Nord, intitulée *D'Ulysse à Eisenhower*. Le Comité de la Libération, crée un commissariat d'Etat aux Affaires musulmanes de l'Afrique du Nord, dirigé par le général Catroux, qui fait appel à Montagne et à Spillmann.

Robert Montagne crée cet excellent organisme de documentation et d'information sur l'évolution des pays musulmans du bassin méditerranéen, qui deviendra l'Institut de l'Orient contemporain. Il prend des initiatives qui se heurtent souvent à la routine des administrations et ne sont pas souvent suivies d'effet, du moins dans l'immédiat.

A la libération de la France, il rapatrie son CHEAM à Paris et le réorganise. Mais il gardera une maison à Yakouren et c'est là, quand il se rendra en Algérie, qu'il recevra ses amis et les collaborateurs de ses enquêtes.

Le 19 mai 1948, l'ancien élève de Navale reçoit la plus haute consécration que puisse conférer l'Université française : il est élu au Collège de France, dans la chaire intitulée « Histoire de l'expansion de l'Occident ».

Mais cet enseignement n'arrêta pas ses recherches, qui devaient, bien au contraire, l'alimenter. Il s'attacha d'abord et surtout au Maroc, auquel le reliaient tant de souvenirs et de travaux. Frappé par le phénomène de l'émigration rurale et par le gonflement concomitant de la population des villes industrialisées, il conçut et organisa les enquêtes qui devaient aboutir à l'ouvrage intitulé : *Naissance du prolétariat marocain*.

La tâche dépassait les moyens d'un homme seul. Il y fallait une équipe. Montagne sut la rassembler, la diriger et l'animer. Il réunit les concours les plus divers : officiers d'A.I., contrôleurs civils, urbanistes, médecins, assistantes sociales, enseignants, etc. Je fus personnellement témoin de son labeur, auquel j'étais d'ailleurs associé. Dans cette petite maison d'Aïn Chok, le nouveau quartier musulman de Casablanca, qu'il avait choisi à dessein, pour être loin des bureaux, du téléphone et des mondanités, il étudia un nombre considérable de monographies, de rapports, de documents divers, dépouilla les quelque douze mille fiches de l'enquête sur la main-d'œuvre, rédigea enfin la *Naissance du prolétariat marocain*, qui parut en 1951 dans les *Cahiers de l'Afrique et de l'Asie*.

Il voulait ensuite étudier le même phénomène en Algérie et il y séjourna alors plus souvent et plus longtemps qu'auparavant. Il y rencontra plus de difficultés qu'au Maroc. Il voulait d'ailleurs étudier le phénomène de l'émigration algérienne en France, et là, les collaborations étaient difficiles à trouver. Cependant, au printemps de 1954, l'enquête dispose d'éléments de travail suffisants pour permettre l'étude détaillée de certaines régions, notamment dans les deux Kabylies et dans divers secteurs du Constantinois. Et Montagne, installé à Yakouren, consacre un labeur acharné au dépouillement des nombreux documents qui lui parviennent.

Mais quand il rentre à Paris, sa santé commence à le trahir. Cependant, par un prodigieux effort d'énergie, il consacre ses dernières forces à rédiger son rapport provisoire sur l'émigration. Hélas ! le mal qui l'a atteint ne pardonne pas et le 26 novembre 1954, les yeux rayonnant d'intelligence et de bonté de notre maître et ami se ferment pour toujours.

C'est cependant à son cher Maroc qu'il avait consacré son dernier ouvrage paru : *Révolution au Maroc*, publié en 1953. L'analyse qu'il fait du passé et des crises du présent est excellente. Son dernier chapitre s'intitule « Rêves et réalités. Trois hypothèses d'avenir ». Ces trois hypothèses sont les suivantes : « L'assimilation. Une nouvelle nation arabe. Un nationalisme ouvert ».

Sa profonde connaissance de l'Islam et des peuples arabes lui fait écarter la première solution comme irréalisable. La deuxième lui paraît redoutable pour les chrétiens car il pense que « la transformation moderne de l'Islam n'est pas encore suffisante pour que puisse, entre chrétiens et musulmans, s'ouvrir un vrai dialogue ». Le « nationalisme ouvert » lui paraît la seule solution possible. L'emploi du terme « nationalisme » traduit la profonde connaissance qu'il avait du Maroc, celui de l'adjectif « ouvert » exprime sa profonde humanité et sa charité vraiment chrétienne.

André ADAM,
président de l'Association
des anciens du CHEAM

Algérie 1960

Contrôle de souq dans le jbel Filauocène

Officier du service des Affaires indigènes du Maroc, et, par voie de conséquence, des goms marocains, j'ai beaucoup évoqué mes souvenirs marocains dans les pages du *Bulletin de La Koumia*, depuis que, selon la formule consacrée, j'ai atteint la limite d'âge de mon grade — et cela fait déjà de nombreuses années que la République me paie... à ne rien faire.

Mais, depuis ma sortie de l'École spéciale militaire en 1931, j'ai participé à tous les «voyages organisés» par le gouvernement, dans l'Atlas central, dans les confins algéro-marocains au Sahara — mais si peu —, en Provence et dans les Vosges, en Indochine, en Algérie enfin. Comme une peau de chagrin, l'Empire, peu à peu, se réduisait à l'Hexagone. J'ai parlé de toutes ces campagnes, mais je m'étais juré de ne jamais parler de l'Algérie... pour une raison bien simple : l'ancien officier des A.I. que j'étais parlait encore suffisamment bien l'arabe en 1958, pour n'avoir pas besoin d'un interprète bienveillant pour comprendre ce que lui disaient les gens et se faire comprendre d'eux. De plus, j'ai toujours eu le goût du contact direct, aussi bien avec les gens de tribu qu'avec le cheikh ou les foqara de la zaouïa de Sidi Abdelli, près de Nedroma, ou les pêcheurs du port de Beni Saf.

J'étais donc au courant de tout ce qui se passait dans le bled et, trop souvent, j'apprenais des choses et des faits qu'il n'est pas convenable de rapporter, ici ou ailleurs.

Je fais aujourd'hui une entorse à la règle que je me suis fixée, pour raconter une histoire qui m'est arrivée et qui aurait pu mal tourner. C'était en 1960, à l'époque où j'étais chargé des affaires musulmanes auprès du préfet de Tlemcen. Le Gouvernement général de l'Algérie, le «G.G.», venait de doter chaque préfecture d'un hélicoptère qui devait permettre à l'autorité préfectorale de se manifester rapidement sur tout le territoire du département. Un crédit mensuel d'heures de vol — trente, je crois —, était accordé et devait être dépensé pour pouvoir conserver l'appareil. C'est ainsi que, tout naturellement, l'hélicoptère fut mis à ma disposition, à charge pour moi de dépenser le crédit mensuel d'heures de vol.

J'étais ravi. L'appareil était un «Bell», de la compagnie Gyrafrique, grosse bulle de verre, à l'intérieur de laquelle on avait une impression de sécurité qui m'a toujours surpris, car, après tout, l'ensemble ne tient qu'à un clou...

Avec ce merveilleux engin, je visitais les S.A.S. du département plus souvent peut-être qu'il n'était nécessaire, et — je peux l'avouer maintenant — je faisais du tourisme pour mon compte personnel, survolant le massif montagneux du Filauocène, qui sépare Tlemcen de la mer sur la rive gauche de la Tafna, ou admirant au ras des flots le littoral entre Beni Saf et Honaine. Comme le disait Bournazel au Maroc quelque trente ans plus tôt, «la vie était belle».

J'ai dit que le massif du Filauocène séparait Tlemcen de la mer. Ce massif offrait cette particularité d'être resté vierge de toute piste d'accès et qu'aucun administrateur ne s'y rendait jamais. La tribu qui l'habitait, les «oulhaça», vivait dans une indépendance totale avant la proclamation de la République algérienne, laquelle, sans aucun doute, ne tarda pas à y mettre un terme, *manu militari*.

Les Oulhaça formaient une tribu sympathique, de berbères arabisés, comme les Beni Zaroual au Maroc et leur pays rappelait en tous points les avant-monts du Rif que je connaissais bien : même structure orographique du relief en creux, même végétation de lentisques, yeuses, arbousiers, cytises, bruyères géantes, fougères... Bref, il m'était facile d'imaginer que je n'avais pas quitté le Maroc. Le caïd, Miloud Mokrané, était pour moi un ami, et je l'ai beaucoup surpris en lui apprenant que son nom dérivait d'un nom berbère qui signifiait «le Grand», ce qui laissait supposer que sa famille avait toujours occupé une place importante dans l'histoire de la tribu.

Naturellement, les Oulhaça avaient un souq, situé à peu près au cœur de la tribu et du massif du Filauocène. On ne pouvait y accéder qu'à pied, ou à cheval. C'est dire que les administrateurs ne s'y rendaient pas souvent, et c'était plus que suffisant pour que je décide de m'y rendre, avec «mon» bel hélicoptère.

Le souq se tenait le jeudi ; c'était un « khemis ». Mais, lorsque je pris la décision de m'y rendre, j'eus à résoudre un petit problème auquel je ne m'attendais pas : le souq n'était pas porté sur la carte. Je pensais qu'on ne pouvait pas ne pas voir, d'en haut, le grouillement de la foule à l'emplacement du marché et donnai les ordres, un beau matin pour que l'appareil passe me prendre à la maison, comme il en avait l'habitude, en se posant près de la piscine. J'ajoutai qu'un moghazni soit désigné pour m'accompagner, et garder le « Bell » au sol pendant que je serai au souq.

Il faisait un temps splendide, avec un soleil radieux dans un ciel bleu et sans nuage. C'était un plaisir de prendre l'air dans de telles conditions.

Ne sachant pas où se trouvait le souq, je demandai au pilote de mettre le cap sur Honaïne, ce qui avait l'avantage de nous faire traverser le massif en diagonale, dans sa plus grande dimension. Pour élargir notre champ d'observation, nous avons pris de l'altitude, et, servis par la chance, nous n'avons pas tardé à distinguer le rassemblement de foule habituel sur un souq.

Descente... Un tour... Deux tours à basse altitude pour trouver une aire d'atterrissage convenable, et je sautai à terre, suivi du pilote, laissant l'engin à la garde du moghazni.

Dès l'entrée sur le souq, j'ai été frappé par l'attitude anormale des gens qui, à ma vue, paraissaient inquiets. Je compris vite la raison de ce comportement étrange, lorsque, au bout d'une allée de petites guitounes et d'éventaires, je me trouvai nez à nez avec trois « jounoud » en armes, qui, tout autant surpris que moi, ne trouvèrent rien de mieux à faire que de me saluer à la mode de l'A.L.N. : main droite tendue horizontalement an niveau des yeux.

J'avoue avoir eu un moment d'hésitation. J'étais, évidemment, sans arme, comme si j'étais en tournée au Maroc. A quoi d'ailleurs m'eut servi mon pistolet dans le cas présent ? Mais il fallait faire quelque chose, et agir vite, car les gens, prudemment, s'étaient éloignés et le vide s'était fait autour de nous.

Je choisis le bluff et le culot. Renvoyant le pilote à la garde de son hélicoptère, je lui demandai de m'expédier tout de suite le moghazni. Puis, m'approchant des « jounoud », je leur demandai de me montrer une de leurs armes, fusils tchécoslovaques, je crois, dont je manœuvrai la culasse, extrayant sans paraître y attacher d'importance, les cartouches déjà engagées dans la chambre. Puis, lorsque mon moghazni m'eut rejoint, avec son vieux mousqueton, j'interpellai mes trois lascars, leur demandant pourquoi ils étaient venus ici avec leurs armes. Ils savaient bien que, en terre d'Islam, on ne « cassait » jamais un souq, car c'était un acte de guerre. Or, je savais bien qu'ils n'avaient aucune intention de ce genre à l'égard des Oulhaça. Et je leur fis observer que j'étais, moi, sans arme.

Je les remerciai de m'avoir salué, mais je leur rappelai qu'on ne saluait pas ainsi un officier dans l'armée française. Donnant alors le commandement des trois hommes au moghazni, je leur fis faire du maniement d'armes « à la française », constatant avec surprise qu'ils retrouvaient l'automatisme des mouvements. Je m'en étonnai... ils me dirent alors qu'ils étaient « deuxième quatre ans » au 2^e R.T.A. et qu'ils avaient fait la campagne d'Italie...

Mais la comédie avait assez duré. J'avais sauvé la face ; ils avaient perdu la leur. Restait à conclure. Donnant le commandement du « détachement » à mon moghazni, je prescrivis un dernier maniement d'armes, puis, l'arme sur l'épaule et au pas cadencé, les trois « jounoud » quittèrent le souq sous les regards narquois des badauds qui s'étaient rapprochés. J'avais mis les rieurs de mon côté, et, par conséquent, gagné la partie.

Je ne sais pas si le général Gambiez, qui commandait à Oran, et le général Partiot, directeur à Alger du service des Affaires algériennes eurent jamais vent de cet incident. Je ne le crois pas. Seul, le préfet, marqua quelque surprise d'apprendre que des fellagha en armes se promenaient sur le souq des Oulhaça dans le Filaoucène, où la présence française ne se manifestait plus depuis des années.

Souvenirs, souvenirs... Que le vent de l'histoire a balayés depuis longtemps.

Meylan, janvier 1988.

Jean SAULAY.

A propos de l'hôpital Marie-Feuillet à Rabat

Nombreux sont, parmi les membres de la Koumia, ceux qui ont fréquenté ou tout au moins entendu parler de l'hôpital militaire Marie-Feuillet à Rabat. Mais combien connaissent l'origine de cette appellation ?

Nous publions ci-après des extraits d'une plaquette *Souvenirs d'une longue vie* écrite sous le pseudonyme de Taguy par Mme Marguerite Legros, ancienne infirmière de la Croix-Rouge au Maroc et récemment décédée à l'âge de plus de cent ans.

A l'arrivée à Casablanca, il n'y avait pas de port (c'était en 1912) ; on débarquait en pleine mer ; il fallait descendre par une échelle, le long du bateau et sauter dans la barque, chose assez difficile à cause du remous.

« Casablanca, la Blanche » — aucun vestige européen. Nous logions à l'hôpital militaire ; quelques pavillons, des tentes et beaucoup d'eucalyptus.

Notre présidente, Mme Marie Feuillet, en ce moment à Rabat, nous fait dire de rester jusqu'à nouvel ordre à Casa et de nous débrouiller à l'hôpital militaire.

Puis, un beau jour, l'ordre arrive de la rejoindre à Rabat. Quatre d'entre nous apprennent ainsi que nous sommes désignées pour l'hôpital militaire de Meknès (la première équipe pour ce poste : c'est pourquoi la présidente doit nous accompagner) ; mais, pour ce voyage, il faut attendre que le convoi de ravitaillement qui part du littoral et qui va jusqu'à Fez, passe par l'intérieur. On ne peut voyager qu'en s'y adjoignant — aucun autre moyen de communication.

C'est une véritable caravane qui se compose de chameaux, de mules, de petites voitures avec mulets, de quelques ambulances ; protégée par la troupe devant, derrière, de chaque côté.

Pas de route ; une piste jalonnée par des squelettes de mules et de chameaux (quand un animal du convoi est malade, on le laisse en route) ; il faut passer les oueds à gué.

Un jour, donc, les quatre infirmières et leur chef qui devait les accompagner, quittèrent Rabat.

Traversant l'oued Bou-Regreg en bateau pour rejoindre le convoi qui s'organisait de l'autre côté du fleuve, nous avions une tente verte pour y passer les nuits et une ordonnance pour s'en occuper.

La caravane partait le matin de bonne heure et arrivait vers midi dans un poste militaire qui nous hébergeait le reste de la journée et la nuit. Le lendemain, on repartait pour un autre poste ; il y en avait cinq ou six jusqu'à Meknès.

Il était absolument interdit de s'éloigner de la colonne, la région n'étant pas sûre (nous avons retrouvé, un jour, tout le courrier d'un rekkas (courrier) probablement assassiné).

Le Bled, au printemps, est tout fleuri d'asphodèles et de petits iris bleus ; ce n'était pas le cas pour mon premier voyage qui s'effectuait au mois d'août.

Ce voyage s'est malheureusement terminé d'une façon tragique : notre présidente, Mme Marie Feuillet, tomba malade le deuxième jour de l'expédition ; son état s'aggrava rapidement malgré les soins que lui prodiguèrent les deux médecins du convoi. Impossible de retourner en arrière ; impossible de la laisser dans un poste ; il fallait continuer. Et ce fut une mourante qui arriva à Meknès.

Là, tout fut mis en œuvre pour la soigner ; trop tard : elle mourut deux jours après et cette équipe de néophytes commença son travail dans le deuil, très aidée par le médecin-chef de l'hôpital, qui fut un père de famille pour les quatre jeunes infirmières.

L'hôpital de Meknès était alors installé dans une belle maison arabe qui appartenait au Glaoui ; celui-ci l'avait mise à la disposition de l'autorité française. Style marocain : de grandes salles donnant sur des patios de faïence blanche et bleue, avec fontaines. Joli, mais peu pratique pour un hôpital ; l'entrée était dans une courrette s'ouvrant sur la place de la très belle porte Bab-Mansour.

Nous nous sommes très bien débrouillées et le travail était passionnant.

Le rôle d'arbitrage du maghzen du protectorat : l'exemple de litige de transhumance chez les Aït Atta des versants sud et nord de l'Atlas

Notre ami Abdelkader Bourras vient d'écrire une thèse de doctorat sur le sujet précité. Elle va être traduite en français (que M. Bourras écrit admirablement) et son auteur nous promet de nous en envoyer un exemplaire. Nous l'en remercions et nous sommes heureux de reproduire ci-dessous un paragraphe tiré du dernier chapitre de son ouvrage qu'il nous a fait aimablement parvenir, dans un français impeccable.

IV. — IMPACT DU MAKHZEN DU PROTECTORAT SUR LA SOCIÉTÉ MAROCAINE DE LA RÉGION DES AIT ATTA

Comment rendre compte d'un problème très ancien, celui de la transhumance des Aït Atta de Kebba (versant sud du haut Atlas central et Saghro) vers le versant nord (région d'Azilal).

Il est indéniable que les problèmes de nomadisme étaient à l'origine des litiges et querelles entre les Aït Atta du versant sud et ceux du versant nord, bien avant le protectorat. A l'arrivée de ce dernier, les autorités ont pris en charge cette question et ont joué le rôle d'arbitrage pour mettre fin à des conflits qui peuvent mettre en cause ce qu'on peut appeler « le rôle civilisateur de la pacification ».

En préalable, il faut signaler que les solutions apportées par les autorités du contrôle, tiennent compte des compromis et solutions antérieurs réalisés par les jemaas sous l'arbitrage de la Zaouya d'Ahansal. A ce propos il convient de donner un aperçu de cette situation juste avant que les autorités du protectorat prennent en main le problème.

PROBLEME DE TRANSHUMANCE, POLE D'ATTIRANCE ENTRE LE GLAWI ET L'HANSALI

Il semble utile de résumer brièvement les quelques événements marquants jalonnant l'histoire de la lutte farouche que se livrèrent maintes tribus — Aït Atta essentiellement — pour la possession des alpages du versant nord de l'Atlas. Deux grands antagonistes apparaissent au premier plan : le Glaoui et l'Ahansali. Il peut sembler hardi, actuellement, de comparer ces deux puissances. Mais on ne peut oublier qu'à l'époque où « le cheikh de Telwet n'était alors qu'un marabout, vivant de ziarra (offrandes) et exploitant modestement une mine de sel » (Cf. Montagne), où « le qayd des Glawa ne se distinguait pas des autres petits chefs du voisinage et son nom cessait d'être respecté dès qu'on arrivait au voisinage des Kasbah du Haut Dra (de Foucauld, *Reconnaissances...*), les lhansalen pouvaient déjà se targuer d'un aïeul : Sidi Sayd ou Youssef qui, deux cents ans plus tôt, était devenu « un personnage redoutable aux yeux des chorfas et des Moulay Ismail (Cf. Depont et Coppolani) qui, selon certains, aurait fait mettre à mort l'ahansali, considéré à juste titre comme le véritable « agellid » (roi) de la montagne (Michaux - Bellaire - Spillman).

A ce moment-là, l'ahansali a la haute main sur les Aït Atta. Ils forment ses meilleures troupes. Les Hansallin possèdent des terres jusque dans le sud (Dadès). Le qayd Sidi Ahmas Bou Amar Aourach, arrière-grand-père du qayd Sidi Amhadar, fera venir des contingents du Tafilalet, du Todrha et du Draa pour faire venger par ces Aït Atta un affront que lui ont infligé des Aït Bougamez.

Puis le sort des armes change et les rapports de force aussi, depuis l'installation du Glawi à Tinerhir et à Boulmane...

Une partie des Aït Atta du sud lui offrent leur soumission, surtout les Aït Bou Iknifen de l'Amghar Modach. De ce fait, la Hansalia perd une clientèle importante. Sidi Mha El Hansali n'entend pas laisser cette défection impunie. Il ferme aux transfuges les cols permettant l'accès aux pâturages du versant nord, aidé des Aït Atta de l'Oussik, des Aït Bougamez, Aït Yafelman en somme de toute la clientèle hansalia de l'époque.

Il en sera ainsi jusqu'à la soumission de Sidi Mha, à la suite de laquelle on verra revenir petit à petit les troupeaux du Qebba (versant sud).

La conclusion qui paraît devoir suivre ce rapide exposé est que les Hansalin et leurs alliés Aït Atta du Nord n'ont admis les Aït Atta du Sud à franchir le seuil que ceux-ci leur sont restés fidèles. « On voit ainsi que les Aït Atta du Sud n'ont été, somme toute, que les « invités » du secteur. Leur arrivée sur les pâturages a toujours été suivie d'ailleurs d'un sacrifice aux Hansallin » (note le lieutenant Ithier, chef du poste des A.I. de Zaouïa Ahansal).

LA QUESTION D'ARBITRAGE

La souplesse de cet arbitrage est notée par le lieutenant Ithier en 1947 : « Vouloir donc parler ici en maîtres, évoquer des droits imprescriptibles, des coutumes et usages anciens paraît un peu exagéré étant donné, d'une part, l'état de sécurité résultant de la pacification et, d'autre part, la sécheresse persistante du versant sud. Enfin, la limitation de la date du 1^{er} juin permet le déroulement adéquat de la campagne jusqu'à la fin de septembre. Cet arbitrage permet aussi de partager le terrain en tenant compte des petits droits particuliers de chacun, ce qui réduit à néant la théorie selon laquelle les Aït Atta peuvent aller partout où sont les Aït Atta. Cet arbitrage a le double avantage de permettre aux djemaas de sauver la face, lorsque rentrées, elles se prétendent dépassées par les événements. Mais cet arbitrage permet à cette djemaa de jouer son rôle traditionnel étant donné que les réunions pour régler les litiges de transhumance sont périodiques. Ces litiges ne rebondissent généralement d'ailleurs que lorsque les chefs indigènes le veulent bien. Le besoin d'un regain de popularité, le désir d'aiguiller les revendications de leurs administrés vers des horizons dépassant le cadre de la tribu en sont généralement les mobiles. Le rôle d'arbitrage dans ces conflits est résumé par le lieutenant Ithier, des A.I. « Il faut donc maintenir énergiquement des décisions justes car l'on ne peut ruiner l'un pour encourager la pléthore chez l'autre et créer un déséquilibre économique mortel pour certaines tribus. »

Signalons pour conclure que ce problème de transhumance a été l'objet de plusieurs enquêtes, rapports, réunions, correspondances et durant des années, des officiers des Affaires indigènes des bureaux de Tinerhir, Boulmane, Semrir, Azilal, Aït M'Mamed, Zaouïa Ahansal, Imilchil, etc., et tous les bureaux qui relevaient à l'époque de la région de Marrakech et des territoires du Tadla et du Tafilalet) se penchaient sur cette question.

BOURRAS ABDELKADER,
95, rue Houmane-Fetouaki, Kenitra (Maroc).

La Koubba

*Là, sur un mamelon couronné d'oliviers,
A l'écart de la piste, en la pénombre verte,
Se dresse une koubba toute blanche, couverte,
D'un dôme où fréquemment veillent des éperviers.*

*Des femmes, des enfants, comme aussi des bouviers,
Viennent le vendredi, sachant sa porte ouverte,
Prier sur le tombeau dont la pierre est offerte
A leur dévotion, au milieu de graviers.*

*Chacun de ces cailloux marque un pèlerinage
De croyants accourus près du saint personnage
Dont le corps, à jamais, gît en paix, dans ce lieu.*

*Aux murs des ex-voto de chiffon ou de laine,
Implorent le secours du serviteur de Dieu,
Car la légende dit qu'il protège la plaine.*

Chanoine P. GRASSELLI,

Nos uniformes

*Las!... Que sont devenus tous nos beaux uniformes!
 Avec leur naphthaline, en leurs placards, ils dorment,
 Fantômes esseulés témoins des temps passés
 Où nous n'étions jamais souffrants ni harassés,
 Et les quatre galons de mon képi garance
 Qui m'aura longuement suivi dans mon errance
 Evoquent nos combats, tel compagnon hardi,
 En les voyant je sais que j'ai vieilli, pardi!...
 Dans le grenier j'ai pu retrouver un vieux chèche
 (A la mode, en quarante...) avec son tissu rêche,
 Ma paire de belras, ainsi que le séroural
 Que je portais jadis chez les Beni Zéroual...
 Les djellabas ont eu leurs lettres de noblesse
 De la Corse à Marseille et de Strasbourg en Hesse,
 On pourrait retrouver chez elles maint pollen
 Pour ceux qui sont allés jusqu'à Sigmaringen!...
 Le rouge convenait fort bien à la tunique
 Qu'honora Bournazel dans sa carrière unique...
 Ah! nos longs burnous bleus et nos bottes Saumur
 Dont les tons mordorés rappelaient un fruit mûr
 J'ai dû les égarer pendant quelque voyage,
 Mais les porter, serait-ce encore de mon âge?
 Que voit-on dans la rue? Un Poulbot? Un Titi?...
 Non point. Plutôt des punks ou quelque travesti,
 A peine croise-t-on parfois une gitane,
 Et même les curés refusent leur soutane!
 Jadis on rencontrait un prêtre un général,
 Des Saints-Cyriens, de beaux spahis, un cardinal,
 Les passants s'approchaient pour lui baiser sa bague,
 Désormais tout est gris, tout se perd dans le vague...
 A-t-on honte, aujourd'hui, vraiment, des attributs
 Qui faisaient notre honneur au sein de nos tribus?
 Les marins à qui, nul, jadis; ne cherchait noise,
 Ne portent à Toulon qu'une tenue bourgeoise,
 Quand d'aventure ils vont courir quelque jupon
 Nulle fille ne peut leur toucher le pompon!
 Si de nos jours on voit du nouveau dans la foule,
 C'est un gangster courant, caché par sa cagoule!...*

Henri DUPUCH.



BIBLIOGRAPHIE

Jean DÉJEUX

FEMMES D'ALGERIE

La Boîte à documents, 347 p, 1987.

Chargé de cours au Centre international d'études francophones de l'Université Paris IV Sorbonne et à l'Institut national des langues et civilisations orientales, Jean Déjeux, membre de l'Académie des sciences d'outre-mer, est le meilleur connaisseur du Maghreb, de ses hommes, de leur vie culturelle dont il a témoigné dans de nombreux ouvrages et au cours de nombreuses conférences à travers le monde.

Spécialiste de la littérature maghrébine, comment n'aurait-il pas été tenté de dresser le palmarès des *Femmes d'Algérie*, de nous en révéler le visage, des plus combattives depuis «les siècles obscurs du Maghreb» jusqu'à celles, associées à notre présence en Afrique du Nord, dont les noms ont conservé leur résonance ?

Si de Sophonisbe, l'amoureuse carthaginoise, fiancée à Massinissa, aux militantes des temps modernes, le saut de dates peut effrayer le lecteur de leurs exploits, elles se ressemblent et se rassemblent dans la même volonté de vaincre et de vivre dans l'honneur. A l'image de Jugurtha, un siècle plus tôt, la belle Sophonisbe, elle non plus, n'a pas trahi.

Sans s'attarder aux curieuses légendes de pétrifications, symboles de châtiments pour certains coupables, ni aux bons et aux mauvais génies, suivons le présentateur dans son étude de femmes plus célèbres où leur passage sur la terre des dieux inspira la littérature d'évasion des hommes. Antinée y tient l'une des premières places, en raison du mythe de cette séduction à laquelle même les âmes viriles ne peuvent échapper.

Sous sa plume, revit la mystérieuse déesse du désert aux charmes de laquelle succombèrent les capitaines Mohrange et de Saint-Avit. L'héroïne de *L'Atlantide*, de Pierre Benoît, publié en 1919, Grand Prix du roman, ne peut avoir été inspirée par la célèbre Tin Hinan, surnommée la grand-mère des Touareg dont le squelette ne fut découvert qu'en 1926.

Fils d'officier, ayant séjourné en Tunisie et en Algérie, Pierre Benoît, nourri des récits recueillis sur place des campagnes de Foureau, de Castries, Brazza, de la mission Flatters, a puisé à plusieurs sources, impressionné par le Tombeau de la Chrétienne qu'il était tenté d'identifier avec «la tombe de Cléopâtre Sélééné, fille de Marc-Antoine et de Cléopâtre, la femme fatale, bien qu'on ne sache avec exactitude qu'a été inhumé là».

L'histoire est aussi captivante que la légende et la Kahina, la devineresse, à l'orthographe plus conforme que la Kahéna, méritait l'étude que Jean Déjeux consacre à cette résistante berbère à l'invasion arabe des Hilal et des Soleim, des «nomades purs», comme les jugeait l'historien E.-F. Gautier qui a écrit sur eux des lignes dignes d'une anthologie. Avec cette amazone et prophétesse finalement vaincue, la légende s'est facilement inspirée de l'histoire tourmentée du Maghreb.

Plus proches de nous, deux femmes ont laissé leur empreinte et témoigné de l'entente franco-maghrébine : Aurélie Picard, dite Aurélie Tidjani, non pas une femme de guerre mais « une femme de cœur de par son mariage » avec le cheikh Si Ahmed el Tidjani et qui apporta sa sage et discrète collaboration à la vie de la confrérie Tidjania et Isabelle Eberhardt aux ascendances plus controversées que le milieu anarchisant où elle vécut à Genève jusqu'à la fin du siècle dernier avant de prendre son envol pour l'Algérie et El-Oued. Epouse d'un sous-officier de spahis, naturalisé français, elle mourut en 1904, à Aïn Sefra, dans la crue de l'oued, à l'âge de vingt-sept ans. A cette étrange nomade islamisée, protégée par Lyautey, qui vécut « dans l'ombre chaude de l'Islam », auteur de plusieurs ouvrages, trop de qualificatifs exagérés ou injustes ont empêché de cerner sa personnalité qu'ils ont souvent altérée. Figure attachante, peut-être en raison de son ambiguïté et de sa vie indépendante, elle fut sans cesse à la recherche de son « moi intérieur », en demeurant la femme du défi.

Moins connues et cependant vivantes dans l'imagerie populaire, certaines femmes méritent de figurer dans ce palmarès, telle la belle Djazyra, la sœur du sultan hilalien Hassan, bent el Khass, Aïchounèche, la djellabiya, Lalla Aïchouch, la courageuse Messaouda, au temps du général Margueritte, la kabyle Lalla Fathma n'Soumeur ou Soraya, l'héroïne kabyle, en 1857, des guerrières ou des « maraboutes », poétesses aussi telle Dassine, contemporaine du père de Foucauld et qui eût pu illustrer cette fresque.

Jean Déjeux n'a pas tort de stigmatiser certaines « supercheries littéraires » dont furent victimes des romancières, telle Elisa Rhaïs et de dénoncer des altérations de textes que subirent ceux d'Isabelle Eberhardt. Sa brillante étude, qui complète ses travaux nord-africains, est écrite dans un style où la précision du fond historique du chercheur prévaut sur la forme de son expression.

Ne nous étonnons pas de la place occupée par des figures, certaines contestées, d'autres trop glorifiées, du Maghreb. Si selon l'adage algérien, « derrière chaque héros, il y a une femme », leur présence justifie l'assertion de Mahomet dans le Coran pour qui « les femmes ont des droits égaux à ceux des hommes ».

Pierre GRENAUD.

Pierre PREFOL

PRODIGE DE L'IRRIGATION AU MAROC

Pierre Prefol, ancien contrôleur civil au Maroc, a reçu le prix Maréchal-Lyautey 1987 pour son livre : *Prodige de l'irrigation au Maroc - Le développement exemplaire du Tadla 1936-1985*, ouvrage dont nous avons publié une courte analyse dans notre bulletin de 1987.

Le prix Maréchal-Lyautey décerné par l'Académie des sciences d'outre-mer, récompense chaque année un ouvrage consacré à un pays d'outre-mer, non spécialement le Maroc ou une ancienne colonie française.

L'auteur détient un petit stock de livres lui permettant de satisfaire, au prix réduit de 80 F (port inclus) aux éventuelles commandes de nos abonnés, moyennant un chèque à lui adresser à son domicile :

Monsieur Pierre PREFOL, 21, rue de Civry, 75016 PARIS.



AVIS DIVERS

CEREMONIES COMMEMORATIVES DE LA LIBERATION DE LA CORSE

Le secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants a décidé de célébrer officiellement le quarante-cinquième anniversaire de la Libération de la Corse du 9 septembre (soulèvement des résistants à Ajaccio) au 4 octobre (libération de Bastia par le 2^e GTM).

En plus des cérémonies organisées sur le plan local, les cérémonies nationales se dérouleront en principe comme suit :

- Le jeudi 8 septembre 1988, départ de Paris et Hyères (ou Marseille) dans la soirée par Transal.
- Le vendredi 9 septembre 1988, à Ajaccio (monument de la Résistance).
- Le samedi 19 septembre 1988, à Ajaccio (monument 1^{er} choc, Cdt Lhermier sur sous-marin *Casabianca* - monument aux morts).
- Le dimanche 11 septembre 1988, le matin au col de Teghime (monument du 2^e GTM), l'après-midi à Bastia (monument aux morts).
- Le lundi 12 septembre 1988, libre.
- Le mardi 13 : retour sur le continent dans la matinée.

En vue de faciliter l'organisation de ces différentes cérémonies et en particulier du transfert du Continent sur la Corse et retour, les camarades souhaitant y prendre part devront faire connaître leur accord de principe avant le 30 mars 1988, au secrétariat de la Koumia (au besoin par téléphone).

Le général FAUGAS.

L'EXPOSITION « MUSULMANS, SOLDATS DE FRANCE »

Nos avons rendu compte dans le bulletin n° 104 de mars 1987 de l'inauguration à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Jacques CHIRAC, Premier ministre, de l'exposition itinérante « Musulmans, soldats de France ».

Après Paris, Lyon (voir compte rendu dans bulletin n° 105, page 25), Nice, Sète, Perpignan, cette exposition se trouvait du 16 au 20 novembre 1987 à Chambéry. Notre ami Périgois a été à cette occasion interviewé par le *Dauphiné libéré* dont nous publions ci-après l'article paru à ce sujet le 19 novembre 1987.

« MUSULMANS, SOLDATS DE FRANCE »

Dans le cadre de l'exposition « Musulmans, soldats de France », une place a été donnée aux « Goums marocains », troupes supplétives que beaucoup ne connaissent pas, même dans les milieux militaires, mais que beaucoup de civils ont connus et apprécié lors de la libération des territoires français. Ils ont participé aux campagnes de Tunisie, Corse, île d'Elbe, Italie, France, Allemagne, ainsi qu'aux combats d'Indochine et d'A.F.N. Pour avoir de plus amples renseignements sur ces unités « d'élite », nous avons rencontré un ancien du 2^e tabor marocain qui a aussi participé avec

cette dernière unité aux combats d'Indochine où, malheureusement, il a été fait prisonnier des Viet-Minh lors des durs combats de Dong-Khé, repli de Caobang, sur le R.C. 4, appelée de sinistre mémoire « la route de la mort ». Il a passé quatre ans dans les camps de rééducation du Viet-Minh, il explique : un goum correspond à trois tabors, plus un goum d'engins (mortiers et canon de 57 mm et une section de commandement). Au 2^e GTM, il existait un escadron de cavalerie. Dans chaque goum, il y avait un train muletier. L'encadrement était français mais comprenait aussi des gradés marocains (maoun : caporal, moqqadem : sergent ; moqqadem-aouel : sergent-chef, et au 2^e GTM, il y a eu un mlazem : adjudant). Le grand patron des goums marocains était le général Guillaume. Les GTM et tabors étaient commandés par l'élite des officiers des Affaires indigènes. De la Tunisie en passant par la Corse, l'île d'Elbe, l'Italie, la France, l'Allemagne puis l'Indochine et l'A.F.N., ils ont été dans tous les « coups durs ». N'ayant pas de problèmes de « cuisine », ils étaient souvent sollicités et facilement transportables. Ils ont payé un lourd tribut durant la Deuxième Guerre mondiale, la campagne d'Indochine a coûté cher aux tabors marocains qui y ont participé, regroupés par la suite en un GTM/E.O. Un certain nombre d'officiers, sous-officiers, cadres et gouierniers marocains ont aussi connu une dure captivité qui a duré, pour bon nombre d'entre eux, quatre ans, dont beaucoup, malheureusement ne sont pas revenus. Maintenant, la plupart des vétérans de l'encadrement des goums marocains et des Affaires indigènes se sont regroupés en France dans une association « la Koumia », qui compte actuellement plus de 1.250 membres et qui, prévoyant la « relève », a formé une deuxième association, « les Descendants », qui sont les enfants des membres de La Koumia et qui compte plus de 400 à son effectif. La Koumia comprend différentes sections sur le territoire français. Son siège est à Paris. Son président, le général André Feaugas, ancien commandant du 1^{er} tabor marocain en Indochine, entretient d'excellentes relations avec un certain nombre de personnalités marocaines et s'occupe de jeunes étudiants marocains qui viennent faire leurs études en France, certains étant des « fils de gouierniers marocains. » (Extrait du Dauphiné libéré du 19 novembre 1987.)

NOTE AU SUJET DES PELERINAGES MILITAIRES A LOURDES EN 1988

(Renseignements donnés par l'aumônier Jacques Alazard, de l'aumônerie catholique des armées françaises, 20, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 PARIS - Tél. : 42.22.41.30.)

En 1988, le pèlerinage militaire est prévu du 27 au 29 mai. Il est réservé en priorité aux militaires d'active et à leurs familles. Actuellement, l'effectif des participants est à la limite de saturation du quota possible (19.000 déjà inscrits pour 1988).

Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de l'aumônerie de la région militaire de leur lieu de résidence, qui organise le pèlerinage. Il y a possibilité d'accès au train SNCF spécial prévu, avec réduction habituelle ; inscription également pour le logement, si celui-ci est souhaité.

Pour Paris et la région parisienne, l'on doit s'adresser au père Leray, quartier des Loges, état-major de la 1^{re} région militaire, à Saint-Germain-en-Laye.

Remarques particulières : les pèlerins se regroupent par pays, et un seul drapeau national est prévu en tête de chaque cortège. Les drapeaux d'associations ne sont pas autorisés. Chaque groupe particulier peut toutefois signaler son identité par une pancarte.

En ce qui concerne les associations d'anciens combattants ou militaires, pour lesquelles aucun pèlerinage n'est actuellement organisé, le chanoine Brantôme, habitant Le Mans, étudie la possibilité d'organiser un pèlerinage annuel en 1989, réservé aux membres de ces associations. L'aumônier Alazard doit le rencontrer ces jours-ci, et lui signaler l'existence de la Koumia, et notre désir de participer à un pèlerinage à Lourdes. L'adresse de la Koumia a été notée, un contact direct sera pris par un membre de la Koumia demeurant dans le département de la Sarthe.

M. RAULT.

LOCATION EN CORSE

Dans une grande maison de pierre au milieu d'un jardin de maquis de rochers et de fleurs, vue sur la mer, la vallée, les montagnes, calme absolu. Plages à 4 kilomètres, court de tennis à 200 mètres.

Appartements indépendants à louer pour 5/6 personnes.

Tout confort. - Draps fournis.

LA SEMAINE :

— Avril-Pâques : 2.000 F.

— Mai-juin : 2.000 F.

— Juillet-août : 3.000 F.

— Septembre : 2.500 F.

— Octobre-Noël : 2.000 F.

Option télévision (la semaine) :

— noir/blanc : 100 F ;

— couleur : 150 F.

S'ADRESSER A : Madame Eliane de NUCHEZE

Monticello,

20220 L ILE ROUSSE

Tél. : 95.60.07.92 (le soir de préférence).



AVIS DE RECHERCHE

Les anciens du 8^e RTM désirent retracer l'histoire de leurs combats d'hiver 1943-1944 dans les Abruzzes.

A cet effet, ils recherchent des camarades du 4^e GTM ayant participé aux combats de la Mainarde et de San Pietro.

Ecrire au général Badts à Bouglon (47250).



CÉRÉMONIES ANNIVERSAIRES DU GARIGLIANO,

11 MAI 1988

- dépôt de gerbes au monument du maréchal Juin, place d'Italie, 17 heures ;
- animation de la flamme sous l'Arc-de-Triomphe, 18 h 30 (rassemblement au musoir à 18 h 15), Champs-Élysées-Etoile.

Après ces cérémonies, les participants pourront se réunir autour d'un cous-cous au restaurant «Le Djurdjura», 112, boulevard de Grenelle (120 F par personne), à 19 h30.

Le président de la Koumia souhaite vivement la participation de tous à ces trois cérémonies.

Information - Renseignement Communication

Un de nos adhérents nous écrit : « L'information et le renseignement, approches différentes d'un fait, n'ont de valeur que lorsqu'ils sont portés à la connaissance de celui qui s'y intéresse. A dormir dans un tiroir, le meilleur renseignement, la meilleure information ne servent à rien. »

C'est parfaitement vrai. Il faut savoir que nous avons ici, dans nos armoires, au secrétariat général, à Paris :

- la liste de tous nos adhérents, présents et passés, avec curriculum vitæ, mise à jour par notre camarade Merchez ;
- le répertoire des articles parus dans *La Koumia* ;
- la liste des livres figurant à la bibliothèque de Montsoreau.

De plus, ceux qui veulent compléter leur collection de bulletins peuvent le faire en s'adressant à nous, contre la somme de 10 F par bulletin demandé (y compris le bulletin consacré au général Guillaume).

Nous tenons aussi à votre disposition :

- un certain nombre de plaquettes sur le général Boyer de Latour (10 F) ;
- 5 plaquettes sur le général Parlange (10 F) ;
- 25 exemplaires de la longue route des tabors, de Jacques Augarde, ancien ministre (75 F) ;
- 8 exemplaires de l'ouvrage *le Maréchal Juin* (70 F) ;
- 25 exemplaires de *Mogador à Alger*, par le lieutenant-colonel Fournier (110 F) ;
- 30 exemplaires de *l'Histoire des goums marocains*, Tome I (350 F + 50 F de frais d'envoi), par Jean Saulay ;
- Des exemplaires de *l'Histoire des goums marocains*, Tome II (400 F + 50 F de frais d'envoi), par Yves Salkin et Jacques Morineau.



BULLETIN D'INSCRIPTION AU COUSCOUS DU 11 MAI 1988

« Le Djurdjura », 112, boulevard de Grenelle, 75008 Paris

M., Mme, Mlle

Adresse

.....

..... Téléphone.....

Participera au COUSCOUS du 11 MAI 1988, accompagné de personne(s).

Ci-joint prix du repas : 110 F × personnes = F.

(Bulletin à détacher et à retourner au secrétariat général de la Koumia, à l'attention du trésorier, accompagné du chèque bancaire ou du virement postal correspondant, pour le 30 avril 1987, terme de rigueur.)

A,, le 1987

Signature :

19 mars 1962

Nous donnons ci-dessous, à la demande de l'association « Soutien à l'armée française », un extrait d'une lettre que lui adressait un de nos frères d'armes, français de confession islamique, concernant la commémoration de l'anniversaire du 19 mars, date du cessez-le-feu au lendemain des accords d'Evian.

Par décence, en souvenir des victimes (plus nombreuses après cette date que pendant toute la guerre), il ne peut être question de manifestations : fanfares, discours, défilés.

Le 19 mars est un jour de deuil au plan humain.

Français d'origine algérienne, fier de ma double appartenance, sujet loyal et fidèle de ma terre ancestrale, soucieux d'une réconciliation entre les deux communautés, je souhaite de tout cœur que tout soit fait pour rapprocher l'Algérie de la France, laissant au temps le soin d'effacer ce qui a provoqué tant de sang et tant de haine. Car Dieu seul est Grand. Lui seul connaît nos cœurs et peut nous inspirer la miséricorde.



Témoignez !

Suite aux deux tomes de l'*Histoire des goums marocains*, un troisième tome est projeté. Il sera intitulé *les Affaires indigènes du Maroc*.

A ce titre, il serait désirable que parvienne le plus tôt possible à notre camarade Marc Méraud, chargé de la mise en chantier de ce livre, le plus grand nombre possible de documents et informations émanant d'officiers ayant exercé une autorité de contrôle, comme chef de poste, d'annexe, de circonscription ou de cercle, ou aux affaires urbaines, bureaux régionaux, direction des Affaires politiques (ou de l'Intérieur), etc.

Les récits personnels reflèteraient, bien entendu, objectivement, la vie que ces officiers auraient vécue dans le bled, comme dans la ville. Il s'agit de TEMOIGNAGES.

Certains d'entre eux sont retournés au Maroc, à titre personnel, dans les lieux où ils avaient servi. Là encore, leurs témoignages seraient précieux, en rapportant quel accueil confiant et chaleureux ils ont reçu de leurs anciens administrés : n'est-ce pas la preuve que la France ait fait œuvre utile ?

Des récits sur les makhzen de bureaux nous intéresseraient aussi.

D'autre part, il faut beaucoup de photographies. Elles seront les bienvenues.

Adressez le tout au secrétariat général de la Koumlia, 14, rue de Clichy, 75009 Paris.

Merci.

Une nouvelle voiture ?
Des travaux dans votre maison ?
De l'argent pour l'avenir ?

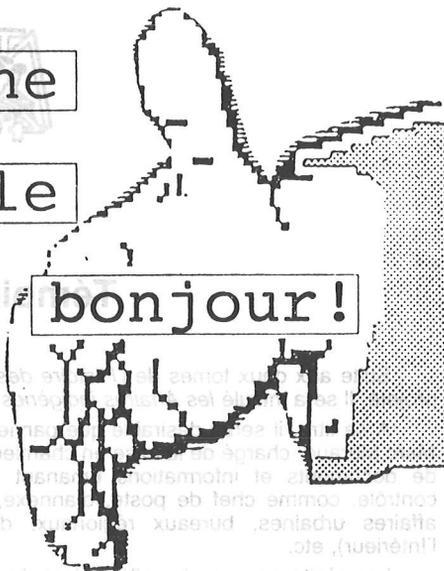
Le crédit

et l'épargne

c'est simple

comme...

bonjour!



70 agences sont à votre écoute dans toute la France
demandez l'adresse de la vôtre en écrivant,
sans timbre, à: Cetelem - Libre réponse N° 604 92
92529 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

cetelem

89, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 47-38-85-85

LA KOUMIA

ASSOCIATION DES ANCIENS

DES GOUMS MAROCAINS ET DES A.I. EN FRANCE

Reconnue d'utilité publique

Décret du 26 février 1958, « J.O. » du 1^{er} mars 1958

**SECRETARIAT
GÉNÉRAL :**

14, RUE DE CLICHY, 75009 PARIS

TÉL. : (1) 48.74.52.93

SECTION :

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM et prénoms :

Date et lieu de naissance :

Situation de famille :

Marié, père de famille : nombre d'enfants :

Prénoms et dates de naissance des enfants mineurs :

Situation militaire ou profession :

Adresse :

N° de téléphone :

Derniers grades aux G.M.M. :

Unités des goums et postes A.I. auxquels vous avez appartenu, avec indication des années :

Décorations :

A le 19.....

Signature :

Cotisation annuelle : 150 F (comprenant l'abonnement au bulletin).

Cotisation seule : 50 F.

Les DONS sont versés au budget des œuvres sociales de la Koumia. Paiement par chèque barré, mandat-carte ou C.C.P. : KOUMIA 8813-50 V PARIS.

Permanence tous les mardis et vendredis, de 15 heures à 18 heures, 14, rue de Clichy, 75009 Paris.
Métro : Saint-Lazare ou Trinité-Estienne-d'Orves.



RHIN ET MOSELLE ASSURANCES FRANÇAISES

le plus « **koumia** » des groupes de
compagnies d'assurances

1, rue des Arquebusiers - 67000-STRASBOURG
48-50, rue Taibout - 75009-PARIS
78, route de Paris - 69260-LYON-CHARBONNIÈRES

Bernard MERLIN

SECRETAIRE GENERAL

45, rue de Magdebourg
75116 PARIS

Henry ALBY

CONTROLEUR PRINCIPAL

" Bordeneuve "

31380-MONTASTRUC-LA-CONSEILLÈRE

Pierre SALANIÉ

AGENT GENERAL

" Le Haut-de-la-Côte "
46220 - PRAYSSAC

Michel LEONET

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DU GROUPE

Rhin et Moselle - Assurances Françaises
Languedoc

STRASBOURG

André FEAUGAS

INSPECTEUR GENERAL HONORAIRE

" Le Méjean "

Pessac-sur-Dordogne
33890 - GENSAC

Maurice DUBARRY

DIRECTEUR ADJOINT HONORAIRE

" La Grande Candelle "

Allée des Pins - 13009-MARSEILLE

Renaud ESPEISSE,

SOUS-DIRECTEUR HONORAIRE

Le Plessis Breton

35420 ST GEORGES DE REINTEMBault

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES MEMBRES DE LA KOUMIA

MEMBRES D'HONNEUR FONDATEURS

Colonel CARRERE (†), Colonel PICARDAT, Colonel LUCASSEAU (†)

MEMBRES FONDATEURS

Michel AUNIS, Georges BOYER de LATOUR, Catherine COUSIN (née LUCAS-
SEAU), François DELHUMEAU, Florence LECHAT (née de MAREUIL), Chantal
L'HERITIER (née FEUGAS), Francine de LIGNIERES (née PICARDAT), Hélène
LE GUOGUIEC (née de LIGNIERES), Max de MAREUIL, Michel PASQUIER.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Georges BOYER de LATOUR	(16) 94-76-41-26
Vice-président	Robert COUDRY	(1) 43-26-70-96
Secrétaire générale	Antoinette-Marie GUIGNOT	(1) 42-60-29-98
Secrétaire générale adjointe	Jacqueline MAURER	(1) 45-06-69-36
Trésorier	Michel PASQUIER	(16) 47-50-94-49
Administrateurs	Jean BERTIAUX	(16) 86-62-20-95
	Jean-François CARRERE	(1) 60-08-01-40
	Cyril VILLERBU	S.P. 69 120 / A
	Jacques PASQUIER	(1) 42-53-72-91
	Simone LABATAILLE	(1) 45-04-47-29
	Florence ESPEISSE	
	Anne BARTHELEMY	(16) 93-24-14-65

Cotisation annuelle et abonnement au « Bulletin de la Koumia » 150 F.
Cotisation seule : 50 F.

Chèque à libeller au nom de : ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES MEM-
BRES DE LA KOUMIA et à adresser à :

Georges BOYER de LATOUR, président,
Les Touos du Puits-Neuf, route de Mons,
Callian, 83440 Fayence.

LE FOULARD DES A. I. ET DES GOUMS

Ce foulard, créé spécialement pour les épouses des anciens officiers et sous-officiers des A.I. et des Goums marocains, existe en trois tons :

- fond sable et bordure verte ;
- fond blanc et bordure bleue ;
- fond blanc et bordure bordeaux.

Il est en vente au secrétariat de la Koumia, pour 400 F plus 20 F de frais d'envoi en province.



Philippe POULIN

MASSEUR - KINESITHERAPEUTE

Diplômé d'Etat

Agréé par la Sécurité sociale

160, Grande-Rue

Tél. 46-26-19-49 92310 SEVRES

UNION SÉCURITÉ

13, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie
75004 PARIS — Téléphone : 48-87-30-22

M. GUILLETTE, Directeur

FOURNISSEUR DE GRANDES INDUSTRIES

Gants de protection — Civières — Boîtes à pansements

Chaussures — Bottes — Vêtements — Lunettes — Ceintures — Casques